



7^e séance du Conseil général

Législature 2024-2028

Jeudi 20 février 2025 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence de Mme Béatrice Thiémard-Clémentz, présidente (Les Vert-e-s)

Membres du Conseil général présent-e-s, y compris la présidente (**34 membres**) : Mmes et MM. Angehrn Jennifer (UDC), Bieler Gaëtan (POP), Boukhris Karim (POP), Bramaud du Boucheron Anne (PS), Brechbühler Jean-Pierre (UDC), Brossard Carmen (PS), Chouiter Djebaili Amina (PS), Christen Jean-Denis (UDC), Curty Anthony (PLR), Curty Sarah (PLR), Djebaili Karim (PS), Duding Laurent (PS), Freitag Manon (Le Centre), Galley Roland (UDC), Haldimann Cédric (PLR), Karunakaran Sayenthini (PS), Leitenberg Brigitte (PVL), Maillard Alicia (PS), Matthey Marinette (PS), Moser Claude-André (PLR), Oppliger Christophe (PLR), Perret Julie (POP), Reverchon Hans-Moëvi Mathilde (POP), Rochat Grégory (Les Vert-e-s), Tanner Lucas (UDC), Thiémard-Clémentz Béatrice (Les Vert-e-s), Tissot Nathalie (Les Vert-e-s), Tritten Jean-Jacques (Les Vert-e-s), Ummel Christophe (PLR), Vaucher Alain (PLR), Vaucher Frédéric (PLR), Vögtli Michaël (Les Vert-e-s), Vollers Sabrina (POP), Zender Lara (POP),

Suppléant-e-s présent-e-s (7 membres) : Mmes et MM. Crevoisier Mourad (POP), Erard Monique (Les Vert-e-s), Gagnebin Monique (PS), Giamboni Stefano (Les Vert-e-s), Houlmann Laure (PS), Räss Lukas (UDC), Simonin Eric (POP).

Membres du Conseil général excusé-e-s (7 membres) : Mmes et MM. Boillat Blandine (POP), Bühler Pascal (PS), Jeandroz Françoise (POP), Perret François (Les Vert-e-s), Pittet Vincent (UDC), Spoletini Giovanni (PS), Vögtli Demarle Line (Les Vert-e-s).

Conseil communal : M. Thierry Brechbühler (UDC), président, M. Théo Huguenin-Elie (PS), vice-président, M. Théo Bregnard (POP), M. Jean-Daniel Jeanneret (PLR) et Mme Ilinka Guyot (Les Vert-e-s)

7^e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Jeudi 20 février 2025 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Introduction de la séance
2. Assermentation d'un-e nouveau-nouvelle membre suppléant-e du Conseil général en remplacement de Mme Laure Lalive Todeschini, démissionnaire
3. Élection d'un-e représentant-e du parti des Vert-e-s au sein de la Commission de planification territoriale en remplacement de Mme Laure Lalive Todeschini, démissionnaire
4. 25.008 – Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 2'988'000.- TTC dont CHF 2'473'000.- d'investissement net à la charge de la Ville pour le réaménagement du parc des Crêtets
5. 25.009 – Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 6'980'000.- pour la 3^e phase de réhabilitation des Anciens abattoirs en centre de congrès polyvalent ainsi qu'à l'installation d'un restaurant dans le bâtiment Commerce 122A
6. 25.003 – Motion populaire « Nommer Monsieur Philippe Lazzarini, natif de notre ville, citoyen d'honneur de La Chaux-de-Fonds ? », déposée le 7 janvier 2025 et munie de 114 signatures valables
7. 25.006 – Interpellation du groupe PS « Faciliter l'accès aux sports d'hiver : vers un transport public pratique et abordable pour nos stations de ski », déposée le 24 janvier 2025
8. 25.010 – Motion interpartis « A quand le retour de la semaine de la mobilité à La Chaux-de-Fonds », déposée le 2 février 2025 **[NON TRAITÉE]**
9. 25.011 – Motion du groupe Vert-e-s « Subventionnement des abonnements de transports publics pour les personnes domicilié-e-s à La Chaux-de-Fonds », déposée le 3 février 2025 **[NON TRAITÉE]**

10. 25.012 – Motion du groupe Vert-e-s « Encourager et rendre visible une politique d’achats durable, responsable et locale », déposée le 3 février 2025 **[NON TRAITÉE]**

Béatrice Thiémard-Clémentz
présidente du Conseil général

OBJETS DÉPOSÉS APRÈS L'ENVOI DE L'ORDRE DU JOUR

- **Amendement** du groupe PLR au rapport 25.009 : « Réduction du crédit accordé au montant dévolu aux travaux à Commerce 122A (restaurant) ;
- **Amendement** du groupe PLR à l'objet 25.011 : « Suppression de la notion d'adulte dans le cadre de subventionnement » ;
- **Amendement** du groupe PLR à l'objet 25.012 : « Précision et correction sur le terme de *durabilité* » ;
- 25.014 - **Question** du groupe PVL, intitulée « Mise en conformité des parkings communaux », déposée le 16 février 2025 ;
- 25.015 - **Motion** du groupe PVL, intitulée « Une navette électrique pour rapprocher les parkings d'échange du cœur de la Ville », déposée le 16 février 2025 ;
- 25.016 - **Question** du groupe PVL, intitulée « Offensive d'assainissement des bâtiments au cœur des localités : quand ? comment ? », déposée le 16 février 2025 ;
- 25.017 - **Postulat** du groupe PLR, en lien avec le rapport 25.008, concernant la recherche de partenariats public-privé concernant le réaménagement du parc des Crêtets, déposé le 20 février 2025.

Introduction de la séance

Mme Béatrice Thiémarcl-Clémentz, présidente :

- Je commence par vous informer que, en concertation avec le Bureau, nous avons arrêté la date du samedi 13 septembre pour une sortie informelle du Conseil général. Nous irons dans les vignes de la Ville à Auvernier. Le programme détaillé, ainsi que les horaires précis vous parviendront en temps utile, mais je vous invite d'ores et déjà à noter cette date dans vos agendas.

Je vous informe également de la liste des objets qui ont été déposés après l'envoi de l'ordre du jour :

- **Amendement** du groupe PLR au rapport 25.009 : « Réduction du crédit accordé au montant dévolu aux travaux à Commerce 122A (restaurant) ;
- **Amendement** du groupe PLR à l'objet 25.011 : « Suppression de la notion d'adulte dans le cadre de subventionnement » ;
- **Amendement** du groupe PLR à l'objet 25.012 : « Précision et correction sur le terme de *durabilité* » ;
- **Question** 25.014 du groupe PVL, intitulée « Mise en conformité des parkings communaux » ;
- **Motion** 25.015 du groupe PVL, intitulée « Une navette électrique pour rapprocher les parkings d'échange du cœur de la Ville » ;
- **Question** 25.016 du groupe PVL, intitulée « Offensive d'assainissement des bâtiments au cœur des localités : quand ? comment ? »

Les trois amendements du groupe PLR seront traités en lien avec les objets concernés, et les trois autres objets déposés par les Vert'libéraux prennent place à la suite de l'ordre du jour. L'ensemble des objets ont été imprimés et déposés sur vos pupitres.

Assermentation d'un-e nouveau-nouvelle membre suppléant-e du Conseil général

La présidente, **Mme Béatrice Thiémard-Clémentz**, procède à l'assermentation d'une nouvelle membre suppléante du Conseil général, Mme Monique Erard (Les Vert-e-s), en remplacement de M. Michaël Vögtli, élu conseiller général.

Élection d'un-e représentant-e du parti des Vert-e-s au sein de la Commission de planification territoriale en remplacement de Mme Laure Lalive Todeschini, démissionnaire

M. Grégory Rochat (Les Vert-e-s) est proposé en remplacement de Mme Laure Lalive Todeschini, démissionnaire.

Cette candidature n'étant pas combattue, et sans autre proposition, M. Grégory Rochat est élu tacitement.

25.008

Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 2'988'000.- TTC dont CHF 2'473'000.- d'investissement net à la charge de la Ville pour le réaménagement du parc des Crêtets

du 29 janvier 2025

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Introduction

Lors de la tempête survenue le 24 juillet 2023, les parcs Gallet et des Crêtets ont été lourdement endommagés, en particulier en ce qui concerne leur patrimoine arboré. Les spécialistes des services estiment qu'environ 80% des arbres présents dans ces parcs ont été abattus ou cassés. Les grands individus ont quasi tous été impactés plus ou moins durement par la tempête. Retrouver la canopée et la présence végétale d'avant sera long. En effet, à ce stade, une intervention lourde est indispensable pour "réparer" et "réaménager" ces parcs.

En traversant le parc des Crêtets, la tempête a également détruit ou endommagé plusieurs éléments bâtis comme le kiosque de repos situé au sud-est du parc, les revêtements de chemins et les candélabres. Par chance, le pavillon de musique n'a subi que peu de dégâts. Dans un esprit de résilience et désireux de tirer parti de cet événement dramatique, le Conseil communal et les services communaux concernés ont mené une véritable réflexion sur les deux parcs, en vue de leur réaménagement.

Les autorités se doivent de repenser ces espaces chers aux habitantes et habitants et témoins importants de l'histoire de la ville. Le réaménagement du parc des Crêtets peut se faire sans attendre, alors que le travail pour le parc Gallet doit être coordonné avec d'autres éléments, comme le projet de rénovation de la patinoire et l'agrandissement de la place de jeux.

Avant même la tempête, les parcs des Crêtets et Gallet, faisaient l'objet de réflexions sur leur réaménagement. Les dégâts causés par la tempête doivent désormais être perçus comme une opportunité unique de leur offrir une nouvelle existence, en accord avec les pratiques de gestion actuelles, la préservation du patrimoine et les enjeux environnementaux. Il est essentiel de s'appuyer sur leur riche passé historique et leur substance pour guider ce réaménagement.

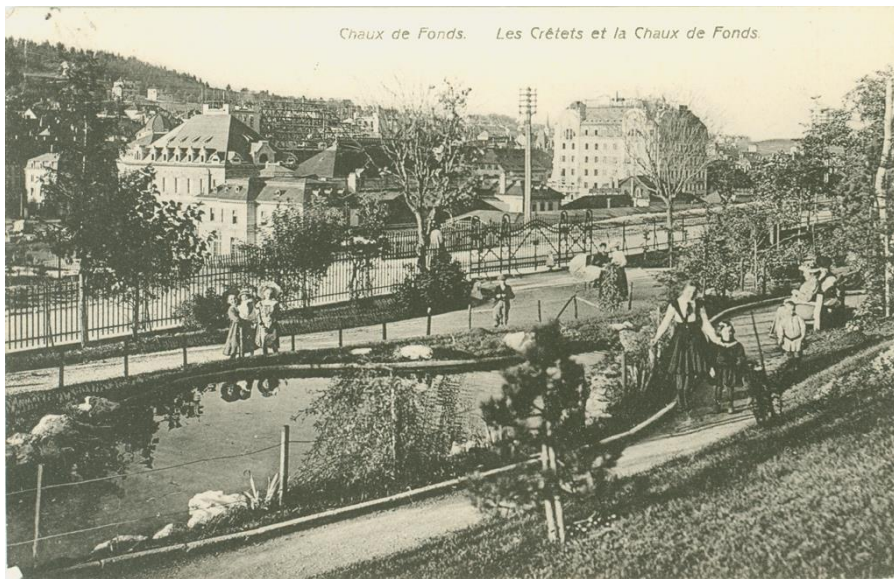
Historique du parc des Crêtets

D'inspiration Art nouveau, expression du style "rocaille" tel qu'il se développe à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècles, le parc des Crêtets est typique de la Belle Époque. Il est aménagé entre 1904 et 1906 par la Ville sous la houlette de Charles Mattern, jardinier, également concepteur du Bois du Petit-Château. Son implantation suit le développement de la cité au sud de la ligne de chemin de fer, dans un quartier en plein essor depuis la construction d'un pont (ancêtre de l'actuel Grand-Pont), puis d'une passerelle (aujourd'hui disparue), le reliant plus directement au cœur de la ville. Situé sur un terrain de presque deux hectares fortement pentu et exposé au nord, ce parc est, dès sa création, très arborisé et structuré par un réseau de chemins, édicules et escaliers.



Carte postale des collections du Musée d'histoire

Le parc des Crêtets témoigne du riche passé de La Chaux-de-Fonds et illustre les aménagements paysagers typiques du début du XXe siècle. Réalisé dans un style « rocaille », il intègre les éléments de l'architecture des parcs de l'époque inspirés des jardins à l'anglaise : promenades sinueuses, rocailles, grottes, cascades et plans d'eau lui donnent une apparence pittoresque. Deux pavillons sont offerts à la Ville par la Société d'embellissement. Un pavillon de musique accueille concerts et événements culturels et un kiosque de repos, plus petit, donne au parc une fonction de délassément. Les images d'archives issues des collections de la Bibliothèque de la Ville ou du Musée d'histoire en témoignent. L'ensemble est complété par des WC publics (vespasiennes) dont le toit tuilé sur charpente en formes courbes, aujourd'hui disparu, est également d'inspiration Art nouveau.



Carte postale des collections du Musée d'histoire

Lors de la création du parc, le mobilier, tel que les barrières, garde-corps et bancs, est réalisé dans un style rocaille en harmonie avec l'esthétique naturelle du parc.

Sur le plan botanique, le parc est planté d'essences locales prélevées dans les environs, disposées avec parcimonie afin de préserver les vues sur les quartiers nord de La Chaux-de-Fonds, tout en permettant au soleil de réchauffer les promeneur·se·s.



Carte postale des collections du Musée d'histoire

L'ensemble du parc des Crêtets constitue un témoignage de la modernité de La Chaux-de-Fonds au tournant du siècle et de la volonté d'amener de la nature dans une ville dont le plan Junod ne prévoyait, outre les jardins privés, aucun espace vert commun.

Le parc des Crêtets possède une valeur patrimoniale importante. Le site fait partie du périmètre environnant XII à l'ISOS¹ avec un objectif de sauvegarde "a". Le pavillon de musique (ensemble et abords) est mis sous protection cantonale depuis 1999. Le pavillon de repos a obtenu la note 1 au recensement du Plan de Site. Le parc des Crêtets ainsi que le parc Gallet sont également recensés par l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites) dans la liste des parcs et jardins historiques suisses.

¹ Inventaire fédéral des sites construits en Suisse.



Carte postale des collections du Musée d'histoire

L'évidence et la reconnaissance de la substance historique et patrimoniale du parc des Crêtets ont guidé les réflexions quant à son réaménagement.

Le réaménagement du parc des Crêtets

Programme et cahier des charges

Le projet de réaménagement a été pensé dans le respect du caractère original du parc. Un comité de pilotage (COPIL), composé de plusieurs services communaux, dont le service de l'urbanisme, des mobilités et de l'environnement (SUME), le service des espaces publics (SEP) et le service des bâtiments et du logement (SBL), a été mis en place pour penser et accompagner le réaménagement des parcs des Crêtets et Gallet, ainsi que pour élaborer un cahier des charges. Ce dernier (en annexe) a été soumis à la commission de réarborisation des espaces publics et à la commission d'urbanisme ainsi qu'au Conseil Communal, qui l'ont approuvé.

a) Cahier des charges des parcs des Crêtets et Gallet

1. **Objectif :** Restaurer et moderniser les parcs des Crêtets et Gallet après la tempête de 2023, tout en préservant leur valeur historique et écologique.

2. **Identité :**

- **Crêtets :** Style 1900 « rocaille », historique.
- **Gallet :** Forêt en ville, familial et ludique, présence d'œuvres d'art.

3. **Arborisation :** Replanter des arbres adaptés au climat futur, renforcer la biodiversité et créer des refuges pour la faune.

4. **Cheminements :** Améliorer et hiérarchiser les chemins, en privilégiant des matériaux durables et perméables sur les chemins secondaires.

5. **Mobilier et éclairage :** Rénover le mobilier et mettre en place un éclairage doux pour réduire la pollution lumineuse.

6. **Aires de jeux :** Maintenir et étendre les aires de jeux, avec des équipements accessibles pour enfants en situation de handicap.

7. **Œuvres d'art :** Préserver les œuvres et penser de nouveaux projets artistiques.

8. **Mobilités :** Prévoir une liaison avec les rues environnantes pour faciliter la mobilité douce et sécuriser les accès aux parcs.

b) Phasage

Le parc des Crêtets a été choisi pour débiter les études de réaménagement en raison de la complexité de sa topographie, de la richesse de son patrimoine paysager historique, ainsi que de la diversité de ses chemins et aménagements (*édicule, ruisseaux, sentiers, etc.*). Le parc Gallet sera traité dès que les études préliminaires du parc des Crêtets seront achevées et il devra être coordonné avec d'autres éléments, comme le projet de rénovation de la patinoire et l'agrandissement de la place de jeux. Précisons ici que les améliorations prévues, à l'exception de la place de jeux, seront principalement axées sur la replantation d'arbres, avec des travaux de génie civil limités dans une volonté de préserver l'authenticité et le caractère naturel du parc Gallet.

c) Projet de réaménagement (plan d'avant-projet annexé)

Concept paysager

Le réaménagement du parc des Crêtets représente un projet ambitieux qui s'inscrit dans une volonté de renouveau après les dégâts causés par la tempête du 24 juillet. Ce projet, loin de se limiter à une simple réparation, entend redonner au parc son éclat historique tout en répondant aux besoins contemporains. Les axes principaux de ce

réaménagement se fondent sur un équilibre respectueux entre la préservation du patrimoine, la promotion de la biodiversité et l'intégration d'aménagements devant répondre aux préoccupations actuelles des utilisateur·rice·s de parcs urbains.

1. Axes thématiques d'aménagement

Le parc des Crêtets s'organisera en trois espaces, chacun avec des caractéristiques spécifiques, mais dans une cohérence globale d'aménagement :

- **Zone de fraîcheur** : Située à l'est du parc, cette zone sera marquée par des espaces ombragés et frais, propices à la détente. Des arbres de haute futaie, un ruisseau et son biotope contribueront à créer un environnement rafraîchissant et naturel.
- **Axe central** : Il offrira une vue dégagée sur la ville et ses quartiers nord. Il comportera également des places et des espaces dédiés aux spectacles et manifestations. Des belvédères seront aménagés le long de cet axe, mettant en valeur la beauté du paysage urbain et de la nature environnante.
- **Zone de lumière** : Située à l'ouest, cette zone arborisée mais plus ouverte sera caractérisée par des pelouses ensoleillées, des espaces de jeux et des replats pour accueillir les familles et les événements sociaux. L'objectif est de conserver un équilibre entre ombre et lumière, essentiel pour la biodiversité et le confort des usager·ère·s.

2. Végétalisation et environnement

La replantation des arbres sera un élément clé du projet, prenant en compte les défis climatiques à venir. Si les essences locales, adaptées au contexte, demeurent prioritaires, des espèces européennes et plus lointaines seront également intégrées pour diversifier la palette végétale et renforcer la résilience du parc face aux changements climatiques.

L'aménagement des nouvelles infrastructures respectera les enjeux environnementaux, avec notamment un éclairage parcimonieux qui minimisera la pollution lumineuse tout en préservant la faune nocturne. Des systèmes de gestion durable de l'eau, principalement basés sur l'utilisation de l'eau de pluie, seront également mis en place pour entretenir les zones humides du parc.

Enfin, des espaces naturels à gestion différenciée seront créés pour favoriser la biodiversité, notamment à travers une zone humide longeant le ruisseau historique, assurant ainsi le maintien de la trame verte et bleue du parc.

3. Jeux d'eau

L'eau occupera un rôle essentiel dans l'aménagement du parc des Crêtets, à la fois en tant qu'élément décoratif, fonctionnel et écologique. Elle contribuera à créer une atmosphère apaisante et rafraîchissante, tout en jouant un rôle clé dans la préservation de la biodiversité et de l'écosystème local. Une attention particulière sera portée à la sécurité de ces espaces aquatiques afin d'en limiter les risques.

La grotte et le ruisseau : Élément patrimonial majeur, représentant l'esprit pittoresque des aménagements paysagers de la Belle Époque, la grotte sera reliée au ruisseau historique qui serpente à travers le parc et l'alimentera par son trop-plein. Ce ruisseau sera conservé dans le cadre du projet de réaménagement, renforçant ainsi le caractère naturel du site. Il alimentera les zones humides créées autour de celui-ci qui joueront un rôle fondamental dans le maintien de la trame verte et bleue du parc. Ces zones offriront des refuges à la faune locale et contribueront à la régulation naturelle des eaux pluviales.

La cascade basse : Le parcours de l'eau à travers le parc aboutira à un bassin agrémenté d'une cascade s'écoulant depuis le parvis du pavillon de musique. En plus d'être un point d'attraction visuel, la cascade créera une ambiance sonore apaisante, renforçant ainsi l'immersion dans la nature.

Fonction écologique : L'eau ne se limitera pas à un rôle esthétique, elle sera au cœur de la gestion durable du parc. Le système d'alimentation du ruisseau reposera principalement sur l'eau de pluie, qui sera collectée et redirigée vers les zones humides du parc. Ce système permettra de réduire l'impact environnemental, de préserver cette ressource essentielle et de créer des microclimats favorables à la biodiversité.

4. Cheminements, places et accessibilité

Le réseau de cheminements sera rénové, simplifié et hiérarchisé pour favoriser une meilleure circulation, tout en respectant le caractère patrimonial du parc. Cette optimisation inclura une gestion différenciée de l'entretien et du déneigement entre les axes principaux et secondaires, réduisant ainsi les moyens nécessaires. Pour les matériaux, les chemins principaux déneigés seront en pavés scellés, les chemins secondaires en pavés sur sable ou en sols stabilisés renforcés (dans les zones planes). Le projet entend poursuivre ainsi la dynamique en cours de perméabilisation et de débitumage des sols dès que cela s'avère possible. Ces traitements différenciés garantiront non seulement une gestion optimale des eaux de pluie, mais aussi une accessibilité

renforcée pour tous les publics, y compris les personnes à mobilité réduite.

Des places et des belvédères seront aménagés le long de l'axe central du parc pour accueillir le public et les manifestations. Actuellement en légère pente, ces espaces seront nivelés et revêtus de pavés scellés. Le belvédère, situé au niveau de la rue des Crêtets, servira de point d'accueil et d'entrée principale supérieure du parc et annoncera la future liaison vers le parc Gallet.

5. Infrastructures et mobilier

Pour soutenir les places et belvédères mis à plat, des murs de soutènement seront construits. La rocaille située à l'arrière du pavillon de musique sera rénovée et mise en valeur. Des gradins y seront aménagés pour créer un théâtre de verdure destiné aux spectateur·trice·s lors des manifestations.

Le kiosque de repos, dont des éléments de ferronnerie ont pu être sauvés après la tempête, et le pavillon de musique seront respectivement rétablis et restaurés pour préserver leur valeur patrimoniale. Les barrières et garde-corps des belvédères et de l'esplanade seront rétablis afin de leur donner un aspect qui rappelle leur substance d'origine tout en marquant l'intervention contemporaine, dans le respect des normes de sécurité actuelles.

Des bancs seront installés sur les belvédères et le long des chemins pour que les promeneur·se·s profitent des vues retrouvées sur la ville. Un éclairage discret préservera la trame noire, essentielle à la faune nocturne, tout en garantissant la sécurité des visiteur·se·s grâce à un balisage lumineux adaptatif. Le détail de ces aménagements sera finalisé dans le cadre du projet définitif.

Deux bornes fontaines d'eau potable seront installées aux points clés. Au pavillon de musique, deux bornes électriques seront à disposition des organisateur·trice·s de manifestations.

La place de jeux, à l'ouest, sera agrandie dans une forme ovoïde, plus conforme aux géométries du parc. Une signalétique discrète guidera les visiteur·se·s. Des panneaux didactiques sur l'histoire du parc, un sentier naturaliste avec des plaques botaniques ainsi que des explicatifs sur les différents biotopes seront installés. Enfin, une table de lecture du paysage sera placée au belvédère supérieure pour décrire le panorama sur les quartiers nord et le grand paysage.

6. Le réseau d'éclairage

Avant la tempête, il y avait environ 30 candélabres de type Belle Époque, sur le réseau urbain, sans programmation fine possible, en d'autres termes l'éclairage était soit allumé, soit éteint. Cette rigidité d'usage est devenue problématique, car depuis plusieurs années, la question de la pollution lumineuse et de l'économie d'énergie est au cœur des réflexions des villes suisses. En ville de La Chaux-de-Fonds, depuis l'hiver 2022, l'éclairage nocturne est éteint selon des horaires définis par le Conseil communal. Cela étant, des demandes pour maintenir certains axes allumés ou pour illuminer certaines parties de l'espace public lorsque cela est nécessaire sont régulièrement déposées.

Les conséquences de la tempête et le réaménagement complet du parc des Crêtets donne l'opportunité à la ville de changer de système pour l'éclairage du parc, tout en maintenant les mêmes modèles. La tempête a endommagé plus d'une dizaine de points lumineux, que cela soit au niveau du mât ou du luminaire. Sans parler de la problématique du réseau filaire qui a sans doute été également impacté. Ainsi le réaménagement du parc ira de pair avec une refonte du réseau d'éclairage public.

Afin de limiter les coûts d'achat de nouveaux luminaires, il est proposé de maintenir dans un premier temps les candélabres fonctionnels pour les implanter sur les chemins secondaires. Ces derniers seront alors allumés ou éteints selon les horaires encore à définir. Sur les chemins principaux, de nouveaux mâts, identiques aux luminaires anciens, compatibles avec de la détection, seront installés. Cela permettra de proposer des luminaires réduisant leur puissance lorsqu'il n'y a personne et augmentant l'intensité lorsque nécessaire. Ceci limitera la consommation d'énergie, tout en permettant un confort pour toutes et tous.

En parallèle, une analyse des besoins et des coûts pour améliorer le réseau d'électricité pour les manifestations, essentiellement autour du pavillon, sera finalisée. À ce stade, les services ont estimé qu'il sera nécessaire d'implanter deux bornes électriques de moyenne puissance dans le parc.

7. Édicule et constructions diverses

Trois constructions indépendantes ponctuent l'aménagement du parc, ainsi que les « jeux d'eau » constitués aux extrémités de deux bassins reliés par une succession de cascades.

- Le pavillon de musique

Les démarches amenant à la construction de ce pavillon d'agrément s'étendent de 1904 à 1906. En 1906, les premières notes de

musiques résonnent autour de cette construction « préfabriquée » dont la structure métallique porteuse est en fonte et les garde-corps en fer forgé. L'ensemble repose sur un socle en maçonnerie et pierre calcaire. Le plancher de 70m² est surélevé du sol de 1,50 mètre environ. Un sous-sol semi-enterré abrite un local technique. L'éclairage électrique y est installé dès l'origine.

Épargné par la tempête, l'édifice n'a subi que peu de dégâts en toiture. Plusieurs interventions de restauration ont été engagées depuis sa construction dont la dernière semble remonter à la fin des années 1990. Une expertise soignée révèle que sous un aspect extérieur plutôt plaisant, l'état général du socle, des structures métalliques et de la toiture demande un soin particulier et une réhabilitation générale.

- Le kiosque de repos

Présent sur les images du parc dès l'origine, cette construction aux dimensions plus modestes (environ 25m²) domine l'enrochement « rocaille » et le bassin supérieur. L'absence de documents illustrant sa construction et le constat d'assemblages de pièces métalliques un peu hétéroclites, laissent penser que le kiosque, totalement détruit le 24 juillet 2023, était déjà une réinterprétation de la structure originale. Les pièces les moins abimées ont été démontées et conservées de façon à être restaurées ou afin de servir de modèle pour sa réédification. Le coût de cette reconstruction sera en grande partie assuré par l'ECAP ainsi que par des dons.

- L'édicule des WC publics (1904)

Afin de compléter son aménagement, le parc est doté d'une construction originale très soignée en maçonnerie, composée d'un élément central et deux ailes symétriques. L'ensemble est surmonté d'une charpente en bois de forme complexe. Les documents d'archive indiquent une couverture en tuiles ou ardoise ainsi qu'une superstructure (clocheton) habillée de métal cuivré et destinée à la ventilation naturelle du local. Seul un détail d'une image hivernale datée de 1910 ou 1912 confirme la réalisation de cette construction conformément aux plans. La modénature des façades très élaborée (bossage des tailles prononcé, corniches, listes et encadrement des ouvertures) témoigne de la volonté de la Ville de doter le « nouveau square » d'un équipement de grande qualité. Le bâtiment actuel a subi deux altérations importantes. La première en 1966 avec la suppression du toit de tuiles ouvragé pour laisser place à des dalles en béton « moderne » en trois parties. Une installation de chauffage a également été mise en place. La seconde intervention, en 1987

apporte des transformations intérieures de ces commodités. Le projet de réaménagement du parc prévoit donc de redonner à ce bâtiment son aspect d'origine, tout en le dotant de locaux sanitaires actuels.

Budget

1. Budget global et général du projet

Les travaux de réaménagement du parc sont multiples, complexes et fortement imbriqués. Ils se répartissent dans les catégories suivantes :

- 1. **Travaux de génie civil** englobant les allées, chemins, escaliers, ouvrages de soutènement et de remodelage du site englobant les mouvements de terrain, notamment les reprises de planéité des places du grand belvédère, du parvis du pavillon de musique et la plage de gazon à l'ouest du site ainsi que la gestion des eaux de surface par écoulement ou infiltration.
- 2. **Travaux paysagers** tels que dessouchages, création de fosses pour plantations d'arbres, apport de substrat et plantations de végétaux.
- 3. **Équipement technique** du site en eau potable, éclairage nocturne et fourniture d'énergie électrique pour les manifestations.
- 4. **Équipement au sol** de sécurité et d'information tels que barrières, garde-corps, main-courantes et signalétique.
- 5. **Travaux de restauration et de reconstruction** des kiosques, de l'édicule, des bassins, ponts et place de jeux pour les enfants.

Les frais d'étude, de procédures liées aux marchés publics et honoraires de mandataires externes y sont inclus.

2. Répartition du budget

La répartition des montants précités par centre financier pour le suivi des travaux est la suivante :

Bâtiments divers d'utilité publique

Bâtiments	Kiosques, édicule	CHF	800'000.-
Sous-total		CHF	800'000.-

Entretien constructif - Voies de circulation - Ouvrages

Génie civil	Voies de circulation	CHF	3'600'000.-
Équipement au sol	Barrières, garde-corps, mains-courantes	CHF	390'000.-
Équipement technique	Eau potable, sanitaires	CHF	200'000.-
<i>Sous-total</i>		<i>CHF</i>	<i>4'190'000.-</i>

Espaces verts

Espaces verts	Plantations diverses et pelouses	CHF	1'500'000.-
<i>Sous-total</i>		<i>CHF</i>	<i>1'500'000.-</i>

Urbanisme, mobilité, environnement

Équipement technique	Eau potable, éclairage nocturne	CHF	440'000.-
Équipement au sol	Mobilier urbain signalétique	CHF	100'000.-
Place de jeux	Place de jeux	CHF	120'000.-
<i>Sous-total</i>		<i>CHF</i>	<i>660'000.-</i>
Divers et imprévus (env. 7%)		CHF	500'000
Total TTC		CHF	7'650'000.-

Ces montants doivent être répartis entre les travaux de réparation et ceux d'amélioration. Les coûts des réparations seront portés à charge du crédit Tempête et les recettes liées, à savoir les remboursements d'assurances, les dons ainsi que les prélèvements aux fonds, seront portés en déduction des coûts. Les améliorations du parc font l'objet du crédit sollicité et les soutiens privés pour des objets particuliers seront portés en déduction du crédit.

Crédit d'engagement	Crédits budgétaires CHF		Total CHF
	Améliorations	Réparations	
Bâtiments divers d'utilité publique	200'000.- WC	600'000.- Kiosques, édicule	800'000.-
Entretien constructif - Voies de circulation - Ouvrages	2'298'000.- Génie civil	1'892'000.- Rocaille petit kiosque (80'000), stabilisation talus (60'000) Rocaille gd kiosque (150'000) Chemins (1'200'000) Garde-corps (402'000)	4'190'000.-
Espaces verts	0.-	1'500'000.-	1'500'000.-
Urbanisme, mobilité, environnement	295'000.- Place de jeux (95'000) Mobilier (50'000) Équipement (150'000)	365'000.- Place de jeux (25'000) Mobilier (50'000) Éclairage (290'000)	660'000.-
Divers et imprévus (7%)	195'000.-	305'000.-	500'000.-
Total	2'988'000.-	4'662'000.-	7'650'000.-

3. Prélèvements aux fonds et dons

3.1. Réparations

Le montant des réparations de CHF 4'662'000.- est à la charge du crédit Tempête et sera partiellement financé par des prélèvements aux fonds ainsi que par les prises en charge des assurances. L'association "Des arbres pour rêver demain" disposera encore de sommes suffisantes pour financer des (re)plantations, principalement au parc Gallet mais aussi au parc des Musées et encore à Muzoo et à la piscine des Mélèzes :

Total des réparations à charge du crédit tempête 4'662'000.-

Prélèvements aux fonds et dons

Fonds pour les parcs Gallet et Crêtets (solde de CHF 322'024.95 au 31 décembre 2024)	250'000.-
Fonds pour la reconstruction (solde de CHF 232'691.30 au 31 décembre 2024)	100'000.-
Fonds communal des arbres	850'000.-
Association des arbres pour rêver demain	650'000.-
Total des prélèvements aux fonds et dons	1'850'000.-

Prise en charge par les assurances

ECAP (grand et petit kiosque)	100'000.-
AXA (barrières, places de jeux, poubelles)	50'000.-
<i>Total pris en charge par les assurances</i>	<i>150'000.-</i>
Total financements des fonds, dons et assurances	2'000'000.-
<u>Solde net à charge du crédit tempête</u>	<u>CHF 2'662'000.-</u>

3.2. Améliorations

Les améliorations et autres entretiens du parc et de ses éléments sont à la charge de la présente demande de crédit pour le réaménagement du parc des Crêtets à hauteur de CHF 2'988'000.- et seront financés en partie par des subventions, des prélèvements aux fonds ainsi que par des dons :

**Total des améliorations à charge du crédit
pour le réaménagement du parc des Crêtets** **2'988'000.-**

Prélèvements aux fonds, dons et subventions :

Fonds donation Fondation Audemars Piguet pour les Arbres (pour le biotope du parc)	300'000.-
Autres dons (pour le pont, la place de jeux, ...)	100'000.-
Fonds de l'énergie (pour les lampadaires neufs)	100'000.-
Subvention du Canton pour la restauration du pavillon de musique	15'000.-
Total financements des fonds, dons et subventions	515'000.-
<u>Solde net à charge du crédit parc des Crêtets</u>	<u>CHF 2'473'000.-</u>

Planning des études et travaux

À la suite de l'acceptation du présent avant-projet, suivra la préparation de son développement en phases de projet, préparation à l'exécution et construction, telles que décrites dans les normes SIA s'y référant. Pour cela, une première mise au concours sera organisée afin de sélectionner un « groupement de mandataires spécialisés » ayant pour tâches de développer puis de réaliser l'entier du projet. Le groupement sélectionné sera piloté par un « pilote » qui sera le seul référant auprès du Maître de l'Ouvrage et ce jusqu'à la remise de l'ouvrage à la Ville. Du côté des services communaux, le dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR) présidera le COPIL et veillera à la coordination globale du projet. Les services communaux, notamment le

SUME, le SEP et le SBL, seront responsables du projet et de son organisation interne dans leurs domaines de compétences respectifs.

Planning d'intention :

- Procédure d'attribution d'un mandat à un BAMO ou RMO février à mars 2025.
- Procédure d'attribution d'un mandat à un groupement de mandataire mars à avril 2025.
- Développement du projet définitif, procédure de permis de construire, dossiers d'appel d'offre et propositions d'adjudication des travaux : avril à septembre 2025.
- Déroulement des travaux : dès août 2025 à novembre 2026 durée de 15 mois environ selon la météo.

Différents lots pourront être planifiés et réalisés selon un calendrier parallèle plus court, comme les interventions sur les bâtiments ainsi que certaines plantations.

Dépense 1/3 en 2025 et solde en 2026 tableau à réaliser selon modèle ci-dessous :

Crédit d'engagement	Crédits budgétaires CHF		Total CHF
	2025	2026	
Bâtiments divers d'utilité publique	250'000.-	550'000.-	800'000.-
Entretien constructif – Voies de circulation - Ouvrages	1'390'000.-	2'800'000.-	4'190'000.-
Espaces verts	0.-	1'500'000.-	1'500'000.-
Urbanisme, mobilité, environnement	220'000.-	440'000.-	660'000.-
Sous-total	1'860'000.-	5'290'000.-	7'150'000.-
Divers et imprévus 7%	130'000.-	370'000.-	500'000.-
Total	1'990'000.-	5'660'000.-	7'650'000.-

Conformité au programme de législature

Le présent rapport s'inscrit dans l'un des axes majeurs fixé par le programme de législature 2024-2028 "la campagne en ville, la ville à la campagne". La requalification du parc des Crêtets, soutenue par de nombreuses donatrices et nombreux donateurs, offrira non seulement de nouveaux espaces de

détente, mais aussi des lieux d'échange et de rencontre, tout en retrouvant sa vocation de poumon vert au cœur de la ville.

Conséquences sur les finances

La demande de crédit s'élève à CHF 2'988'000.- pour les dépenses d'investissement brutes. De ce montant, il faut déduire les subventions, dons et autres recettes prélevées dans le fonds de l'énergie (pour les luminaires), des autres dons estimés à CHF 515'000.-. L'investissement net s'élève ainsi à CHF 2'473'000.-. Cet investissement est réparti entre les services des Espaces verts pour CHF 2'774'000.- et CHF 214'000.- pour les bâtiments (édicule WC).

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux moyen d'amortissement de 2.27% (44 ans) pour les Espaces verts et 2.5% (40 ans) pour les Bâtiments divers d'utilité publique.

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2,1% sur la moitié de l'investissement net.

Amortissement : CHF 2'259'000.- à 2.27%	CHF 51'000.-
Amortissement : CHF 214'000.- à 2.5%	CHF 5'000.-
Intérêts 2,1% sur la moitié des dépenses nettes estimées à charge de la Ville	CHF 26'000.-
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF 82'000.-

Le budget 2025 prévoit des dépenses d'investissements de CHF 800'000.- pour les Espaces verts et CHF 3'000'000.- pour le crédit Tempête.

Préavis de la Commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie

Ce rapport a été soumis à la Commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie (INFRUEN), lors de sa séance du 27 janvier 2025, qui l'a préavisé favorablement, avec 11 voix pour, 0 contre et 2 abstentions.

Préavis de la Commission de réarborisation des espaces publics

Ce rapport a été soumis à la Commission de réarborisation des espaces publics, lors de sa séance du 21 janvier 2025, qui l'a préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents, avec 12 voix.

Conséquences sur les ressources humaines

Le réaménagement du parc des Crêtets est conçu pour éviter une surcharge des équipes d'entretien, grâce à l'utilisation de matériaux durables et à un entretien extensif. Le récent renforcement de l'effectif des espaces verts de 2 EPT, sans augmentation de l'effectif initial grâce à un transfert interne au sein des espaces publics et de 1 EPT CDMax lié à la tempête, permettra de gérer ces nouvelles tâches. Les futures infrastructures, notamment les fontaines, nécessiteront une formation spécifique pour assurer une maintenance efficace. La replantation, nécessaire après la tempête, mobilisera les ressources ponctuellement, sans perturber les opérations courantes. La réduction des surfaces à déneiger allégera la charge hivernale, tandis que l'entretien durable des espaces verts minimisera les interventions. Globalement, l'entretien du parc sera assuré de manière efficace et pérenne, avec une gestion maîtrisée des ressources humaines existantes.

Collaboration intercommunale

Il est relevé, ici, l'élan de solidarité et le soutien de l'ensemble des communes et partenaires qui ont fait preuve d'une grande flexibilité et de générosité qui permettent aujourd'hui de proposer un projet de réaménagement et de réarborisation du parc des Crêtets.

Les communes de l'ensemble du canton ainsi que de nombreuses collectivités publiques issues de toute la Suisse ont apporté leur soutien financier et humain, notamment les corps de sapeur·se·s-pompier·ère·s et les services de voirie, comprenant les paysagistes.

Liens avec le projet Capitale culturelle

Les parcs des Crêtets et Gallet figurent actuellement sur une liste de sites potentiellement sélectionnés dans le programme de spectacles et évènements de la manifestation en 2027.

Le planning de réalisation du réaménagement inclut donc la mise à disposition des lieux dans la limite des aménagements tels que prévus à ce jour (fourniture, eau et énergie électrique). Une coordination précise sera mise en place à l'initiative de Capitale culturelle et des services en charge du domaine public.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Le réaménagement et la réarborisation du parc des Crêtets offriront de nouveaux espaces de qualité pour la nature, la faune et la flore. Des espaces diversifiés avec des espèces adaptées à notre environnement et au changement climatique pourront s'y développer en harmonie avec l'usage du site.

b) Aspect social

Cet espace réaménagé va contribuer à une meilleure qualité de vie pour les habitant·e·s et les visiteur·se·s du centre-ville, notamment avec des espaces urbains de qualité et sécurisés. Ce parc a un riche potentiel pour des usages culturels et associatifs. Le succès du *Biergarten* durant la pandémie, de "l'Amuse Parc" l'été dernier et d'autres événements en témoignent. Il peut également devenir un lieu important pour le CCHAR et le développement de la création des arts de rue.

c) Aspect économique

Une ville avec des espaces publics de qualité augmente son attractivité résidentielle et partant, sa capacité économique.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

Toute l'année, mais particulièrement à la belle saison, une ville avec des espaces verts de qualité est une ville dans l'air du temps où les gens aiment se réunir et se rencontrer. C'est le cas pour les habitant·e·s, les pendulaires mais également pour les touristes toujours plus nombreux à visiter la Métropole horlogère. Le développement des espaces publics, notamment des espaces verts permet également d'attirer un public venant de toute la région et, à La Chaux-de-Fonds, de jouer son rôle de pôle urbain.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président La chancelière
Thierry Brechbühler Floriane Mamie

Annexes :

- Cahier des charges
- Plans du parc

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.

Un crédit d'engagement de CHF 2'988'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour réaménagement du parc des Crêtets.

Art. 2

Les participations des institutions et collectivités publiques, les prélèvements aux fonds ainsi que les subventions viendront en déduction du crédit.

Art. 3

Ce crédit figurera aux comptes des investissements des chapitres 730 - Espaces verts pour CHF 2'774'000.- et 201 - Bâtiments divers d'utilité publique pour CHF 214'000.-.

Art. 4

Ce crédit sera amorti au taux de 2.27% (44 ans) pour les investissements des Espaces Verts et 2.5% (40 ans) pour les Bâtiments divers d'utilité publique.

Art. 5

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Art. 6

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 20 février 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Béatrice Thiémard-Clémentz

La secrétaire

Anne Bramaud du Boucheron

La présidente, **Mme Béatrice Thiérmard-Clémentz**, relève que le rapport 25.008 est traité selon les règles du débat court.

M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC :

- Le groupe UDC a étudié attentivement le rapport 25.008, relatif au réaménagement du parc des Crêtets, dont nous remercions les auteurs.

A nos yeux, ce rapport représente une occasion manquée de réaliser des économies en évitant des travaux non essentiels.

En effet, si nous sommes bien entendu totalement favorables à la remise en état et à la réarborisation du parc rendues nécessaires par la tempête du 24 juillet 2023, nous émettons de sérieux doutes quant aux améliorations supplémentaires prévues dans ce rapport.

Les réparations, elles, sont indispensables, et le budget de ce poste – qui est de CHF 4'662'000.- – est couvert par des prélèvements aux fonds ainsi que les assurances, pour un montant de 2 millions, et le solde sera à charge du « crédit tempête ».

En revanche, l'intégration d'une partie « améliorations » – lesquelles, même après déduction des subventions cantonales et des prélèvements aux fonds, coûteront encore 2,5 millions à la Ville – nous paraît injustifiée. Parmi ces travaux, seule la réfection de l'édicule des WC publics nous semble réellement urgente. Les autres travaux auraient pu être étudiés et, si nécessaire, réalisés ultérieurement. Rien n'impose leur exécution immédiate, et nous peinons à comprendre la pertinence de cet investissement dans le contexte actuel. C'est pourquoi le groupe UDC refusera ce rapport.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Les Vert'libéraux saluent le projet de réaménagement du parc des Crêtets, qui s'inscrit dans une démarche essentielle de restauration du patrimoine et de préservation des espaces verts en plein cœur de notre ville. Ce parc, témoin de l'urbanisme paysager du début du XX^e siècle et inscrit dans le périmètre de sauvegarde de l'ISOS, représente un véritable poumon vert et un lieu emblématique de La Chaux-de-Fonds.

L'importante destruction causée par la tempête du 24 juillet 2023 a rappelé avec force notre vulnérabilité face aux dérèglements climatiques, et la nécessité d'une gestion résiliente et durable de nos espaces naturels et urbains. Nous regrettons qu'une petite part de cette énergie et de ce financement ne soit pas quelque peu répartie également dans la revalorisation de ce qui pourrait être appelé un « cimetière forestier » ou

« sanctuaire de diversité » de Châpeau-Râblé, puisque la commission a pour vocation de réparer les dégâts de la tempête sur nos arbres.

Les Vert'libéraux accepteront ce crédit, qui permettra ainsi de redonner vie à ce parc, tout en l'adaptant aux enjeux contemporains et de durabilité. Nous nous réjouissons, en particulier, des mesures prises pour renforcer la biodiversité, replanter des essences résilientes adaptées aux évolutions climatiques, et intégrer une gestion différenciée des espaces naturels. Cependant, nous souhaitons également exprimer quelques préoccupations quant à la gestion de ce futur site.

La requalification du parc des Crêtets représente aussi une opportunité de conjuguer mémoire et modernité, nature et urbanisme, dans une approche équilibrée et durable.

En votant en faveur de ce crédit, nous affirmons notre engagement pour une ville qui valorise son patrimoine, tout en intégrant pleinement les défis écologiques et climatiques qui nous attendent, et en favorisant la qualité de vie de ses habitants et des futurs visiteurs. Nous appelons néanmoins à un suivi attentif dans l'évolution du projet, notamment dans la mise en place des mesures d'automatisation des arrosages et de l'entretien en utilisant de nouvelles technologies, sans imposer un poids supplémentaire dans nos charges avec une augmentation non indispensable d'EPT. Les Vert'libéraux y seront particulièrement attentifs.

Mme Nathalie Tissot, Les Vert-e-s :

- Le groupe des Vert-e-s a pris connaissance avec intérêt – et, pour ne rien cacher, avec même un plaisir non dissimulé – du rapport du Conseil communal sur la réhabilitation du parc des Crêtets. Il s'agit d'un projet ambitieux, qui permettra – comme le Conseil général l'avait unanimement souhaité à l'automne 2023 – de faire d'une catastrophe une opportunité.

Certes, aussi bien les coûts de réparation à charge de la tempête que ceux d'amélioration du parc sont importants, mais il s'agit de consentir les investissements nécessaires pour que notre ville conserve sa qualité de vie à l'avenir. A ce titre, les améliorations envisagées permettront de faire encore mieux vivre le parc, en tirant parti de sa déclivité pour organiser des zones d'activités différentes correspondant à la sensibilité de l'ensemble des citoyens et des citoyennes de la Ville : ils et elles pourront ainsi alterner rencontres, contemplation, délassement, repos, loisirs, divertissement, culture et, surtout – nous l'espérons, évidemment – joie de vivre.

Le projet qui nous est présenté ce soir illustre aussi la capacité des Montagnons et Montagnonnes à rebondir et à faire face à l'adversité, qui a

permis la construction de cette ville improbable à 1'000 mètres d'altitude, dans un environnement qui ne s'y prêtait guère.

Outre son aspect symbolique, la remise en beauté du parc convainc par la qualité et l'intelligence de l'organisation générale du projet, le soin avec lequel il a été mené pour allier remise en valeur des éléments historiques, récréation d'un espace arborisé robuste et exigences en matière de préservation de la biodiversité. Tout a été pensé, qu'il s'agisse de la gestion de l'eau, durable, de l'introduction d'éléments ludiques, de la création de possibilités de rafraîchissement – avec deux fontaines à eau potable – de la perméabilité et de la respiration des sols avec – partout où cela est possible – des pavés à joints poreux. La gestion de l'éclairage a aussi été réfléchi, pour garantir une trame noire et limiter la pollution lumineuse, avec la récupération des anciens luminaires qui ont survécu à la tempête, et qui peuvent être réutilisés.

Le reboisement du parc, enfin, est l'occasion d'introduire des essences plus résistantes au réchauffement climatique, et l'étagement prévu de la végétation favorisera la biodiversité et les passages de faune avec des zones arbustives sous les arbres. L'accompagnement du ruisseau – qui sera traité en biotope pour accueillir l'avifaune et les petits animaux – permettra aussi au parc d'être didactique.

Je l'ai dit en introduction, tous ces éléments ont séduit le groupe des Vert-e-s. Le seul bémol que notre groupe a vu dans ce projet concerne la liaison à venir avec le parc Gallet et le caractère encore relativement passant de la rue qui sépare ces deux espaces verts, que notre groupe verrait bien limitée à une vitesse de 30 km/h. Cela permettrait d'améliorer, en particulier, la sécurité des enfants qui se rendront à l'école et qui emprunteront les cheminements de ce parc.

Enfin, le groupe aimerait remercier le Service des espaces verts pour le soin qu'il a apporté à ce projet et celui qu'il prodigue aux arbres en général dans notre ville : qu'il s'agisse de leur taille, de leur replantation, de leur revitalisation, une juste considération leur est ainsi désormais portée, et nous lui en sommes reconnaissant-e-s. Vous l'aurez compris, le groupe des Vert-e-s acceptera le projet à l'unanimité.

Mme Alicia Maillard, PS :

- En préambule, le groupe socialiste tient à adresser ses sincères remerciements pour la qualité et la clarté de ce rapport bien documenté.

Un regard dans le rétroviseur nous permet de comprendre l'importance et la nécessité du réaménagement. En effet, passé les moments douloureux qui ont suivi la tempête, la Ville saisit l'opportunité de pouvoir façonner ce parc

en fonction des besoins actuels et futurs. Cette cohérence pour l'avenir est à saluer.

Le magnifique projet qui nous est soumis ce soir va dans les détails et tient compte de nombreux aspects qui vont assurément accroître la qualité, tout en préservant l'histoire et le caractère originel de cet endroit.

La volonté d'en faire un réel lieu de vie est une promesse pour assurer la qualité de vie des habitantes et habitants, et des autres personnes de passage. En effet, même si le chapitre « génie civil » impacte lourdement le budget de ce projet, nous ne pouvons que comprendre et soutenir la démarche, qui permettra de voir davantage d'événements prendre vie au cœur de ce magnifique endroit.

L'extension des espaces et infrastructures qui permettront de voir s'épanouir les utilisatrices et utilisateurs – et particulièrement les familles – est quelque chose de réjouissant et d'important pour le bien-vivre ensemble au sein de la ville. Concernant le mobilier, nous demandons que soit étudiée la possibilité d'inclure au projet des bancs sans accoudoirs, ou avec, mais disposés de manière à ne pas empêcher la possibilité de s'allonger, par exemple pour bouquiner.

Nous saluons la qualité de la réflexion menée par les services, notamment quant à l'arborisation et la végétalisation de ce lieu. En effet, le défi climatique nous impose de repenser les espèces et leur viabilité. De plus, l'accent mis sur la préservation de la faune et la possibilité de créer un parcours botanique – qui réjouira non seulement les écoles de La Chaux-de-Fonds, mais également les habitantes et habitants ainsi que les touristes – nous offrent une perspective d'avenir rayonnante.

En 2027, notre ville sera Capitale culturelle suisse. Ce parc, qui se situe au cœur de la cité, se trouve également sur l'itinéraire qui mènera les personnes au centre névralgique de la manifestation, c'est-à-dire les Anciens abattoirs. Dès lors, nous apprécions la requalification des cheminements internes, ainsi que l'éclairage qui sera modulable en fonction de ce qui se passe dans le parc.

Avant de conclure, le groupe socialiste aimerait savoir s'il existe déjà un budget prévisionnel pour le réaménagement du parc Gallet, puisque ce dernier est évoqué à plusieurs reprises.

Finalement, nous réitérons nos félicitations aux services pour la qualité du travail fourni, et tenons à remercier chaleureusement les différentes associations donatrices, ainsi que les autres communes, pour la solidarité témoignée suite à la tempête : elle nous permet aujourd'hui d'aller de l'avant. Vous l'aurez compris, le groupe socialiste soutient ce rapport avec enthousiasme.

M. Eric Simonin, POP :

- Nous avons pris connaissance avec grand intérêt du rapport concernant la demande de crédit et en remercions le Conseil communal.

Pour le groupe POP, le réaménagement du lieu est une nécessité, tant la vue dégradée de ce parc depuis le 24 juillet 2023 est un crève-cœur. Nous saluons aussi le fait que la Ville profite de cette catastrophe naturelle pour repenser le parc sous tous ses aspects, tout en préservant au maximum l'existant et l'histoire du lieu.

Nous relevons également que le Conseil communal prend en compte les enjeux culturels et associatifs, qui, ces dernières années, ont pris davantage de place dans ce lieu. A ce sujet, le POP souhaite savoir si du matériel – tables, chaises, etc. – sera mis à disposition des associations, par exemple sous le Pavillon de musique.

La seconde question qui émerge de notre groupe concerne l'accès sud du parc, au niveau du grand belvédère. D'après les plans annexés, il semble que cette entrée soit imaginée comme principale. A cet endroit, il y avait autrefois un passage piéton qui reliait le parc Gallet au parc des Crêtets, et qui arrivait au belvédère. Ce passage piéton a disparu aujourd'hui, et nous nous demandons si le Conseil communal compte le rétablir. Evidemment, un tel passage serait pertinent non seulement pour le lien entre les deux parcs, mais également d'un point de vue plus global au niveau de la mobilité douce. Celui-ci permettrait aux habitants des quartiers sud de relier la gare de manière plus sécurisée, car nous connaissons tous cette rue qui est fortement utilisée, surtout aux heures de pointe. Nous rejoignons également nos collègues des Vert-e-s en invitant le Conseil communal à réfléchir à la réhabilitation de cette route, et peut-être à abaisser la vitesse à 30 km/h.

Pour terminer, nous souhaitons interroger le Conseil communal quant au pavage imaginé autour du Pavillon de musique. Le POP souhaite connaître le type de pavés qui sera choisi, puisqu'il en existe différentes sortes, plus ou moins commodes à utiliser avec un rollator ou un fauteuil roulant. Il semble, par exemple, que le pavage de la place du Marché pose quelques soucis à ce niveau-là, notamment pour les personnes âgées. Il est venu à nos oreilles que le pavage qui entoure le Château des Monts du Locle constitue un modèle exemplaire. Dans tous les cas, cette question doit être examinée avec soin dans un souci d'accessibilité pour toutes et tous.

Mme Manon Freitag, Le Centre :

- Le réaménagement du parc des Crêtets est un projet ambitieux et nécessaire. Ce parc emblématique de La Chaux-de-Fonds fait partie de

notre patrimoine paysager et constitue un espace de détente essentiel pour la population.

La tempête du 24 juillet 2023 a causé des dégâts considérables, détruisant une grande partie du couvert arboré, ainsi que plusieurs infrastructures. Face à cette situation, nous devons agir, non seulement pour réparer les dommages, mais aussi pour offrir un cadre renouvelé, adapté aux enjeux environnementaux et aux attentes des habitants et habitantes.

Le projet présenté repose sur des principes que je soutiens, soit une restauration fidèle à l'histoire du parc – qui respecte son identité Art nouveau et son esthétique d'origine – une approche durable intégrant la biodiversité, le choix d'essences adaptées au climat futur, une gestion raisonnée des ressources – notamment en matière d'eau et d'éclairage – et une amélioration des accès et des usages.

Toutefois, malgré ces points positifs, nous ne pouvons ignorer l'ampleur des coûts annoncés, qui s'élèvent à 7,65 millions de francs, dont près de 3 millions à charge de notre Ville. Ce montant est conséquent, et il est légitime de s'interroger sur certains postes budgétaires, notamment les 4,19 millions dédiés aux travaux de génie civil et 1,5 million à la végétalisation. Des explications devraient être apportées sur ces dépenses et des mécanismes de contrôle doivent être mis en place pour garantir que le budget soit respecté.

En conclusion, Le Centre votera en faveur de ce crédit, car nous croyons à l'importance de ce projet pour notre ville. Toutefois, nous serons particulièrement attentifs à la gestion des coûts et à la mise en œuvre de ce réaménagement, afin qu'il soit réalisé avec efficacité et en respectant les engagements budgétaires annoncés.

M. Frédéric Vaucher, PLR :

- Depuis 18 mois, il a été dit et redit qu'il ne fallait pas uniquement réparer ce que la tempête avait défait, mais profiter de cette opportunité. Le projet de remise en état, mais également d'embellissement du parc des Crêtets a été construit de la sorte.

Pour commencer, un cahier des charges clair, précis et concis a permis à la Commission de réarborescence de s'approprier le concept en amont du projet au printemps 2024. Les échanges au sein de celle-ci ont permis au Conseil communal d'orienter le rapport qui nous est présenté et en en tenant compte. Nous n'en attendions pas moins de lui, mais il faut le relever.

Le crédit de réaménagement du parc des Crêtets est séparé clairement en deux : d'une part, pour la reconstruction, au travers du « crédit tempête » – nous en profitons pour remercier une fois encore les généreux donateurs,

qui ont permis de replanter déjà des arbres à d'autres endroits de la ville et qui permettent cet important investissement – et, d'autre part, pour le réaménagement du parc.

Un investissement de près de 3 millions pour un parc est-il raisonnable ? Ne devrait-on pas faire un choix sur nos dépenses ? Ce parc aurait dû être réaménagé dans les prochaines années, nous le savons tous. Le faire lorsque la végétation n'a pas repris toute sa place est intelligent et fait partie des opportunités à saisir.

De plus, nous investissons sur le long terme. En effet, il est illusoire d'espérer retrouver un magnifique parc pour *Capitale culturelle suisse* en 2027. On peut, tout au plus, se réjouir de le voir à l'aube de sa jeunesse à l'inauguration de la nouvelle ligne directe. Mais surtout penser aux générations futures qui en profiteront bien plus que nous.

Le soutien de personnes ou d'entreprises privées doit être étudié, avec la reconnaissance qui va de pair. Nous pensons ici à l'exemple de la rénovation de la Grande Fontaine : pourquoi ne pas proposer d'inscrire son nom sur les pavés qui orneront la place autour du kiosque ? Nous pourrions en profiter pour inscrire le nom des villes et des différents donateurs qui nous ont déjà soutenus. Même l'Armée suisse y aurait sa place.

Dans ce cadre-là, nous souhaitons déposer un **postulat**. Nous demandons à la présidente une interruption de séance, afin de finaliser celui-ci et de le partager avec les groupes.

Du point de vue du groupe PLR, cet investissement public pour un parc qui profite à tous les citoyens de La Chaux-de-Fonds est nécessaire.

Mme Ilinka Guyot, conseillère communale, cheffe du Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR) :

- Je remercie tout d'abord les groupes de l'accueil majoritairement positif. Le 24 juillet 2023, la tempête qui a balayé notre ville a presque entièrement détruit les arbres des parcs Gallet et des Crêtets et provoqué d'importants dégâts dans ce dernier.

Suite à l'examen approfondi et à la réalisation d'un cahier des charges pour le réaménagement des parcs, le Conseil communal et les services ont fait le choix de commencer par le parc des Crêtets, ce dernier n'ayant pas de contraintes liées à d'autres projets et au vu de la complexité de sa remise en état.

Comme vous avez pu le lire dans le rapport, le coût lié aux dégâts dus à la tempête – désigné dans le rapport par « travaux de réparation » – est pris en charge par le « crédit tempête » et se monte à CHF 4'662'000.-, dont

CHF 2'662'000.- seront en réalité à la charge de ce crédit : le solde de 2 millions est issu de dons, de prélèvements dans les fonds et de remboursement des assurances.

Le montant de CHF 1'500'000.- budgété pour la réarborisation est entièrement couvert par des dons issus de l'association « Des arbres pour rêver demain » et des fonds communaux alimentés également par des dons provenant de privés et de collectivités publiques.

Vu l'ampleur de la tâche et le soutien extérieur important apporté dès les jours suivant la tempête, une question s'est rapidement posée lors de l'élaboration du projet : ne devrions-nous pas faire de cette catastrophe une opportunité ? Repenser ce parc historique, qui est recensé au Conseil international des monuments et des sites, afin d'améliorer son utilisation par la population et de répondre et de sensibiliser aux enjeux du XXI^e siècle ?

Un comité de pilotage interservices – composé des services des Espaces publics, de l'Urbanisme et des Bâtiments et du logement – a travaillé sur le projet. Le travail a été effectué en collaboration dès le début avec les commissions d'Urbanisme et de Réarborisation, auxquelles s'est ajoutée la Commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'environnement, pour la validation du rapport final.

Un an après le début des réflexions, nous venons devant vous avec un projet qui préserve le caractère historique du parc, créé au début des années 1900, en restaurant les aménagements style « rocailleur ». Et j'insiste sur le terme « rocailleur » : comme on me l'a fait remarquer, il faut parler soit d'aménagements style « rocailleur », soit de « jardin de rocaille », le style « rocaille » étant associé au style rococo. Il serait dommage de se retrouver avec un parc rococo... [*Ndlr : rires de l'assemblée*] Ainsi, non seulement le projet restaure les aménagements style « rocailleur », mais il redonne des points de vue sur la ville, et lui redonne également sa place de parc de divertissement.

Le parc comptera trois zones : une zone de fraîcheur, une zone centrale avec des belvédères, et une zone de lumière pour profiter du soleil les jours les plus froids.

La population pourra s'y balader, pique-niquer, jouer sur les nouveaux espaces en herbe aplanis, profiter de la place de jeux agrandie, découvrir l'édicule des WC avec son lustre d'antan, admirer les vues de la ville depuis les différents belvédères, aller à la découverte des espaces dédiés à la biodiversité et des nombreuses espèces d'arbres et arbustes, ou encore écouter un concert assis sur les gradins du Pavillon de musique.

Les cheminements sont revus : place à des matériaux plus respectueux de l'environnement et à la perméabilisation des sols, avec des pavés en joints

de sable pour les chemins non déneigés, et, lorsque la pente le permet, un revêtement de chaille stabilisée.

L'éclairage sera modernisé et modulable, tout en préservant les candélabres existants. Le ruisseau retrouve sa place et se dote d'un biotope, la gestion de l'eau est optimisée en utilisant les eaux de pluie en circuit fermé.

C'est le montant pour ces travaux – désignés dans le rapport par « travaux d'amélioration » – qui vous est soumis ce soir : une demande qui se monte à CHF 2'988'000.-, dont CHF 2'473'000.- à la charge de la Ville. Là encore, c'est grâce à des soutiens extérieurs que nous arrivons à ce montant : CHF 515'000.- proviennent de subventions et de dons, comme celui de la Fondation Audemars Piguet.

La part financière la plus importante du crédit sera dédiée au génie civil, qui permettra de créer des zones planes à même d'accueillir des manifestations, faisant du parc des Crêtets un vrai parc de loisirs et de détente et pas uniquement un lieu de passage.

Au total, le soutien extérieur se monte à CHF 2'515'000.- : la Ville se devait donc de réaliser un projet à la hauteur du soutien apporté. Que toutes les donatrices et tous les donateurs soient ici chaleureusement remerciés.

Je passe aux questions, en commençant par celle du groupe socialiste : non, actuellement, nous n'avons pas encore de budget pour le parc Gallet. Les travaux seront plus modestes, notamment ceux de génie civil, qui seront limités. La volonté est de préserver le caractère naturel du parc et de mettre surtout l'accent sur la réarborisation.

S'agissant du groupe PLR, concernant les pavés – j'ai entendu que vous alliez déposer un postulat – sachez que le Conseil communal a prévu d'étudier la proposition. Je ne sais pas si la réponse vous conviendra ou s'il y aura un postulat...

Il y avait trois questions du côté du groupe POP. La première demandait si nous allions stocker du matériel sous le Pavillon de musique : la réponse est *non*. Du matériel, notamment des tables et des chaises, sont déjà à disposition des associations. Leur mise à disposition, ainsi que la livraison sont offertes aux associations, selon les critères validés par votre Autorité. Le matériel, pour des questions de gestion et d'organisation, se trouve dans le bâtiment des Espaces publics. Le dessous du kiosque sera laissé libre au cas où les manifestations nécessiteraient un lieu de stockage pendant qu'elles se déroulent dans le parc.

Concernant le passage piéton, il a été supprimé en 2018 : il n'était pas aux normes pour des questions de visibilité. La question de la liaison entre les deux parcs, ainsi que celle de la mise à 30 km/h de la route seront reprises

dans la perspective de la requalification complète de la rue des Crêtets, qui pourra se dérouler dès l'ouverture des contournements, lorsque cette route ne sera plus considérée comme collectrice.

Quel est le type de pavage imaginé pour entourer le pavillon ? Comme pour la place du Marché, les organisations Pro Senectute et Pro Infirmis seront consultées. Je rappelle que, pour la place du Marché, ce sont ces deux organisations qui ont donné leur feu vert pour la pose du pavage et, surtout, quant à la manière dont celui-ci devait être posé.

Je peux encore préciser que, si tout sera mis en place pour faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite dans le parc, les pentes ne pourront pas répondre aux normes.

Enfin, pour rassurer l'élue des Vert'libéraux, il n'est pas prévu d'installer un quelconque système d'arrosage au sein du parc. Nous espérons que la nature arrivera à s'autogérer comme elle le fait actuellement.

M. Cédric Haldimann, PLR :

- Je souhaitais juste intervenir pour préciser certaines choses, dont il me semble intéressant de prendre bien conscience.

Le titre du rapport prête un petit peu à confusion, car il nous dit qu'il y a 2,5 millions à la charge de la Ville pour le réaménagement du parc des Crêtets.

En réalité, ce n'est pas le cas, car même ce qui est pris sur le « crédit tempête » est à la charge de la commune. Il faut bien le noter. Lorsque l'on discute de ce projet, il ne vaut pas 2,5 millions, mais bien 7,6 millions. On peut retirer les 2 millions qui viennent des fonds, ainsi que de l'ECAP et d'AXA, mais il reste quand même toujours 5,5 millions et pas seulement 2,5 millions à la charge de la commune.

Nous l'avons entendu dans certaines interventions, et je pense que cela doit être quelque peu clarifié.

Mme Ilinka Guyot, conseillère communale, cheffe du Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR) :

- Si vous avez été attentifs à mon intervention, j'ai précisé ces deux répartitions. Le « crédit tempête » ayant déjà été validé par votre Autorité, c'est pour cela que nous ne vous soumettons que cette demande de crédit. Toutefois, dans mon intervention, j'ai bien indiqué qu'il y avait une partie de CHF 4'662'000.-, dont CHF 2'662'000.- à la charge de la Ville de La Chaux-de-Fonds, et le crédit d'aujourd'hui, avec le montant de presque 2,5 millions

à la charge de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Cela a bien été précisé dans mon intervention.

Mme Béatrice Thiémard-Clémentz, présidente :

- Je vous remercie de ces précisions, je pense que l'on peut avancer. A la demande du groupe PLR, j'accorde une suspension de séance pour qu'il puisse développer son postulat.

SUSPENSION DE SEANCE DE 10 MINUTES.

A la reprise des débats, la présidente, **Mme Béatrice Thiémard-Clémentz**, précise :

- Comme stipulé dans le règlement général, le postulat sera abordé après le traitement du rapport.

Avant de passer à la discussion en second débat, **la présidente** relève que l'entrée en matière n'est pas combattue. Celle-ci est dès lors acceptée tacitement.

Soumis au vote, **l'arrêté relatif à un crédit d'engagement de CHF 2'988'000.-** pour le réaménagement du parc des Crêtets est **accepté par 34 voix contre 6 et 0 abstention.**

25.017 – Postulat du groupe PLR lié au rapport 25.008 concernant la recherche de partenariats public-privé concernant le réaménagement du parc des Crêtets

Nous demandons au Conseil communal et à ses services idoines d'étudier un mode de financement participatif, afin d'abaisser le coût du réaménagement.

Exemples :

- Financement du mobilier urbain ;
- Financement des pavillons ;
- Financement des pavés ;
- etc.

Frédéric Vaucher

M. Frédéric Vaucher, PLR :

- Le postulat que le PLR souhaite déposer concerne uniquement la demande au Conseil communal et à ses services de rechercher un partenariat public-privé, c'est-à-dire de solliciter des dons auprès d'entreprises ou de privés. Ceci non pas pour les arbres, puisque nous avons déjà eu la chance de recevoir beaucoup de dons et de main-forte pour cet aspect-là, mais plutôt pour le financement du mobilier urbain, les pavillons, le pavage, qui aura aussi un certain coût, etc. La liste n'est pas exhaustive.

C'est l'objet de notre postulat : diminuer quelque peu le coût pour la commune, en sollicitant des personnes qui sont prêtes à investir dans le parc des Crêtets, qui sera un parc pour le prochain siècle, je suppose.

Mme Ilinka Guyot, conseillère communale, cheffe du Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR) :

- Le Conseil communal s'opposera au postulat. Comme dit dans mon intervention, nous avons déjà CHF 2'515'000.- de dons, dont CHF 1'500'000.- pour les arbres. Cela signifie qu'il reste une différence de 1 million, que ce soit des dons, des prélèvements aux fonds – qui ne sont pas uniquement pour les arbres – et les revenus. Il nous paraît quand même peu probable de solliciter plus de CHF 2'515'000.- de dons, que ce soit auprès d'entreprises ou de collectivités publiques. Je pense que ce serait même assez malvenu.

En revanche, si je comprends bien, il n'est plus question de graver des pavés. En tous les cas, le Conseil communal s'oppose à aller chercher davantage de dons en plus de la somme de CHF 2'515'000.- provenant de l'extérieur.

Mme Sarah Curty, PLR :

- En attendant que nous ayons les photocopies du texte du postulat, j'en donne lecture. Je l'ai sous forme manuscrite, car je ne savais pas que l'on avait la possibilité d'imprimer directement, je m'en excuse :

« Nous demandons au Conseil communal et à ses services idoines d'étudier un mode de financement participatif, afin d'abaisser le coût du réaménagement.

Exemples :

- Financement du mobilier urbain ;
- Financement des pavillons ;
- Financement des pavés ;
- etc. »

M. Cédric Haldimann, PLR :

- Il est vrai que, dans le rapport, on sépare bien ce qui est relatif à la tempête et à ses dégâts, de l'opportunité de réaménager ce parc et d'apporter des améliorations. Ainsi, on peut très bien dire – et cela peut aussi être compris par les entreprises – qu'il y a effectivement eu des dons pour les dégâts suite à la tempête, mais que l'on parle maintenant de rechercher des fonds pour ce qui est des améliorations pour le parc des Crêtets, qui sera construit pour les 100 prochaines années.

Aussi, je pense qu'il n'est pas impossible de trouver des donateurs si on leur donne aussi quelque chose en retour, que ce soit une plaque sur un pavillon ou sur du mobilier urbain. Je pense que cela va au-delà de ce qu'ils ont fait suite à la tempête, puisque ce projet va justement au-delà de la simple réparation des dégâts de la tempête.

Mme Ilinka Guyot, conseillère communale, cheffe du Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR) :

- Je reprends : dans la partie « réparations », nous avons 2 millions de dons, subventions, qui viennent de l'extérieur, et dans la partie « améliorations », nous avons CHF 515'000.-, dont CHF 400'000.- proviennent de dons de fondations, de privés et d'entreprises.

Nous avons quand même déjà trouvé CHF 400'000.- pour l'amélioration. Le travail a été fait, le Conseil communal ne souhaite pas aller rechercher davantage d'argent auprès des entreprises.

La présidente, **Mme Béatrice Thiérmard-Clémentz**, propose une interruption de séance pour permettre aux groupes de discuter du postulat.

SUSPENSION DE SEANCE DE 10 MINUTES.

A la reprise des débats, la parole est donnée préalablement au Conseil communal.

Mme Ilinka Guyot, conseillère communale, cheffe du Dicastère de la jeunesse, des espaces publics et des ressources humaines (DJEPR) :

- Comme nous l'avons dit, le Conseil communal refuse le postulat. Comme déjà dit, il y a CHF 400'000.- provenant de donations pour les améliorations. La Ville avait ouvert un fonds dédié au réaménagement des parcs. Par ailleurs, le fonds étant toujours ouvert, des dons sont toujours possibles pour les personnes qui le souhaitent.

Parmi les contributeurs à ces CHF 400'000.-, une entreprise nous a aujourd'hui autorisés à communiquer son nom dans le rapport, c'est la Fondation Audemars Piquet. Elle attribue l'argent pour les arbres, notamment pour le biotope du parc.

Une entreprise attribue son don au pont, par exemple, une autre à la place de jeux, mais celles-ci ne souhaitent pas voir leur nom divulgué, en tout cas pas à l'heure actuelle.

Ces CHF 400'000.- ont donc été récoltés dans les fonds *spécifiquement* consacrés au réaménagement des parcs Gallet et Crêtets. Et je le répète : les fonds sont toujours ouverts.

Le Conseil communal s'opposant au postulat, la présidente, **Mme Béatrice Thiémard-Clémentz**, ouvre le débat.

Mme Manon Freitag, Le Centre :

- Le Centre soutiendra le postulat du PLR.

M. Laurent Duding, PS :

- Le groupe socialiste combattra le postulat. Nous avons entendu le Conseil communal : le travail a été mené. Je ne répète pas les chiffres annoncés par notre conseillère communale. Nous nous opposerons au postulat sur la forme. Nous invitons vraiment l'ensemble des groupes à ne pas venir à la dernière minute avec des propositions, cela ne peut être que positif pour la qualité de nos débats. Nous nous questionnons également sur l'outil : un postulat avec une réponse du Conseil communal qui pourrait être donnée une fois le chantier terminé. Nous nous opposerons donc à ce postulat.

M. Jean-Pierre Brechbühler, UDC :

- Le groupe UDC soutiendra le postulat du PLR. Si l'on peut trouver des fonds et faire baisser ce coût, cela nous convient.

M. Eric Simonin, POP :

- Après concertation, le groupe POP tient quand même à souligner l'effort déjà réalisé au niveau des recherches de fonds, mais nous estimons quand même que c'est une piste qui mérite d'être explorée. Nous soutiendrons donc le postulat.

M. Grégory Rochat, Les Vert-e-s :

- Au vu des explications données par le Conseil communal, qui a *déjà* ouvert un fonds, qui a *déjà* fait des démarches pour obtenir des soutiens, nous ne voyons pas l'utilité de refaire cette démarche à nouveau. Le groupe des Vert-e-s refusera donc le postulat.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Les Vert'libéraux ont bien entendu qu'un compte est toujours ouvert. Aussi, d'autres démarches pourraient être menées, dans l'objectif d'augmenter la part du privé dans ce partenariat pour la réhabilitation du parc. Nous soutiendrons donc le postulat.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Béatrice Thiémard-Clémentz**, soumet au vote le **postulat 25.017**, lequel est accepté par **24 voix contre 16 et 0 abstention**.

25.009

Rapport du Conseil communal

relatif à une demande de crédit de CHF 6'980'000.- pour la 3^e phase de réhabilitation des Anciens abattoirs en centre de congrès polyvalent ainsi qu'à l'installation d'un restaurant dans le bâtiment sis rue du Commerce 122A

du 29 janvier 2025

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Introduction

Le mardi 29 août 2017, le Conseil général traitait de la 1^{re} phase de réhabilitation des Anciens abattoirs. En effet, à cette date, votre autorité se penchait sur le rapport du Conseil communal daté du 16 août portant sur une réhabilitation modeste et minimale du lieu afin qu'il puisse être exploité et partiellement répondre aux demandes. Les crédits sollicités s'élevaient à CHF 1'155'000.- pour divers travaux d'entretien et CHF 300'000.- pour le changement du collecteur sous la rue centrale. Dans son introduction, le rapport précise des objectifs encore incertains admettant que le projet ne peut se définir de manière absolue, mais qu'il s'agit de mettre le lieu en résonance avec les besoins, forces et énergies de notre société, en d'autres termes de saisir les opportunités afin que les abattoirs puissent jouer un rôle d'intérêt public à large spectre : *"Constatant la difficulté de trouver rapidement une réhabilitation globale du site, la Ville applique depuis quelques années une stratégie qui consiste à faire les travaux nécessaires d'entretien garantissant la conservation du bien, comme la réfection de toiture, et des aménagements simples permettant un usage des lieux. Cela a permis l'installation de la brasserie La Comète ou du centre d'art contemporain Quartier Général (QG). Des événements, expositions, fêtes d'entreprises notamment, ont également pu être organisés dans la nef centrale et ainsi démontrer le potentiel du site, mais révéler aussi ses limites*

actuelles. Le concept général repose sur la volonté d'avoir des activités d'intérêt public permettant la mise en valeur et le rayonnement du site en laissant cependant ouvertes toutes possibilités d'une future réaffectation globale, qu'elle soit le résultat d'une initiative privée ou publique. Les travaux proposés dans ce rapport répondent à cette logique. L'objectif à court terme est de viabiliser sommairement les espaces libérés afin de les destiner à des activités variées pouvant entretenir entre elles des synergies, renforçant la qualité du site et apportant une valeur ajoutée au rayonnement de celui-ci. Cela se fait au gré des opportunités dans une idée dynamique et évolutive des affectations.". Votre autorité soutenait cette vision en acceptant le rapport par 32 voix sans opposition ni abstention.

Le jeudi 28 octobre 2021, votre autorité traitait la 2^e phase des travaux en se prononçant sur le rapport du Conseil communal daté du 29 septembre relatif à une demande de crédit de CHF 5'520'000.- pour la réhabilitation des Anciens abattoirs en centre de congrès polyvalent et alternatif à haute valeur patrimoniale. Ce qualificatif un peu trop long et un peu trop complexe est néanmoins toujours utilisé par le Conseil communal et les services communaux parce qu'il synthétise parfaitement les contours plus fermes et plus ambitieux que prend alors le projet. L'introduction du rapport témoigne de la montée en puissance du lieu en regard des perspectives encore empreintes des doutes de 2017 : *"L'objectif est de doter la ville d'un centre de congrès polyvalent et alternatif à haute valeur patrimoniale. [...] L'affectation prévue demeurera les grands événements à commencer par les soupers de fin d'année des entreprises de la région, le dîner de gala du HCC, des concerts comme celui du Lycée Blaise-Cendrars ou des expositions comme, cette année, le Salon des refusés. Les Frigos, dont la rénovation est à bout touchant (ils doivent encore être reliés au CAD), présenteront une salle du type et du standard de la grande salle de la Maison du Peuple. En d'autres termes, le lieu sera confortable, chauffé et équipé de matériel de sonorisation et de projection. Son usage sera ainsi simple et aisé. Les Petits animaux offriront le même confort et la même polyvalence, mais dans un espace plus restreint. Certains événements, comme le Swiss Technichal Watchmaker Show (TWS), utiliseront l'ensemble. Autour du lieu, comme des satellites faisant vivre l'ensemble dans une diversité dynamique, le centre d'art contemporain QG, la brasserie de La Comète et le Skatepark poursuivront leurs activités respectives."*

Cette vision et les crédits nécessaires à sa concrétisation étaient acceptés par 35 voix, sans refus, mais avec 3 abstentions, tous les groupes politiques relevant l'intérêt du lieu en termes de dynamique tant culturelle, festive, associative qu'économique.

Nous ne pouvons que vous renvoyer à la lecture des deux rapports mentionnés ci-dessus, tant tout semble prendre corps et sens de manière

naturelle et cohérente. Aussi, nous n'avons rien à retrancher à ce qui a été dit et fait depuis maintenant presque dix ans sur le site (pour rappel le dernier abattage par le boucher Bühler a eu lieu en 2013, quant à QG et à La Comète, ils se sont installés en 2015 dans des locaux bruts voire spartiates). La dynamique positive et l'attrait des Anciens abattoirs ne se sont pas démentis, ainsi nombre d'occupant·e·s réservent le lieu deux ans à l'avance. Ce n'est donc pas un hasard que l'association La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse (ci-après association CCS) s'intéresse à faire du lieu le centre névralgique de la manifestation en 2027. Cela signifie que, durant une année, les Anciens abattoirs seront le centre de la culture en Suisse. Notre responsabilité est de les préparer à cela en investissant sur un futur dépassant largement l'année de la Capitale culturelle suisse. Le présent rapport dresse les besoins et les nécessités du lieu dans la perspective de 2027 et au-delà.

Cette 3^e phase très importante n'est cependant pas la dernière. Dans les années qui suivront 2027, sans urgence particulière, avec un calendrier à établir au gré des opportunités, il s'agira de prévoir la phase suivante. Les travaux porteront notamment dans le bâtiment principal et central sur la requalification des espaces encore en friche (par exemple la salle des machines) et sur la restauration des deux grandes verrières est et ouest. En outre, le chauffage à distance (CAD) sera amené dans tous les espaces chauffés, les façades extérieures de tous les bâtiments seront restaurées (maçonnerie, lavage, voire peinture), les édifices satellites seront requalifiés et la grille de l'entrée principale en est sera recrée à l'identique.

Histoire du site

Les rapports susmentionnés, présentés les 29 août 2017 et 28 octobre 2021 à votre autorité, comportent un historique complet du site des Anciens abattoirs. Aussi, la présentation qui suit se veut-elle un résumé détaillé. Pour davantage de détails, nous nous permettons de vous renvoyer auxdits rapports.

Le complexe des abattoirs, aujourd'hui appelé "Anciens abattoirs", est construit en 1906 dans un contexte d'expansion économique et démographique de la ville. Passée de 4'900 à 35'000 habitantes et habitants en moins d'un siècle, la cité doit se doter d'infrastructures modernes et adaptées à ses besoins.

La réflexion des autorités autour de la création d'abattoirs publics commence en 1832, en raison des risques sanitaires posés par l'abattage dans les boucheries de la ville. Les réflexions se concrétisent en 1841 avec la construction des premiers abattoirs publics au pied du Chemin-Blanc. Cette première infrastructure, destinée à tous les bouchers et charcutiers de la

commune, subit agrandissements et transformations, respectivement en 1874 et 1893. À la fin du XIX^e siècle, les locaux sont devenus trop petits et ne répondent plus aux nouvelles exigences d'hygiène publique. Les maîtres bouchers de La Chaux-de-Fonds demandent, par voie de pétition, la construction de nouveaux abattoirs.

Les autorités réagissent rapidement. La conjoncture favorable, correspondant à l'ultime étape de la révolution industrielle, est marquée par d'importants progrès techniques et scientifiques, mais aussi sociaux, économiques et politiques. La ville est alors en perpétuelle construction. Son urbanisation évolue par le développement de vastes chantiers publics (canalisations, électricité, gaz, transports, postes, moulins, hôpitaux, écoles, etc.) nécessaires aux besoins nouveaux. Dans ce contexte de forte croissance démographique, de prospérité et de confiance en l'avenir, les autorités communales expriment la volonté de créer d'importants abattoirs frontières, à proximité de la voie de chemin de fer, destinés notamment à l'importation de la viande française. Les autorités estiment alors que le futur site doit pouvoir répondre aux besoins d'une population locale de 50'000 habitantes et habitants ainsi qu'à la distribution de viande au moins dans tout l'Arc jurassien. Un arrêté de principe est voté à l'unanimité lors de la séance du Conseil général du 13 novembre 1901 et l'arrêté concernant le crédit de CHF 1'057'637.50, somme considérable pour l'époque, est accepté sans discussion et à l'unanimité le 13 août 1903.

Le projet est confié à Gustav Uhlmann, un architecte allemand de Mannheim ayant déjà réalisé ce type de construction, notamment à Ludwigshafen et Offenbourg. Postérieurement aux abattoirs de La Chaux-de-Fonds, Uhlmann construira encore ceux de Bruchsal et de Zurich. Sa proposition est réalisée dans un style rhénan, reconnaissable aux pignons à redents et au faux grès rose imitant la pierre du bassin du Rhin. L'ensemble est alors à la pointe de la modernité tant sur le plan des techniques constructives que des logiques d'exploitation définies tant par l'hygiénisme que par le taylorisme. Uhlmann utilise le béton armé, la pierre artificielle, des structures métalliques et des briques de verre Falconnier.

La logique d'exploitation correspond au modèle allemand. Les abattoirs de La Chaux-de-Fonds sont ainsi les premiers de Suisse, peu avant ceux de Zurich, à prendre une telle ampleur. Pour des questions sanitaires comme pour des questions d'organisation du travail, toutes les opérations d'abattage et de dépeçage sont réalisées successivement sur le site selon un parcours défini. Les bêtes attendent dans des pavillons édifiés à quelques dizaines de mètres des voies. Les trois lieux d'abattage se trouvent dans le bâtiment principal, respectivement en face de chaque pavillon. De là, les différentes opérations se poursuivent dans des espaces dédiés, organisés autour de la "Rue centrale", jusqu'à l'entreposage dans les très vastes frigos.

Les abattoirs sont inaugurés le 27 septembre 1906. Les années qui suivent leur mise en exploitation sont marquées par trois éléments qui entravent le développement de l'activité : un ralentissement économique conduit à un brusque arrêt de la croissance démographique de la ville, une épizootie européenne entraîne la fermeture des frontières enfin, l'éclatement de la Première Guerre mondiale qui donne un coup d'arrêt à la croissance économique et démographique de la région. Les abattoirs ne furent jamais utilisés à leur pleine capacité et leur rôle d'infrastructure frontière utile à tout l'Arc jurassien helvétique ne put jamais être complètement déployé.

Au fil du temps, les besoins de rentabilisation conduisent à modifier l'usage d'une bonne partie des locaux. Une petite partie reste vouée à l'abattage. L'ensemble du complexe industriel est mis sous protection en 1988. Dès 1997, le Conseil d'État prend la décision de concentrer les activités d'abattage du canton aux Ponts-de-Martel, entraînant ainsi la fin progressive de l'affectation du lieu. L'activité se poursuit néanmoins sur le site de La Chaux-de-Fonds, à titre privé, par un boucher de la ville jusqu'en 2013. Peu après la fin de cette exploitation, la Ville consent à des investissements mineurs permettant à une brasserie (La Comète) et à un centre d'art contemporain (QG) de s'installer dans le lieu.

Depuis 2015, la Ville développe et met en œuvre une stratégie de requalification progressive et douce du site patrimonial des Anciens abattoirs grâce à deux rapports validés successivement par le Conseil général en date du 29 août 2017 et du 28 octobre 2021. Une 1^{re} étape de travaux se déroule entre 2017 et 2021 pour l'aménagement de la nef. Lors de l'élaboration du budget 2019, un large consensus politique permet de renforcer cette dynamique en octroyant le produit de la vente de l'Usine électrique (CHF 1,9 million) à la poursuite des travaux sur les Anciens abattoirs, notamment les requalifications partielles des espaces extérieurs et des Frigos. Puis, entre 2022 et 2024, des travaux sont menés dans les espaces latéraux et les corps de bâtiments situés à l'entrée du site.

Contexte urbanistique

Le site des Anciens abattoirs s'inscrit au cœur d'une dynamique de transformation urbaine majeure. Positionné stratégiquement entre deux secteurs en cours de requalification, respectivement le quartier Le Corbusier, à l'est, et la friche industrielle de l'ancienne scierie des Éplatures, à l'ouest, le périmètre jouit d'une centralité renforcée par la présence de la ligne ferroviaire traversant la vallée. Cet axe de mobilité constitue une structure essentielle au développement du tissu urbain.

Depuis quinze ans, la stratégie communale de développement territorial, validée aux niveaux régional, cantonal et fédéral dans le cadre des

planifications supérieures que sont le plan directeur cantonal (PDC) et le plan directeur régional "Centre-Jura" (PDR), place ce site au cœur d'une stratégie de densification qualitative ciblée. Cette volonté est confirmée dans le cadre du processus de révision générale du plan d'aménagement local (PAL) qui est en cours. Les Anciens abattoirs sont en effet intégrés dans l'un des pôles stratégiques de développement dont l'objectif est de structurer une croissance urbaine durable et cohérente, en misant sur l'optimisation de l'usage du milieu bâti ainsi que des ressources existantes et la valorisation des centralités locales.

La vision du Conseil communal pour l'ensemble de ce secteur en développement est de proposer une urbanisation moderne privilégiant le développement urbain à l'intérieur du tissu bâti existant en renforçant les proximités avec les équipements publics, les commerces et les infrastructures de mobilité douce. Cette dynamique permettra de rendre tout le quartier attractif, en proposant des espaces publics généreux, des logements adaptés à divers profils de population tout en prêtant une attention particulière à la mixité fonctionnelle, typique du tissu bâti chaud-fonctionnel. En inscrivant chaque intervention dans une démarche de durabilité (gestion des énergies, biodiversité urbaine, empreinte carbone réduite) tout en valorisant une architecture porteuse d'identité pour ce site, cette démarche permettra aux Anciens abattoirs de répondre aux défis urbains actuels.

Le processus de transformation urbaine, amorcé par la requalification de l'îlot B du quartier Le Corbusier, accompagné de la rénovation complète des minoteries, a donné la première impulsion de cette évolution de l'ouest de la ville. La mise en service de la gare des Forges, l'inauguration récente du Grand-Pont (premier pont arborisé de Suisse), la requalification de la partie ouest de l'Avenue Léopold-Robert sont autant d'interventions qui incarnent cette vision innovante du paysage urbain en conjuguant les besoins en mobilité durable, les mixités fonctionnelles et sociales et la qualité de l'architecture et de l'espace (notamment par l'arborisation et la végétalisation).

Parmi les prochaines étapes qui s'inscrivent dans cette dynamique de densification raisonnée et de valorisation patrimoniale à l'échelle de la ville se trouve la construction d'un complexe hôtelier sur îlot A, en front de la Place de la Gare, comprenant 100 chambres d'hôtel et 54 logements dont un minimum de 30 seront au bénéfice d'un encadrement. Autre pôle d'attractivité, le centre d'archives et patrimoine (CAP) situé sur les Docks, le long de la rue du Commerce, dont le crédit a récemment été approuvé aussi bien par le Conseil général que par le Grand Conseil, témoignera d'une synergie institutionnelle et culturelle forte. À cette liste s'ajoutent, également sur le site des Docks, le chantier des anciens bâtiments COOP – en cours

actuellement – qui accueillera un pôle de l'administration cantonale permettant de renforcer la cohésion entre les services communaux et cantonaux, en affirmant une identité forte à l'échelle du canton ainsi que la valorisation du site de l'ancienne scierie des Éplatures.

Placés à une centaine de mètres de la gare des Forges et à 1 kilomètre de la gare principale, les Anciens abattoirs bénéficient d'un positionnement central au sein d'un axe de mobilité douce de premier plan. Ce maillage piétonnier et cyclable, allant du centre-ville au site des Anciens abattoirs, que ce soit par la rue du Commerce en longeant le Parc des Crêtets ou par l'avenue Léopold-Robert réaménagée et le nouveau le Grand-Pont, permettra de relier efficacement les grands pôles d'activité et contribuera à l'essor des quartiers ouest de la ville. Dans ce contexte les Anciens abattoirs s'imposent comme la pièce maîtresse du développement urbain.

Ce projet, structurant à l'échelle locale et régionale, confirme l'engagement de la Ville à se doter d'espaces bâtis et paysagers de grande qualité répondant aux nécessités de notre temps comme aux attentes de notre population.

Travaux réalisés sur le site durant la période 2017-2024

Un premier crédit, approuvé par le Conseil général, a permis dès 2017 d'entreprendre les travaux nécessaires pour rendre la Rue centrale pleinement fonctionnelle et exploitable dans un dessin proche de l'originel. Ce premier volet d'intervention a constitué une étape essentielle dans la requalification du site.

Dans la continuité de cette opération, le produit de la vente de l'usine électrique en 2019 a permis de renforcer les capacités budgétaires, garantissant ainsi le maintien du projet de transformation et d'entretien du site jusqu'en 2021.

Prestations et travaux réalisés entre 2017 et 2019

Commerce 122 – Rue centrale

- Rénovation du collecteur communal, distribution du chauffage (CAD), distribution électricité et eau potable.
- Remise à niveau et planéité du sol, réfection de tout le réseau d'évacuation des eaux.
- Réouverture, rénovation et remplacement des portes extérieures en bois et oculi en métal et verre.
- Modification de la couverture, verrière et ferblanterie.
- Mise aux normes du réseau électrique.

Commerce 123 – bâtiment sud

- Création de deux blocs sanitaires indépendants.
- Création d'un office traiteur.
- Mise à jour et renforcement du réseau de distribution électrique et eau chaude sanitaire.
- Mise en place de l'échangeur du CAD au sous-sol.
- Traitement de la mérule.

Prestations et travaux réalisés entre 2019 et 2021Commerce 122 – Rue centrale

- Réouverture de portes murées, restauration et création de portes en bois.
- Réparation et peinture des murs intérieurs.
- Création d'un réseau de distribution électrique à disposition des organisateurs d'événements.

Commerce 123 – bâtiment sud

- Transformation des anciens frigos en un espace polyvalent, y compris chauffage et ventilation.
- Acquisition du mobilier propre au site.
- Rénovation de l'étanchéité de la toiture, remise à niveau du sol et revêtement en résine époxy, réouverture d'une porte et de trois fenêtres.
- Mise en conformité selon plan de sécurité incendie.
- Installation du réseau de chauffage.
- Mise aux normes du réseau électrique.

Commerce 122 – bâtiment nord

- Rénovation de la toiture et des lanterneaux.
- Remplacement des fenêtres par des ouvrages isolants dans le respect du langage architectural d'origine.
- Réparation des parties de maçonnerie en simili pierre rouge.
- Installation d'un système de chauffage par aérochauffeurs alimentés par le CAD.

Aménagements extérieurs – phase 1

- Reprise complète des surfaces carrossables et végétalisées.
- Remise en place des bordures en granit, réfection des trottoirs et gestion des pentes pour l'évacuation des eaux de surface.

- Remplacement du réseau d'évacuation des eaux météoriques.
- Éclairage public extérieur partiel.

Un second crédit, approuvé par le Conseil général en 2021, a permis de planifier et de mettre en œuvre les travaux listés ci-dessous.

Prestations et travaux réalisés entre 2022 et 2024

Commerce 120-121

- Rénovation complète des toitures mansardées en tuiles plates, et remplacement de la ferblanterie en cuivre.
- Réhabilitation structurelle et esthétique de la tourelle, incluant le renforcement des éléments porteurs et la restauration des finitions décoratives.
- Traitement des soubassements et des chaînages d'angles en simili pierre rouge.
- Remplacement des fenêtres existantes à cadres bois par des modèles à cadres bois-métal.
- Mise en œuvre d'un enduit de lissage sur le crépi strié existant des façades (ce dernier n'étant pas d'origine), en attente de validation de la teinte finale résultant des relevés exécutés par un atelier spécialisé en conservation et restauration d'art.
- Aménagement des bureaux pour le secteur conciergerie au rez-de-chaussée et au premier étage.
- Réfection totale des sols des murs et des plafonds.
- Mise aux normes des installations électriques.

Rue centrale

- Réalisation des travaux nécessaires pour connecter la Rue centrale au réseau du CAD.
- Installation d'un système monobloc de ventilation conçu pour assurer le chauffage et la régulation thermique de la halle principale.
- Mise en place d'une gaine de pulsion d'air.
- Finalisation et mise en service des équipements de détection incendie selon les spécifications du concept établi par un spécialiste.

Salle polyvalente "les anciens frigos"

- Mise en œuvre d'un traitement curatif et préventif pour l'élimination de la mэрule, incluant l'assainissement des structures affectées et l'application de produits fongicides spécifiques.

- Remise en état des revêtements de sol et pose d'une résine époxy répondant aux usages et aux contraintes du site ainsi qu'aux exigences techniques et d'entretien.
- Préparation des surfaces, réparation des défauts et application de la peinture sur les murs et les plafonds.
- Renforcement structurel de la charpente existante, traitement des éléments fragilisés et ajout de supports pour consolidation de la structure des lanterneaux.
- Mise en place de systèmes de chauffage, ventilation et désenfumage permettant d'optimiser les conditions climatiques internes ainsi que la sécurité incendie.
- Installation de rideaux acoustiques sur mesure dans la salle, conçus pour améliorer l'isolation sonore et contrôler la réverbération du son.
- Mise en place d'un système complet de détection incendie incluant des détecteurs de fumée ainsi qu'un dispositif de signalisation de secours avec panneaux lumineux et dispositifs sonores, conformément aux normes de sécurité incendie et d'évacuation.

Commerce 123 "La Comète"

- Suppression des conduites de gaz aériennes traversant la Rue centrale afin de sécuriser et mettre en conformité les surfaces concernées.
- Remplacement du système de chauffage à gaz existant par un raccordement au CAD dans la stratégie globale de performance énergétique appliquée sur le site.

Assainissement de la cheminée industrielle

- Réparation des maçonneries endommagées par l'application d'un mortier adapté et remplacement des briques détériorées.
- Inspection approfondie de l'état des fondations.
- Remplacement des cerclages métalliques existants qui assurent la stabilité des murs et des éléments porteurs.
- Mise aux normes du paratonnerre.
- Installation d'un chapeau en ferblanterie au sommet de la cheminée destiné à protéger la maçonnerie contre les intempéries (pluie, neige) et à assurer une évacuation correcte des eaux météoriques.

Commerce 124 "Petits animaux"

- Rénovation complète de la toiture, avec remplacement de la verrière, intégrant une isolation thermique performante conformément aux normes en vigueur.

- Remplacement des fenêtres existantes à cadres métalliques par des modèles en acier respectant les valeurs actuelles en termes d'isolation thermique et acoustique, dans le respect du patrimoine.
- Aménagement d'un bloc sanitaire fonctionnel, conforme aux normes d'accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite).
- Raccordement du chauffage au CAD, garantissant une bonne gestion de la température et de la consommation énergétique du bâtiment chauffé jusqu'à présent par des aérochauffeurs énergivores.
- Réhabilitation complète des installations électriques incluant le remplacement des câblages obsolètes et la mise en place de nouveaux équipements de protection.
- Application de peintures de finition sur les surfaces intérieures après préparation des supports et nettoyage soigné des anciens carrelages patrimoniaux.

Commerce 126 "Skatepark"

- Rénovation des sanitaires.
- Réorganisation de l'espace d'entrée pour en améliorer l'accessibilité et l'accueil, création d'un local de réunion à l'étage.
- Réparation et restauration du crépi, incluant le traitement des fissures et des zones dégradées.
- Raccordement du chauffage au CAD garantissant une gestion optimisée de la température du site chauffé jusqu'à présent, comme pour la salle précédente, par des aérochauffeurs énergivores.
- Remplacement des fenêtres existantes à cadres métalliques par des modèles en acier respectant les valeurs actuelles en termes d'isolation thermique et acoustique et dans le respect du patrimoine.

Aménagements extérieurs

- Démolition des garages situés à l'ouest du site, en cohérence avec le projet global de requalification du site.
- Application d'un enrobé bitumineux sur les zones piétonnes et carrossables, dans le respect du plan des aménagements extérieurs initial.
- Restauration des espaces verts en apportant un soin particulier à la réintroduction de végétation adaptée par un ensemencement de variétés de prairie fleurie favorisant la biodiversité locale.
- Remplacement des réseaux souterrains d'évacuation des eaux de surface.

- Mise en place d'un système d'éclairage public sur l'ensemble du site et de bornes électriques adaptées pour permettre une utilisation flexible et diversifiée de l'espace extérieur (Food trucks, stands, etc.).

Patrimoine historique — règles de conservation et subventions

Le Canton et la Confédération, à travers l'Office cantonal du patrimoine bâti et immatériel (OCPI – anciennement OPAN) sont impliqués dans le projet de rénovation des Anciens abattoirs aussi bien en tant que conseillers externes pour ce qui est de la préservation du patrimoine que par le biais des subventions. Les subventions cantonales et fédérales perçues de 2018 à 2020 s'élèvent à CHF 501'718.50. Pour ce qui est des travaux de rénovation menés entre 2021 à 2024, elles s'élèvent à CHF 713'260.- dont le solde sera versé dans le courant de l'année 2025.

En 2017, dans son justificatif d'octroi de subvention, l'OPAN décrivait ainsi le futur du projet : *"Les Anciens abattoirs de La Chaux-de-Fonds, mis sous protection cantonale depuis 1988, sont reconnus d'intérêt national par la Confédération. Leur intérêt patrimonial exceptionnel tient à la conception architecturale du site – monumental complexe industriel pavillonnaire organisé sur une base géométrique – à la bonne conservation de l'essentiel de la substance historique des bâtiments et au témoignage qu'ils offrent de l'histoire du développement de la ville au tournant des XIX^e et XX^e siècles."*

Les travaux exécutés jusqu'à ce jour sur la base du programme énuméré précédemment et conformément au rapport du Conseil communal au Conseil général de 2021 ont été menés dans le respect du patrimoine tout comme le seront les interventions à venir.

Tenant compte du fait que cette 3^e phase d'intervention concerne moins d'éléments patrimoniaux, on peut estimer un soutien minimum de l'OCPI à hauteur de CHF 400'000.-. Le fonds communal des énergies pourrait subventionner cette 3^e phase de réhabilitation à hauteur de CHF 150'000.-, notamment en lien avec le raccordement au CAD.

Concept d'utilisation

Le site des Anciens abattoirs a eu l'opportunité de se développer par phases, ce qui a permis d'y créer un concept d'utilisation attractif et basé sur les manifestations qui s'y sont déjà déroulées. Par conséquent, son concept d'utilisation a fait ses preuves et répond ainsi précisément aux besoins effectifs du site et à ceux de ses utilisateur·rice·s.

En effet, il y a déjà 10 ans que le site a commencé à être exploité dans son état brut pour des manifestations qui ont immédiatement démontré son

potentiel exceptionnel et permis d'avoir une vision concrète pour son développement futur.

Les travaux et réflexions entrepris jusqu'à ce jour ont permis, non seulement de répondre à la demande des usager·ère·s afin d'augmenter l'attractivité du lieu en y créant de nouvelles salles, mais aussi de gérer l'ensemble des bâtiments du site avec une cohésion et une vision globale au plus proche de l'usage des lieux.

Par conséquent, le site se distingue par deux formes d'usages qui prennent de plus en plus de cohérence au fil des années d'utilisation.

Partant, la Rue centrale, les salles des Frigos et, prochainement, des Petits animaux sont dévolues à la location au jour pour toutes sortes de manifestations, alors que les bâtiments attenants sont loués pour de longues durées à des entités dont les activités font sens sur le site et qui renforcent l'identité du lieu.

La location des salles

La Rue centrale

La Rue centrale peut accueillir jusqu'à 900 personnes assises et 1'800 à 2'000 personnes debout. Les loyers de cet espace brut s'élèvent à CHF 1'800.- par jour ou un forfait de CHF 4'800.- pour 5 jours avec un jour de montage et un jour de démontage; location à laquelle il faut ajouter à la demande l'espace traiteur, les forfaits de nettoyage y relatifs et les frais effectifs de chauffage.

Depuis plus d'une année, la Rue centrale dispose d'un système de chauffage relié au CAD, ce qui accroît encore son attractivité. Le chauffage est enclenché à distance, à la demande des utilisateur·rice·s qui peuvent en gérer la puissance manuellement sur place. La consommation effective est relevée et facturée aux locataires au prix du CAD + frais.

En 2024, la Rue centrale a connu son pic de locations, malgré le fait que certaines périodes aient été dévolues à des travaux sur le site. En effet, la quasi-totalité des week-ends hors vacances scolaires et hors fermetures pour travaux ont été occupés par des manifestations. Si le site est majoritairement loué pour des fêtes d'entreprises et des galas, d'autres événements tels que concerts, expositions diverses, salons horloger et éducatif, marchés et événements privés s'y tiennent régulièrement.

Dès les premières années de mise en location, la Rue centrale a rapidement été prise d'assaut en novembre et décembre par les entreprises de la région pour leur fête annuelle. Ces dates sont réservées des années en avance. Depuis 2024, au vu de la demande croissante, ces événements se sont

également reportés sur l'entier du mois de janvier qui convient également très bien pour ce type de manifestations. Actuellement, le mois de janvier et ceux de septembre à décembre 2025 sont complets et il en va quasi de même pour l'année 2026. Les locations du site sont exponentielles d'année en année.

Les Frigos

La location des Frigos, pouvant accueillir jusqu'à 480 places assises et 800 places debout, pour un tarif à la journée à CHF 950.-, a débuté dès le mois de septembre 2021, en pleine période du COVID. Dès avril 2022 et jusqu'à ce jour, la salle a été louée quasi continuellement en dehors des périodes de ses indisponibilités pour travaux.

Il est à noter que la salle des Frigos est très fréquemment louée avec la Rue centrale par le même locataire. Contrairement à la Rue centrale, les Frigos sont équipés (chaises, tables, sol en résine, stores pour assombrissement de la salle). Ils apportent ainsi un complément très apprécié à la Rue centrale avec la possibilité d'un sas d'accueil, de conférence, d'apéritif, de vestiaires et d'activités différenciées. Son utilisation couplée à celle de la Rue centrale permet une location unique du site, ce qui est intéressant du point de vue financier et facilite la location de l'entier du site sans risque d'interférences entre les salles.

Toutefois, les Frigos sont également loués séparément de la Rue centrale pour des concerts, des événements privés tels qu'anniversaires ou mariages. Le potentiel de cette salle est ainsi très vaste.

Les Petits animaux

Afin de compléter l'offre, de répondre à la demande des usager·ère·s et de développer encore le potentiel du lieu, le bâtiment Commerce 124 offrira, dès 2025, une surface d'environ 200m² avec une capacité de 120 places assises et 200 debout.

La location des Petits animaux pourra se faire de manière indépendante grâce à la création d'un bloc sanitaire spécifique. De même, le lieu sera équipé de tables, de chaises, de matériel de sonorisation et de projection. Il répondra ainsi à une demande d'une salle de conférence équipée sur le site.

À contrario des deux autres grandes salles qui sont souvent occupées en fin de semaine et les week-ends, la salle des Petits animaux devrait connaître un usage plus journalier pour des occupations lissées sur tous les jours de la semaine.

La location de cette salle se montera à CHF 400.- pour un jour de location. Un tarif dégressif sera prévu pour des périodes plus longues. Les tarifs ont été arrêtés dans le rapport précédent du 29 septembre 2021.

Projection financière liée aux locations des salles

Le rapport précédent du 29 septembre 2021 tablait sur une projection du chiffre d'affaire annuel pour la location des trois salles (Rue centrale, Frigos et Petits animaux) de CHF 121'340.- (CH 92'450.- pour la Rue centrale, CHF 48'999.- pour les Frigos et CHF 20'339.- pour les Petits animaux = 161'788.- - 25% pour les locations incompatibles avec les locations de l'une ou l'autre salle).

En 2023 et 2024, sans la salle des Petits animaux (pas encore mise en location), la Rue centrale et les Frigos ont rapporté un chiffre d'affaire annuel de respectivement CHF 97'762.- et CHF 114'750.-.

Compte tenu de la mise en location des Petits animaux en 2025, le chiffre d'affaire projeté en 2019 devrait être dépassé les prochaines années et atteindre CHF 130'000.- annuellement.

Type	Année 2023	Année 2024
Locations externes	64'912.35	72'475.00
Locations internes	2'750.00	10'800.00
Gratuités	30'100.00	31'475.00

Locations des espaces attenants

Quant à eux, les espaces et bâtiments attenants à la Rue centrale, aux Frigos et aux Petits animaux sont loués à des entités pouvant cohabiter avec de grands événements et qui participent à faire vivre le site en dehors des manifestations ponctuelles. Certains de ces bâtiments ne connaîtront aucune modification ni réaffectation dans la cadre de la 3^e phase, d'autres bâtiments seront impactés par cette dernière et dévolus à de nouvelles activités.

Commerce 122-123-126

Ces bâtiments ont connu des rénovations dans le cadre de la 1^{re} phase et 2^e phase et ne seront pas impactés par le présent rapport mis à part le changement des fenêtres actuelles en PVC blanc du bâtiment Commerce 123. Leur affectation s'intègre par ailleurs parfaitement au site et ne requière pas de modification. En effet, le centre d'art contemporain QG ouvre le site au public avec des expositions de qualité (Commerce 122),

La Comète Sàrl, brasserie, produit une bière locale et bio sur place et fournit souvent les événements du site en boisson (Commerce 123), l'association Park'n Sun gère un skatepark et se réinstallera dans des locaux rénovés (Commerce 126) en offrant une utilisation sportive et récréative du lieu à la jeunesse.

Commerce 120-121-122A-124A-126A

Tel que mentionné dans le descriptif ci-après, ces bâtiments connaîtront des travaux et/ou de nouvelles affectations dans la cadre de la 3^e phase.

Commerce 120

Nouvelle utilisation et loyer

Le bâtiment sis Commerce 120, qui regroupait deux appartements et deux ateliers de l'ancienne boucherie, sont en phase de rénovation et abriteront le secteur conciergerie du Service des bâtiments et du logement (ci-après : SBL) à son rez-de-chaussée et 1^{er} étage. Le site profitera ainsi de la proximité et la présence quotidienne en semaine d'un secteur du SBL, Service qui gère déjà les locations et l'entretien du lieu.

Le 2^e étage est constitué d'un appartement de 4.5 pièces d'environ 117 m² dont le loyer sans charge était de CHF 600.- au vu de son état de vétusté et sans cuisine agencée. Une fois rénové, cet appartement pourrait être loué à environ CHF 1200.- + CHF 300.- de charges, soit en demeurant un appartement, soit en le proposant comme local commercial. La proximité avec le site des Anciens abattoirs et l'administration cantonale qui s'installera aux Docks pourrait devenir un lieu stratégique pour un bureau privé intéressé à profiter de ces synergies.

Avant et durant la manifestation Capitale culturelle suisse, cet appartement pourrait lui être dévolu pour l'hébergement d'artistes et d'intervenant·e·s et loué à ladite association.

Commerce 121

Nouvelle utilisation et loyer

Le bâtiment sis Commerce 121 regroupait :

- un appartement de 3 pièces au 1^{er} étage (loyer CHF 470.- + CHF 250.- charges) de 113 m²;
- un appartement de 4.5 pièces au 2^e étage (loyer CHF 313.- + CHF 237.- charges) de 113 m²,

- deux locaux au rez-de-chaussée, d'une surface totale de 112 m², dont un seul était loué séparément pour un loyer de CHF 150.- + CHF 85.- de charges.

Les surfaces des entités ne seront pas remodelées, mais la vétusté des lieux nécessite une rénovation complète.

Les loyers précédents ne correspondent plus au prix du marché et ne peuvent pas être pris comme base pour fixer les loyers des appartements et locaux après rénovation. Une fois rénovées, ces trois nouvelles entités pourraient être louées comme locaux commerciaux par étage ou pour le tout ou comme appartement, pour un loyer net de CHF 1'300.- par étage, soit une nouvelle valeur locative mensuelle de l'ordre de CHF 3'900.-.

Dès août 2025, le 1^{er} étage et le rez-de-chaussée pourront être loués à l'association CCS qui serait ainsi localisée sur le site central de l'évènement. Ensuite, par étapes, l'entier du bâtiment Commerce 121 pourra être utilisé par l'association et ce jusqu'au terme des événements qui se dérouleront en 2027 en tout cas.

Le bâtiment sera rénové en tenant compte des besoins de l'association CCS autant que possible et dans la mesure où lesdites interventions n'entraveront pas une relocation commerciale standard, voire d'appartements, à des tiers, après la manifestation.

Au départ de l'association CCS, les locaux seront loués à des privés, de préférence en tant que locaux commerciaux. Le rez-de-chaussée sera pensé pour pouvoir être également un appartement pour l'intendant du site.

Commerce 122A

Nouvelle utilisation et loyer

Actuellement occupé par l'association La Circulaire, qui récupère et valorise les matériaux de chantiers et de manifestations principalement pour des manifestations culturelles, le bâtiment sera entièrement rénové pour y accueillir un restaurant de 60 couverts et un Biergarten de 100 places, ce dernier situé en ouest du bâtiment.

Étant donné la proximité du site, la gérance du restaurant pourrait être intéressée à avoir un petit service traiteur puisque la cuisine aura une capacité de 100 couverts.

Le coût des travaux pour l'investissement propre au restaurant et au Biergarten se monte à CHF 1'062'000.-.

Le loyer d'un restaurant ne devrait pas dépasser 4 à 6 % du chiffre d'affaire annuel pour que ce dernier soit viable. Une projection dudit chiffre d'affaire

annuel a été réalisée sur la base de données de GastroSuisse et permet d'escompter un chiffre d'affaire d'un peu moins de CHF 1 mio. Dès lors, le montant de la location devrait se situer entre CHF 3'300.- et CHF 5'000.-.

Compte tenu des travaux d'investissement pour CHF 1'000'000.- et d'un taux de capitalisation à 4 %, le loyer mensuel net devrait être d'au moins CHF 4'000.-. Partant, le projet semble viable tant du point de vue de l'investissement que du point de vue du loyer net pour le restaurant projeté sur le site.

Commerce 124A

Le locataire de la forge de Commerce 124a a résilié son contrat de bail pour le 31 décembre 2024. Bien qu'il n'y ait pas de projet concret sur le bâtiment dans le cadre de ce rapport. Ce local d'importance moyenne apparaît idéal pour du stockage lié à l'utilisation des salles. Il sera par la suite affecté plus précisément au site. Par conséquent, il ne sera plus reloué à un privé ou à une association.

Commerce 126A

Actuellement occupé au rez-de-chaussée par un garagiste et les véhicules du Service des espaces publics (SEP) et au 1^{er} étage par le Club des amis du Chemin de Fer, le bâtiment ne connaîtra pas de travaux de rénovation intérieure dans le cadre du présent rapport. Toutefois, l'affectation du rez-de-chaussée dudit bâtiment sera modifiée de la manière suivante : un garage sera dévolu aux véhicules du secteur conciergerie du SBL, présent sur site à Commerce 120, et le reste du rez-de-chaussée du bâtiment sera proposé à l'association La Circulaire qui occupe actuellement le bâtiment sis Commerce 122a qui sera dévolu au restaurant.

Détail des interventions de la 3^e phase

Commerce 122A

CHF 2'675'000.-

Ce bâtiment situé au nord-est du site, à proximité de la voie de chemin de fer, abritait à l'origine l'écurie des porcs.

Dans la perspective de l'intégration du site des Anciens abattoirs dans le cadre des événements de la manifestation d'envergure nationale Capitale culturelle suisse en 2027, et en prévision de l'installation de l'administration cantonale à proximité, le long de la rue du Commerce, ce bâtiment fera l'objet d'une réhabilitation complète, tant extérieure qu'intérieure.

L'intervention visera à aménager un restaurant d'une capacité de 60 couverts à l'intérieur, doté d'une cuisine industrielle dimensionnée pour assurer un service adapté à 100 convives. Pour l'utilisation de la terrasse style Biergarten située à l'ouest du bâtiment, une porte sera ouverte sur la façade ouest afin de permettre le service aux tables extérieures et le passage des client·e·s. Sanitaires, vestiaires du personnel, locaux techniques et cave à vin seront regroupés dans un seul volume technique, à l'intérieur de l'espace, abritant également une ventilation dimensionnée en fonction du nombre de m³ d'air à renouveler.

Au niveau patrimonial, la toiture actuelle à quatre pans sera supprimée pour retrouver le toit plat de base, les frontons d'origine seront reconstitués. La porte créée au XX^e siècle, en façade sud, sera supprimée au profit d'une reconstitution de la fenêtre d'origine, cadre acier et verre isolant, comme toutes les autres fenêtres du bâtiment. La porte de garage sera remplacée par la porte d'accès au restaurant.

Commerce 121

CHF 350'000.-

Cet immeuble fait partie intégrante des bâtiments de tête, constituant ainsi la porte historique du site. La rénovation complète de son enveloppe extérieure est menée à bien dans le cadre du second crédit alloué au projet.

À ce jour, il reste à finaliser l'aménagement intérieur des locaux, dont l'affectation future sera dédiée à des bureaux et des services administratifs. Dans un premier temps, en 2027, ces derniers seront occupés par la manifestation Capitale culturelle suisse.

Pour ce bâtiment, les travaux également concernés par le présent rapport sont l'assainissement du sous-sol, l'isolation des combles ainsi que la rénovation de la toiture.

Commerce 120

CHF 265'000.-

Comme son "presque jumeau" sis Commerce 121, ce bâtiment contribue à la porte historique du site. Il bénéficie également d'une rénovation complète de son enveloppe extérieure grâce au second crédit budgétaire alloué au projet.

Ce bâtiment, dont l'état intérieur est bien plus dégradé que celui de son voisin, est destiné à accueillir l'ensemble du secteur conciergerie du SBL. Actuellement situé au 8, rue Blaise-Cendrars, ce secteur évolue dans des locaux inadaptés à ses besoins fonctionnels et géographiques. De plus, ce

secteur occupe déjà des espaces sur le site des Anciens abattoirs pour le stockage de marchandises destinées aux services communaux, ce qui renforce la pertinence de son administration sur le site.

L'aménagement des bureaux pour le secteur conciergerie au rez-de-chaussée et au premier étage, comprendra, à l'instar de Commerce 121, une réfection totale des sols, des murs et des plafonds, ainsi qu'une mise aux normes des installations électriques. Il inclura également la rénovation des espaces communs et des locaux sanitaires, dans le respect des exigences techniques et en harmonie avec l'architecture historique du bâtiment. L'appartement du 2^e étage dans les combles ainsi que les sur-combles seront également rénovés et assainis.

Commerce 120A

CHF 700'000.-

Le couvert actuel, bien que très dégradé, conserve un certain charme notamment grâce à ses colonnes, identiques à celles que l'on retrouve à l'intérieur des différents espaces présents sur le site. Ce couvert sera entièrement démonté pour permettre l'installation d'une nouvelle structure à façade fermée.

Les colonnes d'origine seront soigneusement déposées et réimplantées devant la façade ouest en verre pourvue d'un claustra en bois. Ce matériau a été choisi pour assurer une cohérence historique, il avait déjà été utilisé lors de la construction initiale au début du XX^e siècle, notamment pour la toiture et sa retombée verticale, comme en témoignent les images d'archive.

Le nouveau couvert abritera les activités du secteur conciergerie du SBL. En regroupant ces fonctions en un même lieu, la nouvelle structure contribuera à une organisation plus efficace et fonctionnelle, répondant aux besoins des équipes dudit secteur.

Commerce 120B

CHF 400'000.-

Édifiée à l'origine pour les chevaux dans le cadre des Anciens abattoirs, cette écurie a subi de nombreuses transformations au fil du temps. Actuellement utilisée comme dépôt-garage par QG, elle sera réaffectée pour le secteur conciergerie du SBL. Le bâtiment sera destiné à accueillir des locaux de stockage afin de répondre aux besoins fonctionnels dudit secteur.

La toiture sera entièrement rénovée, tandis que les frontons en pierre, témoins de l'architecture d'époque, seront restaurés avec soin. Les ouvertures dénaturées (porte de garage) seront retravaillées pour retrouver

une dimension à l'échelle du bâtiment. Ces interventions viseront à restituer à l'écurie son caractère patrimonial et son élégance originelle.

Commerce 122-126

CHF 2'290'000.-

Ce bâtiment, ayant déjà fait l'objet d'une rénovation quasi complète de ses espaces, connaîtra à cette étape une intervention ciblée sur ses menuiseries extérieures. Les fenêtres existantes en PVC seront remplacées par des fenêtres isolées à cadre en acier, en cohérence avec les menuiseries déjà rénovées sur l'ensemble du site. Il est à noter que les vitrages de l'ancien atelier de serrurerie resteront quant à eux en l'état, aucune modification n'étant prévue sur cette partie.

Les vitrages et les portes intérieurs situés entre les salles et la Rue centrale seront également remplacés par des fenêtres et portes coupe-feu EI30, assurant ainsi le respect du concept incendie développé sur l'ensemble du site.

Un dispositif de protection contre la foudre sera mis en place sur le bâtiment, comprenant le paratonnerre (maillage de cuivre en toiture) avec descentes et mise à la terre. Cette exigence, formulée par l'ECAP en cours de chantier, s'avère obligatoire au regard de la capacité d'accueil des locaux et des impératifs de sécurité liés à la fréquentation élevée du bâtiment.

Enfin, les façades, dont l'état de dégradation est avéré, feront l'objet de réparations ciblées. Une mise en peinture éventuelle sera envisagée de manière ponctuelle, conformément aux conclusions de l'étude réalisée par le bureau spécialisé en restauration du patrimoine. Cette approche sera étendue à l'ensemble des bâtiments du site afin de préserver le caractère industriel du lieu, en évitant une intervention trop lissée qui risquerait de dénaturer l'image authentique des constructions.

Aménagements extérieurs

CHF 300'000.-

Les aménagements extérieurs ont pratiquement été achevés grâce au budget alloué par le Conseil général en 2022. Dans le cadre du présent rapport, sont programmés les travaux de raccordement au CAD des trois bâtiments satellites situés dans la partie nord de la parcelle, respectivement les anciennes écuries des porcs, des petits animaux et des chevaux.

Récapitulatif des coûts de rénovation, 3^e phase

En préambule, il convient de préciser que les prix mentionnés ci-dessous ne tiennent pas compte d'éventuelles fluctuations des coûts des matériaux, susceptibles de résulter des évolutions géopolitiques et des conditions économiques internationales.

L'élaboration du dossier des coûts des travaux repose sur des calculs validés par des spécialistes de la construction, ainsi que par l'expérience acquise lors des travaux réalisés sur le site depuis 2017. Cette estimation prend en compte les caractéristiques du projet ainsi que les données techniques spécifiques aux interventions.

Le degré de précision de cette estimation est de l'ordre de +/- 10 %, tenant compte des variables inhérentes à l'évolution des prix et des paramètres techniques pouvant influencer le coût final des travaux.

Chapitre	Descriptif	Coût estimatif TTC	
Commerce 122A	Restaurant	CHF	2'675'000.-
	➤ Travaux extérieurs 680'000.00		
	➤ Travaux intérieurs 545'000.00		
	➤ Électricité 300'000.00		
	➤ CVS 650'000.00		
	➤ Mandats externes 500'000.00		
Commerce 121	Rénovation de la toiture, des appartements et des communs	CHF	350'000.-
	➤ Travaux extérieurs 50'000.00		
	➤ Travaux intérieurs 175'000.00		
	➤ Électricité 50'000.00		
	➤ CVS 70'000.00		
	➤ Mandats externes 5'000.00		
Commerce 120	Bureaux pour le secteur conciergerie du SBL et rénovation de l'appartement	CHF	265'000.-
	➤ Travaux extérieurs 80'000.00		
	➤ Travaux intérieurs 115'000.00		
	➤ Électricité 20'000.00		
	➤ CVS 30'000.00		
	➤ Mandats externes 5'000.00		
	➤ Mobiliers 15'000.00		

Commerce 120A	Locaux de stockage pour le secteur conciergerie du SBL ➤ Travaux extérieurs 560'000.00 ➤ Travaux intérieurs 75'000.00 ➤ Électricité 15'000.00 ➤ CVS 30'000.00 ➤ Mandats externes 10'000.00 ➤ Mobiliers 10'000.00	CHF	700'000.-
Commerce 120B	Atelier et garage pour le secteur conciergerie du SBL ➤ Travaux extérieurs 275'000.00 ➤ Travaux intérieurs 75'000.00 ➤ Électricité 15'000.00 ➤ CVS 15'000.00 ➤ Mandats externes 10'000.00 ➤ Mobiliers 10'000.00	CHF	400'000.-
Commerce 122-126	Rénovation et/ou restauration des vitrages et portes (extérieurs et intérieurs), traitement des façades et paratonnerre ➤ Travaux extérieurs 1'570'000.00 ➤ Travaux intérieurs 500'000.00 ➤ Électricité 40'000.00 ➤ CVS 40'000.00 ➤ Mandats externes 20'000.00 ➤ Mobiliers 60'000.00 ➤ Audio-visuels 60'000.00	CHF	2'290'000.-
Aménagements extérieurs	Introduction du CAD pour les bâtiments au nord ➤ Travaux extérieurs 140'000.00 ➤ Travaux intérieurs 10'000.00 ➤ Électricité 10'000.00 ➤ CVS 130'000.00 ➤ Mandats externes 10'000.00	CHF	300'000.-
Total TTC		CHF	6'980'000.-

Calendrier des études et travaux

La transformation du couvert sis Commerce 120A, le remplacement des diverses portes et fenêtres sur l'ensemble du site ainsi que la transformation de l'ancienne écurie porcine en restaurant nécessitent l'obtention d'un permis de construire.

Une attention particulière sera donc accordée dans un premier temps aux demandes d'autorisations afin de permettre, une fois ces dernières obtenues, l'organisation d'une planification optimale des travaux. L'objectif étant d'échelonner les interventions de manière à garantir leur achèvement d'ici octobre 2026, sachant que l'entier des travaux budgétés peuvent être réalisés en parallèle à l'exception des aménagements extérieurs.

Préavis de la commission

Ce rapport a été soumis à la commission des infrastructures, de l'urbanisme et de l'énergie (INFRUEN) qui l'a préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents lors de sa séance du 27 janvier 2025.

Conformité au programme de législature

Le présent rapport s'inscrit parfaitement dans le programme de législature "Un rayonnement x 1000" : cette 3^e phase de la rénovation du site des Anciens abattoirs constitue une étape cruciale de son développement en augmentant l'offre de ce centre de congrès polyvalent lui permettant d'accueillir des manifestations de plus grande ampleur. "En 2027 La Chaux-de-Fonds sera la première Capitale Culturelle Suisse et se trouvera ainsi sous le feu des projecteurs.". Le site des Anciens abattoirs sera en première ligne de cette manifestation en étant le lieu phare de cette dernière.

Par ailleurs, les manifestations organisées au sein de ce site, enrichi par l'ajout d'un restaurant, favoriseront une dynamique de rapprochement entre les habitant·e·s et les divers acteur·trice·s de la vie urbaine. Ce lieu emblématique deviendra ainsi un véritable point de convergence, invitant à des rencontres et des échanges qui renforceront le tissu social et culturel de la ville, "une ville de rencontres" permettant à toutes et tous de rire et de s'émouvoir.

Conséquences sur les finances

La demande de crédit s'élève à CHF 6'980'000.- pour les dépenses d'investissement. Pour cette 3^e phase, aucune subvention du Programme bâtiment de la Confédération ne pourra être obtenue. Au niveau des subventions, il peut être estimé un soutien minimum de l'OCPI à hauteur de

CHF 400'000.- et une subvention du fonds communal des énergies de CHF 150'000.-. Les dépenses nettes d'investissements s'élèvent ainsi à CHF 6'530'000.-.

En application des taux ressortant du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC), la charge financière est calculée sur un taux moyen d'amortissement de 3 % (33 ans) des dépenses.

Les intérêts sont calculés au taux moyen des emprunts de la Ville de 2,1 % sur la moitié de l'investissement net estimé.

Amortissement : CHF 6'530'000.- x 3 %	CHF 196'000.-
Intérêts 2,1 % sur la moitié des dépenses nettes estimées à charge de la Ville	CHF 69'000.-
Soit une charge annuelle moyenne de :	CHF 265'000.-

Ce crédit figure au budget des investissements 2025 pour un montant de dépenses de CHF 2'580'000.- en 2025.-.

Au niveau du compte de résultat, les recettes supplémentaires de locations peuvent être estimées à CHF 100'000.- par année suite aux travaux de rénovation. Des charges supplémentaires de personnel, estimées à CHF 30'000.-, seront également nécessaires pour assurer l'exploitation du site. Compte tenu des charges d'amortissements et d'intérêts, le coût net annuel à charge du compte de résultat peut ainsi être estimé à CHF 195'000.-.

Conséquences sur les ressources humaines

Le temps à consacrer à l'exploitation de la nouvelle salle des Petits animaux sera différent de celui nécessaire à la mise en location de la Rue centrale et des Frigos. En effet, cette salle sera adaptée à des plus petits événements et impliquera certainement des locations plus nombreuses et réparties sur plusieurs jours de la semaine. Toutefois, il s'agira de location plus simples avec moins d'échanges avec les locataires que pour la Rue centrale et les Frigos.

Partant, les reprises et remises de cette salle seront plus nombreuses, mais plus courtes pour l'intendant. Il y aura plus de locations et la gestion administrative sera plus conséquente bien que les explications aux usager·ère·s soient sensiblement réduites.

On peut ainsi considérer que le temps de travail à prévoir pour la salle des Petits animaux est le même que pour les autres salles déjà en gestion au SBL.

L'intendant des salles consacre actuellement 60 % de son temps de travail pour l'exploitation de quatre salles sur deux sites différents. La mise en location de la salle des Petits animaux constituera un temps de travail supplémentaire de 0.15 EPT pour l'intendance des salles.

Actuellement, pour la gestion administrative des quatre salles, le secteur administratif du SBL dispose de 0.4 EPT. Par conséquent, la nouvelle salle des Petits animaux requerra 0.1 EPT supplémentaire pour ce secteur. Il n'est ici pas tenu compte de la future gestion administrative découlant de l'installation du restaurant sur le site.

Le secteur technique du SBL dispose de 0.12 EPT pour la gestion des bâtiments de la Maison du Peuple et du site des Anciens abattoirs. Le développement de ce dernier, son utilisation plus intensive des salles, et la création du restaurant induiront plus de gestion technique des lieux qu'actuellement. Aussi 0.05 EPT paraît répondre à l'usage qui sera fait du lieu.

En conclusion, la mise en location de la salle des Petits animaux et du restaurant impliquera un total de 0.3 EPT supplémentaire au sein du SBL.

Collaboration intercommunale

Le site, facilement accessible depuis la nouvelle gare des Forges permet aussi bien aux habitant·e·s et collectivités du Locle et de Neuchâtel que de La Chaux-de-Fonds de bénéficier de ce lieu polyvalent.

Liens avec le projet Capitale culturelle suisse 2027

En collaboration étroite avec le Conseil communal, l'association CCS se réjouit de contribuer à un projet central pour notre ville en faisant des Anciens abattoirs le cœur vibrant de la manifestation. Ce partenariat porteur de sens met en avant la transformation emblématique de ce site industriel, véritable symbole du renouveau urbanistique de La Chaux-de-Fonds.

Avec le soutien actif de l'association, la Ville imagine et façonne un lieu qui, grâce à ses nouvelles fonctions (restaurant, salles polyvalentes), revitalisera tout un quartier et encouragera les rencontres interculturelles. Cette vision ambitieuse dépasse l'échéance de 2027, renforçant la position de La Chaux-de-Fonds comme un centre culturel et historique incontournable, rayonnant à l'échelle nationale et internationale.

Dès août 2025, l'association investira progressivement le bâtiment Commerce 121 pour y établir ses bureaux et conduire ses activités administratives. En 2027, l'ensemble du site – incluant la Rue centrale, les Frigos, les espaces des Petits animaux et autres annexes – sera entièrement dédié à la manifestation, offrant un cadre exceptionnel pour un événement historique.

Les travaux de rénovation répondront aux besoins spécifiques des organisateur·trice·s tout en garantissant, dès 2028, un retour aux conditions de location prisées par les usager·ère·s actuel·le·s. Commerce 120 pourrait temporairement héberger des artistes ou intervenant·e·s, tandis que le restaurant et la terrasse à Commerce 122A (Biergarten) profiteront de l'affluence des visiteur·euse·s de Capitale culturelle suisse pour un lancement réussi et une dynamique pérenne.

En 2027, les Anciens abattoirs seront au centre des festivités pour construire ensemble un avenir prometteur pour la ville.

Éléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

La poursuite de la réaffectation des lieux s'inscrit dans une démarche de mise en valeur durable du patrimoine bâti, en cohérence avec les nombreuses interventions réalisées depuis 2017. Ces travaux consistent en l'assainissement des façades et des toitures, la rénovation des fenêtres et des portes, apportant ainsi des améliorations significatives en matière d'assainissement énergétique.

Cette approche globale vise à préserver le caractère architectural des bâtiments tout en répondant aux enjeux actuels liés au développement durable. Les interventions engagées traduisent une volonté de conjuguer performance énergétique, pérennité des matériaux et respect des principes architecturaux qui définissent l'identité du site.

Cette continuité dans la valorisation du bâti reflète un engagement clair envers une architecture durable, fonctionnelle et respectueuse de l'existant.

b) Aspect social

La requalification des aménagements extérieurs, combinée à l'augmentation de l'offre locative des salles et à l'installation d'un restaurant sur le site, participeront à enrichir la qualité de vie sur le site d'une part mais également dans l'ensemble du quartier.

Le développement de projets phares tels que le CAP et les Docks, tout comme la revalorisation de la rue du Commerce et le nouveau Grand-

Pont, participeront à une mise en synergie des dynamiques urbaines. Ces éléments permettront de tisser des liens dans une population diverse, stimulant ainsi les rencontres et renforçant la cohésion de la vie en collectivité.

c) Aspect économique

Les salles des Anciens abattoirs sont un lieu incontournable, particulièrement prisé par les entreprises horlogères et de sous-traitance de la région. Ces dernières les réservent souvent plusieurs années à l'avance pour leurs événements annuels. Ce site patrimonial d'exception offre un cadre prestigieux et convivial, idéal pour rassembler l'ensemble des collaborateur·trice·s lors de célébrations mémorables. Chaque année, il accueille également le salon TWS, dédié à la sous-traitance de l'industrie horlogère, un événement de renommée internationale qui attire des acteur·trice·s bien au-delà des frontières cantonales.

Idéalement situés entre le centre-ville et la zone industrielle du Crêt-du-Loche, les espaces des Frigos et des Petits animaux représentent un potentiel unique en tant que grandes salles de conférence externes, parfaitement adaptées aux besoins des entreprises locales.

En outre, ces infrastructures communales de qualité supérieure sont régulièrement choisies pour les fêtes du personnel d'institutions réparties sur plusieurs sites dans le canton. Leur capacité d'accueil et leur standing permettent de réunir les équipes dans une atmosphère chaleureuse et fédératrice, contribuant à renforcer les liens en ville de La Chaux-de-Fonds.

La future proximité avec le Centre des Docks, pôle stratégique de l'administration cantonale, élargira les possibilités d'utilisation du site et renforcera l'image de La Chaux-de-Fonds comme une ville dotée d'infrastructures modernes et d'une capacité d'accueil remarquable.

Le dynamisme généré par le site contribuera également au développement de l'offre hôtelière en projet, renforçant l'attractivité de la ville pour les entreprises et les visiteur·euse·s, tout en soutenant son rayonnement économique et touristique.

En parallèle, le site joue un rôle moteur dans la croissance du secteur événementiel régional. Les entreprises spécialisées dans l'organisation et l'aménagement d'événements sont régulièrement mobilisées pour répondre aux exigences structurelles spécifiques des manifestations, qu'il s'agisse de celles organisées dans la Rue centrale ou dans les espaces des Frigos. Les acteur·trice·s locaux/locales de la restauration, tels que les traiteurs/traiteuses et les foodtrucks, bénéficient également

de ces opportunités, multipliant les mandats et renforçant ainsi leur ancrage économique.

Un exemple emblématique de l'impact et du rayonnement du site se déroulera en janvier 2025 avec la célébration des 50 ans de la sortie du Non-Filtré dans la Rue centrale. Cette édition exceptionnelle ne se limitera pas à perpétuer une tradition viticole du Littoral mais rassemblera pour la première fois le Haut et le Bas du canton autour d'un événement unique. Ce moment symbolique souligne la capacité du site à transcender les frontières régionales et à offrir un cadre exceptionnel pour des célébrations d'envergure.

Parmi les événements majeurs dans ce lieu emblématique de la ville, comment ne pas citer la traditionnelle fête annuelle du HCC qui s'impose comme un événement phare, bien au-delà du cadre sportif. Chaque année, elle réunit près de 1'000 figures majeures du tissu économique cantonal, créant un véritable creuset de synergies. Ce rendez-vous incontournable est désormais un pilier essentiel du rayonnement et du dynamisme de notre ville et de notre canton.

d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville

Classé d'importance nationale, le site des Anciens abattoirs constitue un patrimoine d'exception dont la Ville tire une légitime fierté. Reconnu et soutenu aussi bien par le canton que par la Confédération, ce lieu emblématique témoigne d'une histoire riche et d'une identité architecturale unique.

Son potentiel remarquable permet de proposer une grande diversité de manifestations, qu'elles soient culturelles ou économiques, en offrant des espaces permettant une grande polyvalence. Cette capacité à répondre à des besoins variés renforce la vocation du site comme carrefour d'échanges et de dynamisme.

L'arrivée, en 2027, de Capitale Culturelle Suisse dans ce lieu emblématique par excellence marquera une étape clé dans son rayonnement. Cet événement d'envergure amplifiera l'impact du site, renforçant son rôle de pôle d'attraction pour la population et de moteur culturel pour la région.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président La chancelière
Thierry Brechbühler Floriane Mamie

Annexes :

1. Plan général des Anciens abattoirs, 1906
2. Plan de situation situant les interventions de la 3^e phase
3. Plan du restaurant, P011 – situation et aménagements extérieurs
4. Plan du restaurant, P12b – plan rez-de-chaussée / projet
5. Plan du restaurant, P013 – élévation sud / existant et projet
6. Plans Commerce 120-120b – aménagement locaux secteur conciergerie du SBL

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête :

Article premier.

Un crédit de CHF 6'980'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la 3^e phase de réhabilitation des Anciens abattoirs en centre de congrès polyvalent ainsi qu'à l'installation d'un restaurant dans le bâtiment sis Rue du Commerce 122A.

Art. 2 Ce crédit figurera au compte des investissements du service 201 Bâtiments divers d'utilité publique.

Art. 3

L'investissement sera amorti au taux annuel de 3 % (33 ans).

Art. 4

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 20 février 2025

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Béatrice Thiémard-Clémentz

La secrétaire

Anne Bramaud du Boucheron

La présidente, **Mme Béatrice Thiémarclémentz**, relève que le rapport 25.009 est traité selon les règles du débat court.

La présidente informe également du dépôt d'un **amendement** du groupe PLR à l'article premier, qui sera traité lors de la discussion de détail.

M. Christophe Ummel, PLR :

- Le groupe PLR, disons-le d'emblée, est enthousiaste pour une partie du rapport qui lui est soumis ce soir, et pas du tout pour une autre.

Commençons par le positif. Il y a dix ans, le groupe PLR était d'avis que la commune devait se séparer des Anciens abattoirs, car il estimait hors de sa portée l'ampleur des investissements à y effectuer, en regard des besoins en investissements globaux d'autres biens communaux de la même catégorie. Il a adhéré à la vision du Conseil communal dès lors qu'elle lui a été exposée.

Cette vision avait pour première étape un choix : celui de se séparer, non pas des abattoirs, mais de Polyexpo et de Numa-Droz 174 – l'usine électrique – pour se concentrer sur la Maison du Peuple et sur les Anciens abattoirs, justement. Ensuite, il s'agissait de procéder à de modestes investissements de base, indispensables pour donner à cet ensemble un commencement de nouvelle vie, celle d'une infrastructure d'accueil pour des manifestations, banquets, concerts, marchés divers, congrès et autres dégustations du Non Filtré.

Aujourd'hui, nombreuses sont les personnes qui ont pu constater – à l'occasion d'une manifestation quelconque – le caractère et le cachet de ce bâtiment industriel ancien. Et cet équipement fait l'unanimité. On peut le dire : cette mue est un succès. Cette infrastructure est unique loin à la ronde et répond à un besoin certain.

La demande d'investissement qui nous est soumise est la continuité de cette démarche. Ce sont les travaux à entreprendre pour faire face à la demande en constante augmentation, tant en quantité qu'en diversité. Pour cet aspect-là, le groupe PLR est enthousiaste et n'a rien à objecter. Ni même pour la réfection des deux bâtiments de part et d'autre du portail d'entrée qui, si l'on veut être cohérent, doivent également être rénovés.

Par contre, même si, dans l'absolu, il faut bien admettre que c'est un beau projet, nous estimons qu'il n'est pas du rôle de la Ville d'investir près de 2,7 millions dans la création d'un restaurant.

Sur le fond d'abord. La restauration est une activité privée, difficile, liée à une prise de risque et un savoir-faire. C'est un secteur économique qui est

fragile. Nombre d'établissements ont une rentabilité trop faible au vu du travail fourni par les patrons et la main d'œuvre.

Le développement des différents projets en ville, et spécialement dans ce secteur, est attendu par les restaurateurs comme un potentiel d'affaires bienvenu, censé consolider la pérennité de leurs établissements. Avec la création de ce restaurant et d'éventuelles cafétérias dans d'autres projets, l'effet positif sera alors perdu pour les acteurs existants de la restauration. La Ville n'a pas à influencer artificiellement sur l'offre. Ou alors, après quelques années de fonctionnement de ces nouvelles infrastructures et de ces nouveaux quartiers, si le manque est constaté, qu'elle laisse un privé investir en lui concédant un droit de superficie, par exemple.

D'aucuns – dont nous faisons partie – s'inquiètent du fort niveau d'endettement de notre Ville. Voici un exemple typique de partenariat public-privé qui dispenserait la Ville d'un investissement égal à 4 % d'un stade de glace très correct.

En tout état de cause, le bâtiment en question est séparé et en retrait des bâtiments principaux, et il n'y a aucune urgence à faire cet investissement. Vu les contingences qui sont les nôtres, il est urgent de renoncer à ce projet.

Sur la forme ensuite. Les arrêtés devraient être décomposés quand la nature de l'activité et la situation dans l'espace le permet, et que l'urgence de la réalisation des travaux est hétérogène. Egalement quand l'interdépendance de deux projets est relative. C'est le cas pour le projet de restaurant en question, et le Conseil communal, dans l'idéal, aurait dû présenter deux rapports séparés, mais au moins deux arrêtés distincts dans le même rapport.

Pour cette raison, notre groupe a déposé un amendement pour retrancher cette partie du projet global. Il attendra de voir l'accueil réservé à son amendement pour se déterminer quant à l'acceptation ou au refus de l'arrêté.

M. Stefano Giamboni, Les Vert-e-s :

- Le groupe des Vert-e-s a pris connaissance avec intérêt de ce rapport très complet, et remercie ses auteurs pour la haute qualité du travail.

Cette troisième phase de réhabilitation permettra de disposer d'un site idéal en tant que centre névralgique de la manifestation *Capitale culturelle suisse* en 2027, mais aussi pour dynamiser le quartier au-delà de cette échéance fondamentale pour notre ville. Ceci notamment avec le restaurant prévu et sa terrasse.

Dans la continuité avec les phases précédentes, la rénovation et l'affectation prévues des locaux nous semblent pertinentes, tout comme les concepts d'utilisation des bâtiments et de location des salles.

En conclusion, nous nous permettons de rappeler le problème du stationnement sauvage sur le site lors des grandes manifestations, et nous faisons confiance au Conseil communal pour trouver des solutions. Le groupe des Vert-e-s acceptera ce rapport.

Mme Manon Freitag, Le Centre :

- Le projet de réhabilitation des Anciens abattoirs est un enjeu structurant pour La Chaux-de-Fonds. Ce site joue un rôle central dans la vie culturelle, associative et événementielle de notre ville. Il est donc logique que la Ville continue d'investir pour le valoriser et le préparer à accueillir des manifestations d'envergure, notamment en vue de *Capitale culturelle suisse*.

Le Centre soutient la poursuite de cette réhabilitation et reconnaît les nombreux atouts du projet présenté. Cependant, nous suivrons l'amendement proposé par le PLR visant à supprimer « l'option restaurant » du projet. En effet, bien que l'idée d'un espace de restauration puisse sembler séduisante, plusieurs éléments nous amènent à considérer qu'il s'agit d'une dépense non prioritaire :

- Le coût important : son restaurant et son *Biergarten* représentent plus de 1 million de francs d'investissement, un montant conséquent qui pourrait être alloué à des améliorations essentielles du site.
- L'incertitude de la viabilité économique : le succès d'un restaurant dépend fortement de son attractivité à long terme et de sa rentabilité. Rien ne garantit que l'exploitation d'un tel établissement trouve un équilibre financier durable.
- La priorité à donner aux espaces événementiels : l'objectif premier du site est d'être un centre de congrès et de manifestations. Il vaut mieux concentrer les ressources sur cette vocation plutôt que de diversifier les usages avec un restaurant qui ne répond pas nécessairement aux besoins les plus pressants.

En conclusion, Le Centre soutiendra le crédit de réhabilitation des Anciens abattoirs, mais en demandant que les fonds alloués au restaurant soient réorientés, voire supprimés du projet. Il est essentiel que cet investissement soit maîtrisé et centré sur les réels besoins du site et de la population.

Mme Carmen Brossard, PS :

- Je ne referai pas l'historique des abattoirs, mais je remercie le Conseil communal de l'avoir fait. C'est vraiment le fait de replacer ce bâtiment

emblématique dans son histoire qui permet d'en voir l'importance aujourd'hui.

En 1983, les abattoirs font l'objet du travail de diplôme d'un étudiant de l'EPFL, qui prévoit d'en faire un centre culturel avec des galeries, des boutiques, des ateliers, des appartements, un restaurant, un musée consacré à Le Corbusier et une salle polyvalente. Cette friche industrielle fera d'ailleurs l'objet de plusieurs études, montrant ainsi le grand intérêt du lieu. Dès le début des années 1980, l'idée était dans l'air.

Après un premier crédit voté en 2017 – permettant la réfection de la toiture et quelques travaux d'entretien – en 2021, le Conseil général se rend compte de l'énorme potentialité du lieu et votera un deuxième crédit réhabilitant une grande partie du site. En votant le troisième crédit demandé ce soir au travers du rapport soumis à notre Autorité, nous sommes à bout touchant.

En 2027, pour moins de quatorze millions, La Ville de La Chaux-de-Fonds pourra s'enorgueillir d'avoir un « centre de congrès polyvalent et alternatif à haute valeur patrimoniale », unique dans la région, et qui sera le centre névralgique de *Capitale culturelle suisse*. Pour mémoire, le Conseil général de la Ville de Neuchâtel vient de voter un crédit de près de quarante millions pour la transformation du Collège latin en centre culturel. Nous sommes donc en dessous des crédits votés par d'autres municipalités pour des projets équivalents, même si nous savons qu'une telle somme n'est pas anodine pour notre Ville.

Nous remercions le Conseil communal pour ce troisième rapport, ainsi que tous les services qui y ont contribué, de près ou de loin. Celui-ci est d'une grande clarté, fort bien structuré et très bien documenté. Ce projet a d'ailleurs été accepté à l'unanimité lors de la Commission INFRUEN du 27 janvier 2025.

Nous saluons la création d'un restaurant, qui ajoutera indéniablement encore plus d'attractivité, de dynamisme et de convivialité dans un quartier où il n'y a pas grand-chose de ce type : il offrira également aux très nombreuses personnes travaillant, d'ici quelques années, au Centre Archives et Patrimoine – le CAP – et aux futurs Docks, une sympathique alternative au sandwich ou à la salade de la pause de midi. Le restaurant est assurément bien situé et évitera quelques trajets inutiles. Une petite remarque toutefois : « L'Allée centrale », « Les Frigos », « Les Petits animaux », cela sonne doux à nos oreilles, mais peut-être devrait-on trouver une autre appellation que « L'Ecurie des Porcs » pour la brasserie...
[Ndlr : rires de l'assemblée] Pourquoi ne pas imaginer un concours ?

Vous l'aurez sans doute compris, notre groupe acceptera ce rapport à l'unanimité et s'opposera farouchement à l'amendement du PLR demandant la suppression du restaurant.

Nous souhaiterions tout de même des éclaircissements sur les points suivants :

- Nous savons que « Les Abattoirs » ont assurément pris leur place pour l'organisation de concerts, de dîners de soutien ou de gala, de fêtes de Noël des entreprises de la région. Qu'en sera-t-il des réservations possibles de ces différents lieux pendant les travaux et pendant l'événement *La Chaux-de-Fonds, Capitale culturelle suisse* ?
- Le Conseil communal peut-il nous renseigner sur les quatre restaurants appartenant à la Ville : l'Union, L'Amuse-Bar, les Mélèzes et le Minigolf ? Y a-t-il des difficultés quant à leur gérance ? Sont-ils rentables ?

Pour terminer, permettez-moi juste un petit clin d'œil : « Commerce 120-126, de l'abattage à Capitale culturelle », cela pourrait presque devenir le titre d'une conférence.

M. Lukas Räss, UDC :

- La réhabilitation des Anciens abattoirs suit son cours, et le projet qui nous est présenté nous semble pertinent pour sa troisième phase. Nous remercions par ailleurs les rédacteurs du rapport, qui est de qualité.

Les Anciens abattoirs font partie intégrante de la vie associative, culturelle, sportive ou encore architecturale de la Ville. Il est alors important de sauvegarder et de rénover ces différents bâtiments. Le coût est élevé, certes, mais il représente toutes les dépenses obligatoires pour la remise à neuf des toitures, des fenêtres, des murs, etc.

Néanmoins, dans l'optique de réduire les coûts au maximum dans notre situation financière, l'amendement du PLR nous paraît pertinent, puisqu'il permet d'économiser environ 2,5 millions de francs. Le restaurant prévu pourrait être réalisé par un partenariat public-privé, par exemple, ce qui nous enlèverait une charge financière et de gestion. Nous voterons alors en faveur de la version amendée.

Si l'amendement est refusé, ce qui serait dommage, nous voterons tout de même pour ce rapport, car, comme je l'ai dit, les Anciens abattoirs sont très importants pour La Chaux-de-Fonds et son avenir.

Mme Mathilde Reverchon Hans-Moëvi, POP :

- Le groupe POP a lu avec intérêt ce rapport et remercie ses auteurs pour sa qualité. Cette nouvelle phase de rénovation des Anciens abattoirs s'inscrit

dans la continuité des travaux entrepris jusqu'à maintenant, qui ont permis de faire jaillir une pépite unique et atypique d'un lieu que d'aucuns jugeraient lugubre. Le succès des phases précédentes témoigne du bien-fondé de la démarche : un centre de congrès polyvalent en plein essor, des espaces loués à pleine capacité, et un attrait grandissant, aussi bien pour les entreprises locales que pour des événements d'envergure nationale.

La suite des transformations, dans la même veine, assurera la pérennité des bâtiments, dont l'importance dans le patrimoine tant culturel qu'architectural est indiscutable. L'installation d'un restaurant et d'un *Biergarten*, l'optimisation des espaces et l'amélioration des conditions d'accueil contribueront encore davantage à l'attractivité du site. Ce lieu de rencontres et d'échanges deviendra également le centre névralgique de *Capitale culturelle suisse* en 2027, ce qui assiera encore davantage son aura de moteur culturel, économique et social.

Le groupe POP apportera son soutien unanime à cette nouvelle phase de rénovation, convaincu que le projet bénéficiera non seulement aux générations actuelles, mais aussi aux générations futures, en faisant indubitablement des Anciens abattoirs un lieu d'avenir.

Dans le cadre de toutes ces transformations, nous avons pris note du déplacement de l'association La Circulaire, actuellement installée dans le bâtiment Commerce 122A qui sera transformé en restaurant. Cette association joue un rôle essentiel en matière de récupération et de valorisation des matériaux. Son activité s'inscrit pleinement dans une démarche de durabilité et d'économie circulaire, des valeurs que notre Ville défend activement. Dès lors, nous souhaiterions savoir si un soutien, qu'il soit financier ou matériel, est prévu pour accompagner La Circulaire dans son déménagement et son installation dans ses nouveaux locaux. Une telle aide permettrait d'assurer la continuité de ses activités dans de bonnes conditions.

Enfin, il est mentionné à plusieurs reprises dans le rapport, que certaines entreprises et associations louent les diverses salles des Anciens abattoirs des années à l'avance. Comment ont-elles été informées de l'indisponibilité des locaux durant *Capitale culturelle suisse* et quelles ont été les solutions alternatives proposées ?

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Nous remercions les rédacteurs-rices du rapport, qui est vraiment très bien documenté et que nous avons eu plaisir à lire.

Pour cette troisième phase de réhabilitation des Anciens Abattoirs, le Conseil communal propose de poursuivre une transformation essentielle, qui

s'inscrit dans la valorisation de notre patrimoine bâti et dans le développement de l'attractivité culturelle et économique de La Chaux-de-Fonds.

Depuis 2017, les étapes de rénovation successives ont permis de faire de ce site historique un véritable centre névralgique pour des manifestations d'envergure et des événements privés. Ceci tout en conservant l'authenticité de l'architecture, mais également l'âme des projets utopiques du siècle précédent et le souvenir des bêtes mortes en ces lieux, petits animaux ou écurie des porcs, que nous espérons bien une fois voir changer.

Aujourd'hui, cet élan se poursuit en mettant en place des infrastructures nécessaires pour un rayonnement encore plus grand. Cette phase de travaux, qui comprend la rénovation de plusieurs bâtiments emblématiques, constitue une avancée majeure.

Même s'il est nécessaire de se préparer pour l'événement d'ampleur nationale, *La Chaux-de-Fonds Capitale culturelle suisse*, en 2027, et que les Anciens abattoirs seront alors au cœur de cette manifestation, nous ne sommes pas persuadés que la rénovation du bâtiment 122A soit impérative. Nous pensons que l'installation de ce bâtiment pourrait être entreprise par des spécialistes de la restauration, puisque ce lieu y sera dédié. Ce serait également une opportunité pour la Ville, dans le cadre d'un partenariat public-privé, de se décharger d'un investissement qu'elle n'aurait pas à engager.

Nous avons donc quelques questions :

- Comment et avec qui la Ville a-t-elle pensé cette partie du projet, donc 122A ?
- Qu'a-t-il été entrepris pour rechercher des investisseurs ?
- La Ville a-t-elle déjà eu des contacts avec un ou des potentiels investisseurs/restaurateurs, qui jugeraient le projet rentable grâce à *Capitale culturelle suisse*, au nouveau bâtiment administratif de l'Etat et aux futures activités qui seront organisées sur ce site ?
- Quelle est la durée estimée des travaux pour rénover le bâtiment 122A, et pourquoi ne pourrait-on pas y installer un restaurant dans un deuxième temps ?

Si nous sommes convaincus de la nécessité de poursuivre la réhabilitation du site des Anciens abattoirs et d'y prévoir, par la suite, un restaurant accueillant, il nous semble préférable de ne pas se précipiter et d'étudier ce projet avec des professionnels de la restauration et un partenariat public-privé, en se déchargeant de cet investissement. Chacun son métier.

En fonction des réponses qui nous seront apportées, nous fixerons notre décision sur l'amendement du PLR et soutiendrons probablement ce rapport.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- En préambule, j'aimerais relever, comme beaucoup d'entre vous, le succès que rencontrent aujourd'hui les Anciens abattoirs, centre de congrès polyvalent et alternatif à haute valeur patrimoniale – merci à Mme Brossard d'avoir utilisé cette expression qui est chère au cœur du Conseil communal – et également espace de liberté et de création, tant sur les plans culturel et associatif, que sur le plan économique.

La réussite de ce lieu confine désormais à une nécessité, non seulement pour notre ville, notre région, mais également pour notre canton, en transformant les Anciens abattoirs en véritable pôle. Pour preuve :

- des occupations de plus en plus denses, notamment par les entreprises et par TWS, le salon de la sous-traitance horlogère,
- des réservations des entreprises pour leurs fêtes de fin d'année, jusqu'en 2028 pour certaines,
- la tenue, récemment, du 50e anniversaire du Non Filtré, qui a quitté les parchets de vigne pour célébrer son jubilé dans notre univers industriel, autre patrimoine emblématique du canton de Neuchâtel,
- enfin – et surtout – l'intérêt de la future *Capitale culturelle suisse*, qui entend faire de ce site son centre névralgique. A ce propos, vous n'aurez pas manqué, hier, le lancement du premier appel à projets, pour 12 cartes blanches, qui investiront, au fil de l'année 2027, différents espaces des Anciens abattoirs.

Pour répondre à la demande de manière adaptée et de manière qualitative, il est aujourd'hui nécessaire de procéder à la troisième phase des travaux. L'objectif, vous l'avez lu, est l'assainissement du site, en éradiquant tous les objets perturbants, portes et fenêtres en PVC, par exemple, en réparant les éléments trop dégradés par des travaux de maçonnerie. Il s'agit également de terminer les deux bâtiments de tête, notamment la rénovation intérieure, afin d'y installer, dès le mois d'août 2025, l'administration de la Capitale culturelle.

Il s'agit ensuite de connecter les différents bâtiments satellites au chauffage à distance, d'installer la conciergerie sur le lieu, afin d'améliorer son entretien courant, et d'être également mieux à disposition des locataires.

Enfin, il s'agit de réhabiliter l'ancienne écurie des porcs – c'est le nom, pour l'instant, on verra comment cela s'appellera dans le futur, pour autant qu'il y ait un futur... – en retrouvant son image d'origine dans le but d'en faire un restaurant avec terrasse. Nous y reviendrons.

J'aimerais encore noter – et cela a une importance dans le débat que nous aurons sur la pertinence d'un établissement public sur le site – que les Anciens abattoirs se trouveront dans un maillage urbanistique nouveau et dynamique. A l'ouest se trouve une zone industrielle en plein développement : une entreprise, Novo Cristal, est aujourd'hui en construction et deux projets adjacents sont en cours de finalisation. Il se trouve également la nouvelle gare des Forges et l'écoquartier de la scierie des Eplatures pour lequel le premier permis de construire sera déposé durant l'année 2025.

A l'est des Anciens abattoirs, il y a le grand centre administratif cantonal des Docks, qui est en construction. Il accueillera près de 450 emplois de l'Etat et une centaine d'emplois de tiers.

Un peu plus loin sera érigé prochainement le Centre d'archives cantonales et communales que vous avez soutenu récemment. Un peu plus loin encore, le Grand-Pont, flambant neuf, qui fait le lien avec l'avenue Léopold-Robert requalifiée, et les complexes des Anciens Moulins rénovés. Encore plus à l'est, suivant la rue du Commerce, se trouve le parc des Crêtets, au lustre bientôt retrouvé, dont nous venons de parler. Enfin, l'accès direct à la gare principale, par les ascenseurs décorés par les Plonk.

Il s'agit, ensemble, de constater – et, pour une partie, d'imaginer – la transformation d'une part importante de la ville, et d'y favoriser les dynamiques nouvelles. Au cœur géographique de tout cela, un édifice unique, reconnu monument d'importance nationale par la Confédération : nos Anciens abattoirs.

Le Conseil communal tient à vous remercier toutes et tous de participer activement, depuis plusieurs années, à la mise en œuvre d'un projet qui s'affirme de plus en plus comme une vision de société.

Passons aux différentes questions. Le groupe socialiste et le POP ont posé la question de la présence des entreprises en 2027. Sachez qu'aujourd'hui, nous avons suspendu les réservations pour toute l'année 2027, ce qui, comme mentionné précédemment – et je suis persuadé que vous l'avez entendu, cela vous a sans doute surpris – ne nous a pas empêchés de prendre d'ores et déjà des réservations pour 2028. Cela témoigne de l'enthousiasme, que vous avez vous-même constaté et exprimé.

Cela dit, nous sommes en discussion avec *Capitale culturelle suisse* pour réorienter les demandes et les lui adresser. Ainsi, *Capitale culturelle* pourrait

faire l'analyse de l'intégration ou non à son programme de certaines manifestations, notamment les manifestations d'entreprises, les fêtes de fin d'année. *Capitale culturelle* aurait ainsi la possibilité de sous-louer les espaces, mais aux mêmes conditions que les conditions octroyées par la Ville. Quant à la tenue de TWS, le Service de l'économie et mon collègue Jean-Daniel Jeanneret travaillent à trouver une solution alternative.

Le POP demande également si La Circulaire bénéficiera d'une aide au déménagement. Sachez d'abord que le loyer net actuel de La Circulaire à Commerce 122A est de CHF 200.- par mois. Les frais de consommation d'eau et d'électricité sont à la charge du locataire et perçus sur la base d'un décompte de charges en sus du loyer net. Commerce 122A est un local non chauffé.

Ce loyer, extrêmement modeste, se veut une aide indirecte à La Circulaire. Le loyer pour les nouveaux locaux, plus grands et plus confortables, serait de CHF 400.- net par mois, auquel il y aura lieu d'ajouter les charges standards : eau, électricité et chauffage. Ici aussi, le loyer net proposé est bien en deçà des prix du marché. De fait, forts de cette aide que nous apportons déjà à La Circulaire, nous n'entendons *a priori* pas octroyer d'aide au déménagement.

Les questions des Vert'libéraux, du groupe socialiste, puis le débat sur l'amendement portent sur le futur restaurant, habité justement aujourd'hui par La Circulaire.

Mme Leitenberg, vous demandez comment et avec qui la Ville a élaboré le projet de restaurant : vous demandez si nous avons travaillé de manière professionnelle. La Ville a eu des contacts avec GastroSuisse pour les questions liées directement à la restauration. Par ailleurs, nous avons fait appel à un mandataire architecte – Groom Architecture – qui a élaboré le projet avec l'aide d'un cuisiniste spécialisé dans l'installation de cuisines professionnelles. Le projet a été pensé pour pouvoir accueillir un maximum de personnes de manière confortable, tout en permettant de mettre en valeur l'esprit du lieu.

Au-delà de la dynamique du quartier, décrite précédemment, le restaurant profitera également de l'exploitation des Anciens abattoirs. Il pourra, s'il le souhaite – de notre côté, nous le souhaitons – proposer un service traiteur aux différentes manifestations. Cela dit, il ne saurait évidemment être imposé à quiconque.

Vous demandez également ce qui a été entrepris pour rechercher un investisseur. Les Anciens abattoirs étant un bâtiment faisant partie du patrimoine administratif de la Ville et, de surcroît, un bâtiment classé, il n'a pas été envisagé de faire appel à un investisseur externe, mais de travailler

comme pour les autres restaurants sis dans les bâtiments de la Ville, c'est-à-dire en mettant en gérance les lieux. Ce n'est pas la Ville qui va exploiter elle-même le restaurant. Cette précision répond également, me semble-t-il, à votre troisième question.

Du côté du groupe socialiste, vous demandez, Mme Brossard, un état des lieux des établissements publics, propriété de la Ville. Cela nous permet également de préciser la réponse qui vient d'être adressée à Mme Leitenberg.

Effectivement, la Ville gère déjà – comme vous l'avez relevé – un certain nombre d'établissements, plus précisément trois établissements et demi : L'Amuse-Bar, le restaurant de la patinoire des Mélèzes, le Minigolf et, à moitié, l'Union, puisque le complexe du Théâtre et de la Salle de musique est copropriété de la Ville et de L'Heure bleue.

Le loyer du restaurant de l'Union est de CHF 3'000.- par mois, dont CHF 1'500.- pour la Ville. Les charges usuelles sont payées par le restaurateur. Donc, CHF 1'500.- pour la Ville et CHF 1'500.- pour L'Heure bleue.

Le loyer du restaurant de la patinoire était de CHF 3'000.- par mois, auquel s'ajoutait une participation au chiffre d'affaires, ceci jusqu'en 2020. Cela représentait, avant Covid, un loyer mensuel d'environ CHF 5'500.-. Les charges usuelles sont payées par le restaurateur, à l'exception notable du chauffage : c'est historique.

Depuis 2021, étant donné les incertitudes – et vous le savez bien – planant sur l'avenir du restaurant, en lien avec le projet des nouvelles patinoires, la Ville – en bon partenariat avec le gérant actuel, et en reconnaissance de la longue et fructueuse collaboration – a consenti à supprimer la part variable du loyer. Celui-ci est donc à ce jour seulement de CHF 3'000.- par mois.

Le loyer du Minigolf – nous en avons déjà parlé dans cet hémicycle – est de CHF 1'000.- par mois d'ouverture, d'avril à septembre. Les charges usuelles sont payées par le gérant.

Le loyer de L'Amuse-Bar, à l'Ancien Manège, est de CHF 3'182.- par mois, les charges sont également payées par le gérant.

De fait, nous proposerons un loyer mensuel de CHF 4'000.- pour le restaurant des Anciens abattoirs, ce qui sera tout à fait dans les prix du marché.

Nous arrivons à l'amendement du PLR. Naturellement, j'ai toutes sortes d'arguments dont je me réjouis de vous faire part.

Arrivé au terme de son intervention, **M. Théo Huguenin-Elie** demande à la présidente s'il peut se lancer dans son argumentation concernant l'amendement ou si le groupe PLR doit encore le développer. Il lui est répondu que le développement et l'argumentation autour de l'amendement pourront intervenir au moment de la discussion de détail.

La parole n'étant plus demandée dans la discussion générale, la présidente, **Mme Béatrice Thiémond-Clémentz**, relève que l'entrée en matière n'est pas combattue. Elle est dès lors acceptée tacitement.

Amendement du groupe PLR à l'art. premier de l'arrêté relatif à un crédit de CHF 6'980'000.- TTC pour la 3e phase de réhabilitation des Anciens abattoirs en centre de congrès polyvalent, ainsi qu'à l'installation d'un restaurant dans le bâtiment sis rue du Commerce 122A

Article premier.

Un crédit de CHF ~~4'305'000.-~~ ~~6'980'000.-~~ TTC est accordé au Conseil communal pour la 3^e phase de réhabilitation des Anciens abattoirs en centre de congrès polyvalent ~~ainsi qu'à l'installation d'un restaurant dans le bâtiment sis Rue du Commerce 122A.~~

[Art. 2-4 inchangés]

Développement :

Faire de la politique, c'est aussi mettre des priorités et donc faire des choix. Il faut également savoir investir dans les domaines où nous avons toutes les compétences, là où nous sommes reconnus.

Par le fait que le bâtiment sis Commerce 122A est totalement séparé des autres, les investissements dans ce dernier peuvent sans autre être différés voire réfléchis différemment, par exemple financés par un partenariat public-privé, à l'instar de ce qui avait été fait pour la Ferme Droz-dit-Busset, si un restaurant s'avère être la juste affectation. De plus, le secteur de la restauration est très spécifique et la Commune n'a pas toutes les compétences à l'interne pour gérer une telle activité, sans dévalorisation aucune.

M. Cédric Haldimann, PLR :

- Je ne suis pas l'auteur sur le papier, et je ne vais pas paraphraser mon brillant collègue, M. Ummel, qui a déjà développé l'amendement dans l'intervention générale du groupe. J'aimerais simplement peut-être appuyer certains éléments.

Faire de la politique, c'est faire des choix, comme c'est indiqué dans notre développement, et je pense que nous avons ici un exemple type où l'on peut aller de l'avant dans un projet, tout en faisant des choix et en diminuant les coûts d'investissement. C'est ce qui nous a incités à déposer cet amendement. Mais aussi, surtout, car nous pensons que ce n'est pas la Ville – qui n'a pas forcément les compétences nécessaires – qui doit venir faire concurrence au marché de la restauration sur le territoire communal.

Nous avons aussi de très bons exemples en ville de La Chaux-de-Fonds, avec la Ferme Droz-dit-Busset : c'était un bâtiment communal, mais c'est un partenariat public-privé qui a fait que la Ferme Droz-dit-Busset s'est transformée en restaurant. D'ailleurs, le projet est de qualité.

Nous pourrions très bien le faire aux Anciens abattoirs, même s'il s'agit d'un bâtiment du patrimoine administratif : on peut très bien passer un bâtiment au patrimoine financier pour réaliser cette même opération. Il s'agirait tout simplement d'éviter que l'investissement soit à la charge de la commune. Dans ce sens, nous proposons cet amendement qui réduit le crédit d'investissement à la charge de la Ville.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Le Conseil communal comprend les réticences qui sont les vôtres, mais ne les partage pas.

Les arguments sont les suivants. D'abord, il s'agit de relever encore une fois le développement urbanistique de cette partie de la ville, décrit précédemment.

Il s'agit de relever le développement des activités sur le site des Anciens abattoirs, et le développement de dynamiques nouvelles dans tout un quartier. Cela nous apparaît comme permettant de justifier la prise de risque dont vous parlez.

Ensuite, et à ce titre, il faut relever que les restaurants les plus proches des Anciens abattoirs sont Le Lotus, à 150 m de là, et, de l'autre côté, le restaurant du Grand-Pont, à 750 m. C'est assez éloigné.

J'aimerais encore noter qu'un tel établissement sera un plus indéniable pour accueillir les collaborateurs de l'Etat – 450 collaborateurs – et les autres collaborateurs, nombreux, dans un quartier largement à vocation industrielle, comme je l'évoquais précédemment.

Il serait également un plus pour toutes les manifestations qui se déroulent dans les Anciens abattoirs, sur le site, qui sont des manifestations sans repas. Il n'y a pas que des galas d'entreprise ou des repas/soirées

d'entreprise qui sont organisés aux Anciens abattoirs, loin s'en faut : mais aussi expositions, concerts, performances et autres.

Ensuite, et par ailleurs, comme dit précédemment, nous espérons que le gérant proposera aussi des services de traiteur aux locataires. Ensuite encore, le loyer annuel, soit CHF 48'000.-, n'est pas anodin. Le coût spécifique à la création d'un restaurant – vous l'avez lu dans le rapport – est de CHF 1'062'000.-. Le rendement brut serait donc de 4,5 %, un rendement qui n'est pas mauvais, mais qui est inférieur à ce qui est nécessaire pour intéresser aujourd'hui des investisseurs.

Enfin, la Ville est connue comme un propriétaire et un bailleur loyal et attentif et, de fait, n'a jusqu'ici jamais connu de problème pour trouver des gérants pour les établissements publics que j'ai mentionnés plus haut.

Par ailleurs, M. Haldimann, ce sont bien des restaurateurs privés qui exploitent nos établissements publics, nos restaurants. Ce n'est pas la Ville qui fait concurrence au monde privé de la restauration.

De fait, nous ne pouvons donc que vous inviter, dans l'idéal, à retirer votre amendement – j'ai bien compris que ce serait difficile – et si ce n'est pas le cas, nous ne pouvons donc qu'inviter l'assemblée à refuser cet amendement.

Cela dit, si vous deviez maintenir l'amendement, nous vous faisons remarquer, du côté du Conseil communal, qu'il s'agirait de retrancher uniquement CHF 1'062'000.- à la somme, idéalement, afin que le bâtiment de l'ancienne écurie des porcs puisse tout de même être rénové.

Néanmoins, quel que soit l'amendement, qu'il s'agisse de retrancher CHF 1'062'000.- ou plus – c'est-à-dire sans aucune rénovation de l'écurie des porcs – le Conseil communal combat l'amendement.

M. Karim Boukhris, POP :

- Le PLR souhaite retarder les travaux sur ce bâtiment. On peut comprendre l'idée. Néanmoins, je crois que c'est exactement le meilleur moment pour construire un restaurant à cet endroit-là, à ce moment-là, attendu *Capitale culturelle* en 2027, l'ouverture du Centre des archives à l'été 2028. Tout le monde va arriver et c'est le meilleur moment pour ouvrir un restaurant à cet endroit, vu le désert en matière de restaurants dans ce secteur.

Il s'agit ici d'investir CHF 1'062'000.- pour le restaurant seul et 1,6 million pour l'enveloppe du bâtiment, qui lui permettra de retrouver une certaine splendeur dans le cadre de *Capitale culturelle suisse*. Je crois que ce n'est pas un luxe.

Comme cela a été dit, le million amènerait un taux de rendement à 4,5 %, avec un loyer à CHF 4'000.-. C'est raisonnable. Si l'on veut ouvrir un restaurant dans cet endroit quand il y a beaucoup de monde, je crois que c'est le meilleur moment pour se lancer dans les affaires, créer des postes de travail et faire marcher le privé.

Petite remarque : pour moi, qui suis né et ai grandi dans le Jura, « l'écurie des porcs », ça me va... [Ndlr : rires de l'assemblée] On peut garder le nom. L'athée que je suis va au Temple allemand, le Jurassien pourra aller à l'écurie des porcs...

M. Cédric Haldimann, PLR :

- Je pense justement que si c'est le meilleur moment et le lieu parfait pour faire un restaurant, il ne devrait pas être très compliqué de trouver un privé qui investisse. Et c'est bien cela l'enjeu, c'est pour éviter un investissement à la charge de la commune, tout simplement. Si c'est aussi bien et le meilleur moment pour le faire, alors les privés seront tout aussi enthousiastes que le Conseil communal.

M. Laurent Duding, PS :

- Le groupe socialiste refusera l'amendement. Nous allions aussi évoquer le montant tel que le Conseil communal l'a indiqué : le rapport précise textuellement que le coût relatif au restaurant est bien de CHF 1'062'000.-, alors que l'amendement propose un crédit raboté de quasiment un tiers, donc de CHF 2'600'000.-. A notre avis, il y a déjà une précision à apporter.

Comme cela a été dit, le timing est excellent pour cette troisième réhabilitation des Anciens abattoirs. C'est stratégiquement extrêmement opportun d'ouvrir un restaurant. A notre avis, le site a des contraintes, c'est un site protégé, et il serait difficile de trouver un acteur privé qui accepte d'investir avec les contraintes du lieu. Aussi, au niveau du timing, surtout dans la perspective de *Capitale culturelle suisse 2027*, cela ne nous semble vraiment pas opportun.

Je reviens aussi sur l'évolution globale du quartier : je crois que stratégiquement, ce restaurant a tout son sens. Pour la droite de notre hémicycle, nous avons entendu que, sur les trois ou quatre restaurants qui sont actuellement en gérance par la Ville, cette dernière joue aussi un rôle de régulateur.

Pour le restaurant des Mélèzes, sauf erreur, le loyer, avant la pandémie, était de plus de CHF 5'000.-, et maintenant il a été réduit à CHF 3'000.- : on maintient une activité privée suite à la pandémie avec des difficultés avérées dans le secteur de la restauration. La Ville joue ce rôle extrêmement

intéressant, auquel, à notre sens, le côté droit de l'hémicycle devrait prêter une oreille attentive.

Je ne me prononcerai pas sur l'écurie des porcs – on fera peut-être un concours, comme cela a été proposé – mais compte tenu de ces différents arguments, nous refuserons l'amendement.

M. Grégory Rochat, Les Vert-e-s :

- Je ne vais pas répéter les arguments évoqués par le PS et le POP que nous partageons largement. Il s'agit justement du bon timing. De plus, si la Ville a la possibilité d'investir dans quelque chose de rentable, qui pourrait, à terme, lui apporter des recettes dont elle manque cruellement, je ne comprends pas que l'on puisse s'y opposer.

M. Cédric Haldimann, PLR :

- Certaines choses ont été dites, nous sommes bien conscients qu'il y a une certaine valeur pour le restaurant, et qu'il y a une valeur pour le bâtiment. Néanmoins, je crois que nous l'avons dit et redit : l'ensemble du bâtiment – l'enveloppe et le restaurant – peut être réalisé plus tard. Ce sont donc bien 2 millions et quelques que nous souhaitons retrancher du crédit.

Deuxième chose, c'est un lieu qui est à haute valeur patrimoniale. La Ferme Droz-dit-Busset, pour reprendre cet exemple, est aussi un bâtiment qui a une note 2, qui est en catégorie 1, qui a également une grande valeur patrimoniale. Et pourtant, des privés ont investi dans le restaurant et ont réussi à faire quelque chose de très bien.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Béatrice Thiémond-Clémentz**, soumet au vote l'amendement du groupe PLR à l'**art. premier**, lequel est **refusé par 23 voix contre 16 et 0 abstention**. [Ndlr : 1 voix manquante, M. Mourad Crevoisier s'étant récusé dans ce dossier]

Le groupe PLR sollicitant une interruption de séance avant de passer au vote de l'arrêté, **la présidente** décide d'accorder une pause dans un même temps.

PAUSE ET SUSPENSION DE SÉANCE DE 15 MINUTES.

Soumis au vote, l'**arrêté non amendé** relatif à un crédit de **CHF 6'980'000.-** pour la 3^e phase de réhabilitation des Anciens abattoirs en centre de congrès polyvalent, ainsi qu'à l'installation d'un restaurant dans le bâtiment sis rue du Commerce 122A est **accepté par 29 voix contre 10**

et 0 abstention. [Ndlr : 1 voix manquante, M. Mourad Crevoisier s'étant récusé dans ce dossier]

25.003 – Motion populaire « Nommer Monsieur Philippe Lazzarini, natif de notre ville, citoyen d'honneur de La Chaux-de-Fonds ? », déposée le 7 janvier 2025 et munie de 114 signatures valables

« Au vu de l'importance du rôle joué par Monsieur Philippe Lazzarini, commissaire général de l'UNRWA*, pour maintenir l'aide humanitaire à Gaza et dans les territoires occupés par Israël, ainsi que dans les camps de réfugié-e-s palestinien-ne-s situés au Liban, en Jordanie et en Syrie,

au vu des efforts faits par Monsieur Philippe Lazzarini pour que soient respectées les Conventions Internationales Humanitaires, dont la Suisse est dépositaire,

au vu des efforts faits par Monsieur Philippe Lazzarini pour assurer le financement de l'UNRWA,

nous demandons que Monsieur Philippe Lazzarini soit nommé citoyen d'honneur de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Les valeurs défendues et le travail effectué par Monsieur Philippe Lazzarini sont un honneur pour notre ville, qui a tout lieu d'être fière d'avoir hébergé un tel citoyen courageux et engagé pour la paix.

Au même titre que l'engagement dans les brigades internationales a été reconnu par la nomination d'une place dans notre ville, l'engagement d'un natif de La Chaux-de-Fonds pour des valeurs humanitaires et de paix se doit d'être également honoré.

*L'UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) a été créé en 1949. Il fournit des services éducatifs, sanitaires et sociaux et l'aide d'urgence à 4,6 millions de réfugié-e-s palestinien-ne-s vivant dans la bande de Gaza, en Cisjordanie, mais également en Jordanie, en Syrie et au Liban. »

La motion populaire étant combattue, la présidente, **Mme Béatrice Thiémard-Clémentz**, ouvre le débat.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Les Vert'libéraux ont lu avec attention le texte de cette initiative populaire.

L'attribution du titre de citoyen d'honneur de la Ville de La Chaux-de-Fonds repose sur des critères précis, définis par l'art. 57 [*Ndlr : règlement général du 2 juillet 2019*] qui stipule que cette distinction peut être accordée à une personne s'étant particulièrement illustrée par son engagement en faveur de la Ville ou de ses citoyens. Or, ce n'est pas le cas de M. Lazzarini.

A ce jour, il n'a mené aucune action notable ayant bénéficié aux citoyennes et citoyens, ni contribué au rayonnement de la Ville. Son parcours ne justifie donc pas l'octroi de cet honneur.

De plus, si l'on se réfère aux précédentes personnalités ayant reçu cette distinction – je parle de Charles-Edouard Guillaume, Maurice Favre, Le Corbusier ou Pierre Imhof – on constate qu'elles ont toutes été honorées en fin de carrière, entre 72 et 80 ans, après avoir accompli une œuvre significative. J'écarte ici la nomination d'Yvan Bourgnon, honoré avec son frère – à titre posthume pour ce dernier – pour des exploits sportifs qui n'amènent aucune controverse.

Or, M. Lazzarini, quant à lui, est encore en activité, ce qui va à l'encontre de cette tradition. Nous ne savons pas de quoi sera fait son avenir, s'il agira pour le bien ou pour le mal.

Par ailleurs, ses prises de position clivantes et le rôle controversé de l'organisation qu'il dirige suscitent des réactions pour le moins mitigées, tant au niveau suisse qu'européen et, bien sûr, international. Honorer une figure aussi discutable, impliquée dans un conflit ouvert, nuira à la cohésion multiculturelle qui fait la richesse de notre ville.

Mais surtout, les Vert'libéraux affirment que ce n'est pas le rôle de notre législatif communal de prendre position sur un conflit international qui a exacerbé les tensions, polarisé les débats, et qui a alimenté une montée inquiétante de haine et d'actes criminels à travers le monde.

Une telle décision dépasserait largement le cadre local de notre mandat et risquerait d'emporter notre Ville dans des divisions qui n'ont pas leur place dans notre espace de dialogue et de vivre-ensemble.

Enfin, une telle nomination doit refléter l'avis des Chaux-de-Fonniens dans leur ensemble. Or, ici, elle repose sur une initiative populaire signée par 114 personnes, issues principalement de courants politiques fortement engagés, voire extrémistes. Cette démarche semble davantage motivée par des considérations partisans que par l'objectif initialement défini par l'art. 57.

Si l'on souhaite véritablement honorer une personne ayant œuvré pour le bien commun et l'intégration de toutes les communautés et les citoyens chaux-de-fonniens, alors André Sandoz, conseiller communal, conseiller national et conseiller d'Etat, légataire à La Chaux-de-Fonds de deux splendides maisons à la rue de la Promenade, pourrait être proposé à titre posthume.

Et la liste pourrait être encore étoffée, avec Alfred Olympi, que tous les amateurs de Non Filtré ou de vin de la Ville peuvent remercier à chaque apéro.

La présidente, **Mme Béatrice Thiémard-Clémentz**, interrompt l'intervenante lui faisant savoir qu'elle a dépassé son temps de parole de deux minutes.

Mme Brigitte Leitenberg réplique :

- Je pense qu'il faut être honnête avec tout le monde, j'ai chronométré les autres, on pourra faire le calcul... Les Vert'libéraux refuseront cette motion !

S'ensuit un bref échange de propos entre la présidente et Mme Leitenberg, laquelle réitère son opposition à la motion malgré les injonctions présidentielles de mettre un terme à sa prise de parole.

M. Alain Vaucher, PLR, intervient alors pour déposer une motion d'ordre, arguant que le temps de parole n'est pas limité dans le cadre d'une motion.

La présidente, **Mme Béatrice Thiémard-Clémentz**, informe qu'elle va s'assurer des dispositions réglementaires et, dans l'intervalle, invite la porte-parole du Centre à communiquer sa prise de position.

Mme Manon Freitag, Le Centre :

- La motion populaire qui nous est soumise vise à nommer M. Philippe Lazzarini, commissaire général de l'UNRWA, citoyen d'honneur de La Chaux-de-Fonds, en reconnaissance de son engagement dans l'aide humanitaire et la défense des valeurs internationales.

Toutefois, je ne soutiendrai pas cette motion, et cela pour plusieurs raisons. La première est qu'il s'agit d'une tradition locale restrictive en matière de citoyenneté d'honneur. La Chaux-de-Fonds a une tradition très sélective dans l'attribution de cette distinction, qui doit rester un honneur exceptionnel. A ce jour, les citoyens d'honneur ont été nommés pour des contributions ayant un lien direct et significatif pour notre ville et son développement.

Or, bien que M. Lazzarini soit né à La Chaux-de-Fonds, son action humanitaire, aussi honorable soit-elle, ne concerne pas directement notre cité. Dans un contexte international sensible – on le sait – l'UNRWA et son action se retrouvent au cœur d'un débat géopolitique complexe, qui dépasse largement le cadre de notre ville. La Chaux-de-Fonds doit éviter de politiser une distinction honorifique et de l'inscrire dans un débat international qui

divise. Il ne revient pas aux autorités locales de prendre position sur des conflits internationaux.

Deuxièmement, il s'agit d'éviter un précédent. Si nous acceptons cette demande, nous ouvririons une porte délicate : à l'avenir, toute personnalité d'origine chaux-de-fonnière ayant un engagement international pourrait être proposée comme citoyen d'honneur, même sans lien direct avec la ville. Cela créerait un précédent difficile à gérer et pourrait banaliser cette distinction.

En conclusion, Le Centre refuse cette motion. Il nous semble essentiel de préserver la vocation locale et apolitique de la citoyenneté d'honneur et de veiller à ce que cette reconnaissance demeure exceptionnelle et ancrée dans l'histoire de notre ville.

Mme Béatrice Thiémard-Clémentz, présidente :

- Je présente mes excuses, car, après vérification, ce sont effectivement les règles du débat long qui s'appliquent pour le traitement d'une motion.

Aussi, vous avez droit à 5 minutes de temps de parole, Mme Leitenberg. Comme vous avez parlé durant 4 minutes, si vous aviez encore quelque chose à ajouter lorsque je vous ai interrompue, vous pouvez le dire maintenant.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Je reprendrai plutôt la parole lors d'un deuxième round si l'occasion se présente, je vous remercie.

Mme Sarah Curty, PLR :

- Disons-le d'emblée, cette motion populaire n'a pas laissé le groupe LR de marbre. Il y a eu beaucoup de discussions autour de la notion de citoyen d'honneur, et il est très peu courant – voire rarissime – d'y faire recours puisqu'apparemment, depuis les années 1940, seulement 4 à 5 citoyens ou citoyennes de notre ville ont reçu ce titre honorifique, et le dernier en 1985. Par ailleurs, nous espérons que, dans l'assemblée, quelqu'un pourra nous en apprendre un peu plus sur leur nombre exact, et peut-être aurons-nous des informations plus précises à leur sujet.

Au vu de l'aspect exceptionnel du titre, celui-ci pourrait-il être accordé à M. Philippe Lazzarini ?

C'est une question intéressante, car il est vrai que ce monsieur a un parcours humanitaire remarquable, avec, notamment, une dizaine d'années au sein du CICR dans les années 1990, puis, par la suite, au Bureau des Nations

Unies pour la coordination des affaires humanitaires pendant presque 20 ans, et enfin, depuis 5 ans, comme commissaire général à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, dit UNRWA.

Il nous apparaît presque réducteur, en regard d'un tel parcours professionnel, de proposer M. Philippe Lazzarini au titre de citoyen d'honneur uniquement pour son investissement pour l'UNRWA. Cela nous laisse penser qu'il y a un parti pris au regard du conflit actuel israélo-palestinien. Et même si le contenu de la motion souhaitait, à travers cette distinction, remercier M. Philippe Lazzarini pour l'ensemble de sa carrière professionnelle, ce n'est simplement pas le bon moment. Il est urgent d'attendre, car nous n'avons pas le recul nécessaire aujourd'hui sur ce conflit.

De plus, l'art. 57 du règlement général de La Ville de La Chaux-de-Fonds précise que ce titre peut être accordé, je cite, « à une personne qui s'est particulièrement illustrée par son activité en faveur de la Ville. ». Ce n'est *a priori* pas le cas de M. Philippe Lazzarini.

En regard des éléments cités, le groupe LR avait décidé de s'abstenir à l'unanimité, estimant que ce n'était pas le bon moment.

Cependant, un courrier reçu par le Collectif neuchâtelois « Action Palestine », il y a quelques jours, nous a convaincus du parti pris politique. Notre groupe est stupéfait qu'un groupe extrémiste de gauche propose sans aucune retenue à notre Parlement de donner un titre si honorifique et rarissime à des fins purement partisans. Cela nous semble scandaleux et déshonorant. Le groupe LR s'opposera à ce que l'image de la Ville et de l'un de ses citoyens soit éclaboussée par des actions extrémistes, en s'opposant à cette motion populaire.

Mme Jennifer Angehrn, UDC :

- Le groupe UDC a pris connaissance de la présente motion populaire visant à nommer M. Philippe Lazzarini citoyen d'honneur de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

L'UDC est soucieuse du respect de la neutralité institutionnelle et de la paix sociale et sociétale. En honorant une personnalité liée à une organisation qui opère dans un contexte aussi controversé que celui du conflit israélo-palestinien, nous risquons de compromettre notre neutralité institutionnelle et notre engagement envers une politique étrangère équilibrée.

Rappelons que l'organisation pour laquelle œuvre M. Lazzarini, l'UNRWA, est accablée par des accusations de connivence avec le mouvement islamiste Hamas, considéré comme un mouvement terroriste par l'Union

européenne, les Etats-Unis et la Suisse. Des fonds et des infrastructures de l'UNRWA auraient potentiellement servi à des causes militaires du terrorisme du Hamas. En raison de ces accusations, de nombreux pays ont suspendu l'aide financière allouée à l'UNRWA à titre préventif, afin de faire la lumière sur cette affaire.

La nomination d'un citoyen d'honneur doit être faite en accord avec les valeurs que nous souhaitons promouvoir en tant que ville neuchâteloise et suisse. Au vu des accusations portées sur l'organisation dans laquelle œuvre M. Lazzarini, et de toute l'opacité qui règne autour de ce dossier, il serait très imprudent, pour notre commune, de lui accorder un titre honorifique : dans l'éventualité où les accusations portées à l'encontre de l'UNRWA devaient s'avérer fondées, notre commune se retrouverait dans une situation peu enviable.

Notre ville est un berceau multiculturel, où cohabite notamment une importante communauté juive et musulmane. La nomination de M. Lazzarini en tant que citoyen d'honneur sur fond de conflit israélo-palestinien risquerait de perturber la paix sociale régnant dans notre commune. Voulons-nous vraiment prendre ce risque ?

Enfin, nous considérons que le titre de citoyen d'honneur doit être attribué à des personnes dont l'engagement et les actions ont un impact positif et direct sur notre communauté locale. Le travail de M. Lazzarini ne répond pas à ce critère.

Pour toutes ces raisons, l'UDC refusera unanimement la présente motion. Nous encourageons plutôt des initiatives en phase avec nos valeurs locales, qui renforcent les liens de notre communauté plutôt que de prendre le risque de les briser ou de les altérer sur fond de conflit étranger.

Mme Marinette Matthey, PS :

- La citoyenneté d'honneur peut être décernée par le Conseil général à quelqu'un ou quelqu'une qui s'est particulièrement illustré-e par son activité en faveur de la ville. J'ai vainement cherché une liste de ces citoyens et citoyennes d'honneur, mais je me suis laissé dire que Le Corbusier, Maurice Favre, Laurent Bourgnon, ainsi qu'un prix Nobel de chimie avaient été élevés à ce droit de cité d'honneur.

Cela interroge tout de suite sur la signification d'« activité en faveur de la Ville ». Il semble bien qu'une renommée internationale soit aussi comprise comme une *activité en faveur de la Ville*.

Celles et ceux qui étaient présents au Club 44 en novembre dernier, lors de la soirée où Philippe Lazzarini a répondu aux questions du diplomate Jean-Daniel Ruch, auront sans doute le même souvenir que moi : une salle

archipleine, traversée par des émotions et des tensions palpables, mais aussi extrêmement attentive aux paroles qui se sont échangées ce soir-là, et tout cela sans violence, ni même verbale. Par les temps qui courent, cela faisait du bien.

Philippe Lazzarini, en guise d'introduction, s'est dit heureux d'être présent dans la ville qui l'a vu naître et dans laquelle il revient régulièrement. Il a explicitement mis en lien les valeurs éducatives qui lui ont été transmises dans les écoles chauds-de-fonnières avec son implication au niveau mondial pour venir en aide aux populations victimes de la guerre. Son engagement sans faille pour assurer une éducation et une santé de base à une population ne disposant pas d'un Etat pouvant assumer cette organisation primordiale est ainsi en lien étroit avec sa socialisation chauds-de-fonnière.

L'humanisme, le pacifisme, le sens de l'équité et de la justice sont des valeurs qui sont chères à beaucoup de Chauds-de-Fonnières et de Chauds-de-Fonnières, pas seulement en paroles mais aussi en actes.

Qu'une personnalité de l'envergure de Philippe Lazzarini fasse le lien entre les valeurs qui l'ont construit dans notre ville et celles qui motivent son engagement et ses activités humanitaires est un motif de fierté, et c'est bien « une activité en faveur de la Ville ».

Le groupe socialiste s'est néanmoins interrogé sur le timing de cette motion. Ne faudrait-il pas garder cette idée en tête pour la representer dans quelques années ? Considérant que le Conseil communal devra de toute façon plancher sur cette motion, c'est à lui qu'il revient d'évaluer cette question de calendrier. Dès lors, une grande partie du groupe socialiste acceptera cette motion populaire.

Mme Lara Zender, POP :

- La Chauds-de-Fonds est une ville multiculturelle, qui s'est construite grâce à toutes les communautés qui la composent, et donc, à ce titre, une ville de solidarité.

Aujourd'hui, nous avons l'opportunité de réaffirmer cette identité en accordant la citoyenneté d'honneur à M. Philippe Lazzarini, pour son travail en tant que secrétaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Cet acte n'est pas une simple formalité : c'est une prise de position claire pour marquer notre soutien au rôle que M. Lazzarini joue sur la scène internationale et, surtout, au travail humanitaire effectué pour venir en aide aux réfugiés palestiniens. A travers lui, c'est à toutes les personnes qui aident les réfugiés que nous exprimons notre soutien.

La situation en Palestine est le résultat direct d'une politique qui bafoue le droit international et qui plonge des millions de personnes dans une détresse humanitaire profonde, et cela depuis des décennies.

L'UNRWA, agence onusienne reconnue, réalise un travail humanitaire essentiel pour ces populations, et leur permet de survivre dans des conditions effroyables. Pourtant, elle est systématiquement attaquée, et l'on bloque ses actions sur le terrain, en tentant ainsi de limiter toute aide humanitaire pour le peuple palestinien.

Ces actions-là ne sont pas isolées : en Suisse également, certaines personnes veulent remettre en question le financement de l'UNRWA, menaçant ainsi la continuité de son travail humanitaire essentiel et plongeant davantage des gens dans la misère.

Accorder cette citoyenneté d'honneur à M. Philippe Lazzarini est un symbole. C'est affirmer notre engagement au côté des victimes. C'est refuser de laisser les puissants opprimer les faibles, c'est défendre le droit pour chacun et chacune d'avoir les moyens de vivre dignement. C'est également répondre aux déclarations aberrantes et inhumaines du locataire fou de la Maison Blanche, qui prétend transformer Gaza en une Côte d'Azur du Moyen-Orient, balayant d'un geste de main les populations qui y meurent depuis des décennies.

Notre ville est une ville de résistance et de solidarité active. Elle ne saurait rester passive face à ces injustices. En honorant M. Philippe Lazzarini, l'un des nôtres, nous honorons le travail humanitaire et l'aide sur le terrain, nous affirmons notre rejet de l'oppression et notre attachement indéfectible aux valeurs internationalistes et humanistes qui sont si chères à notre ville. Le groupe POP soutiendra à l'unanimité cette motion populaire.

M. Grégory Rochat, Les Vert-e-s :

- Le groupe des Vert-e-s soutiendra cette motion, sachant, comme il a été dit précédemment, que le Conseil communal devra de toute façon se pencher sur les modalités.

Les valeurs que nous défendons comprennent la justice sociale, la promotion et la recherche de la paix, ainsi que la défense du droit humanitaire. De ce fait, nous soutenons la proposition de reconnaître l'engagement de M. Philippe Lazzarini en faveur de ces valeurs en le nommant citoyen d'honneur de notre Ville.

M. Thierry Brechbühler, président du Conseil communal :

- En préambule, j'aimerais rappeler que nous sommes, ce soir, en train de traiter de la *demande d'étude* de cette motion, nous ne sommes pas dans

un débat de fond. Néanmoins, le débat de fond s'immisce quelque peu dans ce débat, mais je crois que c'est déjà un premier élément à prendre en considération.

Il faut rappeler que Charles-Edouard Guillaume est devenu citoyen d'honneur le 18 décembre 1936. Maurice Favre père, le 14 décembre 1954. Charles-Edouard Jeanneret-Gris, dit Le Corbusier, le 4 octobre 1957, et enfin, Pierre Imhof, le 7 juin 1995. Les frères Bourgnon ne sont pas des citoyens d'honneur de notre Ville. Néanmoins, ils disposent d'une plaque en leur hommage.

Ces figures marquantes de notre ville y ont chacune apporté rayonnement et prestige, notamment dans le domaine de l'horlogerie, de la précision, de l'industrie, ou encore du patrimoine architectural et artistique, fleurons de notre Métropole horlogère.

La demande déposée aujourd'hui par le bled de la motion « Nommer Monsieur Philippe Lazzarini, natif de notre ville, citoyen d'honneur de La Chaux-de-Fonds ? » nous amène à nous questionner sur la notion de citoyenneté d'honneur.

Les personnalités qui l'ont obtenue ont toutes œuvré à la prospérité de notre ville. L'usage nous montre que ce titre honorifique a, par ailleurs, été octroyé à des hommes qui, à l'exception de Charles-Edouard Guillaume, ont vécu à La Chaux-de-Fonds et ont contribué à son renom en tant que concitoyens engagés.

Etudier la possibilité de remettre la citoyenneté d'honneur à M. Lazzarini, comme le proposent les motionnaires, c'est ainsi reconnaître que nous ne pouvons plus imaginer La Chaux-de-Fonds à sa seule échelle. Cela nous amène à penser que la citoyenneté d'honneur *pourrait* – je le mets au conditionnel – évoluer et nous amener à réfléchir à des personnes qui, engagées à l'échelle internationale, portent haut les valeurs de notre ville.

C'est pour cette raison que le Conseil communal estime qu'il est nécessaire d'étudier cette proposition, du moins qu'elle mérite d'être étudiée. Sur la base de notre rapport, votre Autorité aura alors la possibilité de prendre sa décision dans un climat serein et apaisé, dans une temporalité qui devra être adaptée en fonction de la situation, et en mettant naturellement de côté la question du conflit actuel, en se focalisant sur le travail et l'engagement de la personne précitée.

Il s'agira aussi de se demander si la citoyenneté d'honneur est la meilleure manière de valoriser les grandes personnalités de notre ville, ou si cela peut passer par d'autres canaux. Il convient enfin de rappeler qu'octroyer la citoyenneté d'honneur est une procédure exceptionnelle, et que chaque demande doit être étudiée avec minutie et attention.

Aussi, le Conseil communal propose d'accepter la motion et rendra un rapport permettant à votre Autorité de statuer.

Mme Brigitte Leitenberg, PVL :

- Malheureusement, cette motion se sert de la personnalité de M. Lazzarini, que certains d'entre vous trouve honorable, pour faire passer un message politique haineux qui n'a rien à voir avec la promotion de la paix. Les signataires montrent, par cette motion, un autre sens que la valorisation d'une action humanitaire : au contraire, ils l'instrumentalisent.

Le manuel de propagande qui a été glissé à notre attention dans nos boîtes aux lettres en est un bel exemple, et il montre bien quel est l'objectif des motionnaires : proposer des indications partiales et non objectives qui peuvent influencer la crédulité de l'humain.

La présidente, **Mme Béatrice Thiémard-Clémentz**, intervient :

- Mme Leitenberg, je vous rappelle que l'on ne parle pas du fond. La motion va être retravaillée.

Mme Brigitte Leitenberg reprend :

Il a quelques mois, notre Conseil communal a plébiscité le Service de la cohésion multiculturelle, et montré l'importance de l'écoute et de la collaboration entre les communautés de notre ville réalisées par ce service pour apaiser les conflits potentiels, ici, dans notre ville à La Chaux-de-Fonds. Cette nomination va à l'encontre du vivre-ensemble et de tout le travail qui y est fait en matière de cohésion multiculturelle. Ce serait vraiment dommageable pour la ville et pour ses citoyens. Je vous invite à réfléchir et à refuser cette motion.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Béatrice Thiémard-Clémentz**, soumet au vote la **motion populaire 25.003**, laquelle est **acceptée par 23 voix contre 16 et 1 abstention**.

Suite au vote du Conseil général, des applaudissements dans le public nécessitent un rappel à l'ordre de la part de la présidente, en vertu de l'art. 50, al. 3 du règlement général.

La présidente s'apprêtant à passer au traitement de l'interpellation 25.006, **Mme Brigitte Leitenberg**, dépose une motion d'ordre, demandant à la présidente, au vu de l'heure, de lever la séance.

Mme Béatrice Thiémard-Clémentz, présidente :

- Je ne suis pas obligée de lever la séance maintenant. Il est 22h, ce point a déjà figuré à plusieurs reprises à l'ordre du jour du Conseil général, donc, je le maintiens.

25.006 – Interpellation du groupe socialiste « Faciliter l'accès aux sports d'hiver : vers un transport public pratique et abordable pour nos stations de ski »

« La Chaux-de-Fonds étant orpheline de son télési, du moins, pour un temps, serait-il envisageable de mettre en place un transport public similaire au « Snowbus » ou au « Nordic'BUS », permettant ainsi à la population de se rendre facilement et à moindre coût dans les stations de ski de la région ? »

Développement :

Les excellentes conditions de neige en fin d'année ont permis à de nombreux habitant.e.s de profiter pleinement des sports d'hiver dans nos montagnes. Ces conditions idéales ont également favorisé une affluence bienvenue dans les petites stations de ski du canton de Neuchâtel.

Cependant, notre commune se retrouve bien malgré elle aujourd'hui sans télési, ce qui empêche une partie de la population de profiter de ces superbes conditions, faute de moyen de transport.

Depuis 13 ans, le Snowbus assure une liaison entre la place Pury et les Bugnenets-Savagnières. Il dessert depuis cette année le télési du Crêt-du-Puy. Le tarif est de 7 francs pour un aller-retour (3.50 francs en tarif réduit), et le trajet dure 37 minutes, contre 28 minutes en voiture.

Depuis 2020, le Nordic'BUS complète ce dispositif dans notre canton en reliant Cernier à La Vue-des-Alpes et Tête-de-Ran. Le prix est de 6 francs aller-retour (3 francs en tarif réduit), pour un trajet de 15 minutes (contre 7 minutes en voiture).

Ces projets ont été rendus possibles grâce au financement de plusieurs acteurs, dont la Ville de Neuchâtel, la Commune de Val-de-Ruz, le Service cantonal des transports, TransN, le Parc régional Chasseral ou l'Association de développement de La Vue-des-Alpes et Tête-de-Ran. En plus d'offrir un accès facilité aux stations, ces transports encouragent la mobilité douce et contribuent à désengorger les parkings des stations de ski.

Il est important de mentionner qu'un car postal relie La Chaux-de-Fonds à La Vue-des-Alpes en 15 minutes. Bien que ce service soit utile, il n'est pas optimal pour les amateurs et amatrices de sport de glisse. En effet, une personne, souliers de ski aux pieds et paire de skis sur l'épaule, devra encore marcher 15 minutes après l'arrêt du bus pour atteindre le télési du Crêt-Meuron. Cette situation décourage de nombreuses personnes à reprendre ce moyen de transport.

Serait-il possible d'envisager un partenariat, comme ceux du Snowbus ou du Nordic'BUS, pour notre ville et potentiellement d'autres communes avoisinantes, qui pourrait permettre la mise en place d'un transport public à la fois abordable et pratique, afin de faciliter l'accès aux stations de ski de notre région ?

Laure Houlmann

Mme Laure Houlmann, PS :

- En cette fin d'année, les conditions météo et d'enneigement étaient exceptionnelles. Cela a permis à de nombreuses personnes de profiter des sports d'hiver et a attiré une affluence bienvenue dans nos petites stations de ski du canton.

Notre commune se trouve actuellement privée de son téléski, bien malgré elle : cela a des conséquences pour une partie de la population, qui n'a pas la possibilité de se rendre dans les stations, faute de moyen de transport.

Depuis 13 ans, le Snowbus permet de relier la ville de Neuchâtel, ainsi que le Val-de-Ruz à la station de ski des Bugnenets. Et puis il y a le Nordic'BUS, lancé en 2020 : il part de Cernier, jusqu'à la Vue-des-Alpes et Tête-de-Ran. Ces deux services sont rendus possibles grâce à des partenariats public-privé de plusieurs acteurs locaux.

Il y a bien un bus qui part de La Chaux-de-Fonds pour la Vue-des-Alpes, mais il n'est pas pratique pour se rendre au Crêt-Meuron, car il faut marcher encore 15 minutes pour rejoindre le téléski, et avec son matériel de ski.

C'est pourquoi nous souhaitons soumettre à votre réflexion la possibilité de développer un partenariat similaire au Snowbus ou au Nordic'BUS, afin de desservir notre ville – et, éventuellement, les communes avoisinantes – avec un moyen de transport public à la fois bon marché et pratique.

Cela permettrait à davantage de citoyennes et citoyens d'accéder facilement aux stations de ski, tout en réduisant l'usage de la voiture. Une telle initiative renforcerait l'accessibilité des loisirs d'hiver à des prix abordables, favoriserait une mobilité durable et désengorgerait les parkings des stations.

M. Théo Huguenin-Elie, conseiller communal, chef du Dicastère de l'urbanisme, du service technique et des bâtiments (DUSTEB) :

- Nous aurions aimé répondre à cette interpellation sous la neige... c'est presque au printemps que nous le faisons.

Nous comprenons le souhait de l'interpellatrice et le considérons comme louable, dans la mesure où notre population a dû faire le deuil – momentanément, peut-être – de son téléski du Châpeau-Râblé, tellement apprécié, notamment par les plus jeunes en journée, et par les ados en soirée.

Cela dit, l'interpellation semble indiquer que les Chaux-de-Fonnières et les Chaux-de-Fonniers sont moins bien servis que les autres habitants du canton, en termes de liaisons vers les pistes de ski de la région.

En examinant les différentes offres à disposition, il s'agit de constater que ce n'est pas le cas, et cela grâce à notre bonne desserte en transports publics, en tout cas en transports publics de relative proximité.

Vous avez évoqué, Mme Houlmann, le Snowbus qui relie Neuchâtel aux Bugnenets-Savagnières. Il s'agit d'un bus qui n'est d'ailleurs pas sur l'horaire de manière continue, et d'un trajet de 47 minutes entre la place Pury et les Bugnenets.

En comparaison, se rendre aux Bugnenets via Saint-Imier, depuis la ville de La Chaux-de-Fonds, nécessite un temps de trajet entre 32 minutes – donc plus rapide que depuis la place Pury – et 58 minutes, selon les correspondances.

Pour les Savagnières, départ de la gare de La Chaux-de-Fonds toutes les heures pour Saint-Imier – 12 minutes jusqu'à Saint-Imier – attente – c'est vrai, malheureusement – de 5 à 30 minutes en fonction des heures, puis ensuite, bus pour les Savagnières en 30 minutes : soit, au total, comme je l'ai dit, entre 30 et 58 minutes.

L'offre par Saint-Imier est donc à peu près, globalement, équivalente – voire parfois meilleure – au niveau de la cadence et du temps de trajet.

Examinons la question de la liaison pour la Vue-des-Alpes, Tête-de-Ran et le Crêt-Meuron. Il y a bien un Nordic'BUS qui relie les Hauts-Geneveys à Tête-de-Ran : le temps de trajet est de 19 minutes, et de 35 minutes depuis Cernier. Avec 10 minutes d'attente aux Hauts-Geneveys.

La ligne 370 – La Chaux-de-Fonds - La Vue-des-Alpes – est une ligne qui fonctionne bien, avec un temps de trajet de 14 minutes. Malheureusement, c'est vrai, la correspondance avec la ligne du Nordic'BUS à la Vue-des-Alpes n'est pas réglée pour le Crêt-Meuron.

Cependant, selon le calculateur d'itinéraire, pour se rendre au Crêt-Meuron ou à Tête-de-Ran, il est conseillé de prendre le train jusqu'aux Hauts-Geneveys, et ensuite le Nordic'BUS. La durée du trajet est de 30 minutes pour la Vue-des-Alpes et de 40 minutes pour Tête-de-Ran. Ainsi, l'offre par les Hauts-Geneveys est globalement équivalente à celle depuis Cernier, avec le Nordic'BUS.

Et surtout, il y a la Corbatière et la Roche-aux-Crocs. Rejoindre la Corbatière en train depuis la gare de La Chaux-de-Fonds représente 6 minutes et quelques pas depuis la gare jusqu'au téléski de la Corbatière.

Par ailleurs, lorsque l'enneigement le permet, cette offre permet la liaison à ski jusqu'au Crêt-Meuron via la Roche-aux-Crocs. Cette offre est sans doute la meilleure du canton.

En conclusion, nous constatons que l'offre pour les Chaux-de-Fonnières et les Chaux-de-Fonniers est sans doute meilleure que celle des autres communes du canton. Nous retenons peut-être de votre interpellation, essentiellement, qu'il s'agirait de mieux la valoriser.

La présidente, **Mme Béatrice Thiémard-Clémentz**, demande à l'interpellatrice son indice de satisfaction quant à la réponse du Conseil communal.

Mme Laure Houlmann, PS :

- Je vais digérer... Je ne suis pas totalement d'accord sur tout, notamment le prix : pour le Nordic'BUS, ce sont des prix concurrentiels de CHF 6.-.

Séance levée à 22h10.

La présidente :
Béatrice Thiémard-Clémentz

La secrétaire :
Anne Bramaud du Boucheron

La secrétaire-rédactrice :
Esther Wagnières